

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

« AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : ENJEUX ET PERSPECTIVES »

RAPPORT 2023



Août 2024

Direction générale de la coopération
www.dgcoop.gov.bf



COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

« AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT HORS BUDGET DE L'ÉTAT : ENJEUX ET PERSPECTIVES »

RAPPORT 2023

Août 2024

Direction générale de la coopération
www.dgcoop.gov.bf



➤ AVANT-PROPOS

Repenser la coopération au développement pour lui donner un souffle nouveau et de nouvelles orientations qui puissent permettre à celle-ci de contribuer véritablement au développement socio-économique du Burkina Faso, voilà tout l'enjeu du moment et des réflexions sont engagées dans ce sens ces dernières années.

Déjà en 2022, le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) traitait d'un thème non moins important : « **Coopération technique et financière : quel leadership national pour une coordination efficace des interventions des PTF au Burkina Faso ?** » Ce thème a mis en exergue le rôle crucial du Gouvernement ainsi que l'énorme tâche qui est la sienne dans la gestion de la coopération au développement.

Cette année encore, le thème « **Aide publique au développement hors budget de l'État : enjeux et perspectives** » s'inscrit dans cette dynamique d'approfondissement de l'analyse de l'efficacité de la coopération au développement. Au-delà, le thème interpelle l'ensemble des acteurs sur la nécessité d'observance d'un certain nombre de normes classiques et préalablement convenues d'accord parties.

Le débat sur l'efficacité de la coopération au développement n'est pas nouveau et reste au cœur des réflexions menées à l'échelle internationale à l'occasion des grands fora. Ces rencontres, qui ont pour effet d'identifier les obstacles ainsi que les contraintes rencontrées dans la réalisation des engagements convenus à Paris en 2005, à Busan en 2011 et plus tard au cours des réunions de haut niveau du Partenariat Mondial de Mexico et de Nairobi, ont conduit la communauté du développement à mener des actions concertées pour accroître l'efficacité de la coopération et promouvoir le développement durable.

Si dans la pratique, les donateurs et les pays receveurs ont entériné des principes visant à améliorer l'efficacité de cette aide ainsi qu'un ensemble d'indicateurs et d'objectifs de suivi des résultats, le constat est que la contribution de l'aide publique au développement (APD) à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays bénéficiaires reste mitigée.

Les règles établies n'ont de sens que si elles sont respectées. À défaut, l'objectif voulu en posant les bases d'une coopération au développement orientée sur les résultats ne peut être qu'une illusion. Il est donc temps que nous fassions une halte pour faire une évaluation sans complaisance de la gestion de l'APD, tirer les leçons et nous orienter vers un horizon qui réponde à l'ampleur et à la complexité des défis de développement.

Si l'on convient que la responsabilité des acteurs est partagée, alors la recherche de solutions collectives pourrait se mener aisément. C'est pourquoi, nous prôtons, dans l'étude du RCD 2023, une meilleure coordination et harmonisation des interventions des bailleurs, une bonne prévisibilité des financements et un alignement sur les systèmes nationaux, gage d'une efficience dans l'allocation des ressources.

En 2023, le Burkina Faso a reçu un volume d'aide cumulé de 1 261,6 milliards de FCFA. Ce montant a relativement évolué, comparativement à l'année précédente et le constat de cette augmentation de l'aide est le même, d'année en année. Des efforts sont donc consentis et l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le financement du développement est perceptible, surtout dans ce contexte délicat de crise sécuritaire qui a fragilisé l'économie et commandé une réorientation des ressources.

Dans cette lutte de longue haleine pour le développement, je remercie les PTF et l'ensemble des partenaires au développement qui soutiennent notre pays en s'inscrivant sur les priorités nationales et qui nous ont toujours accompagnés dans la quête d'une sécurité humaine et d'un mieux-être pour l'ensemble des couches sociales.

Tout en rendant hommage à la disponibilité de l'ensemble des partenaires au développement à soutenir le Burkina Faso dans la consolidation des acquis socio-économiques et l'impulsion d'une croissance soutenue et durable, je reste convaincu qu'un modèle de coopération internationale fondée sur un partenariat égalitaire et fécond demeure essentiel pour relever les défis politiques, économiques et socioculturels auxquels nos États sont confrontés.



Le Ministre de l'économie et des finances

Aboubakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Étalon

L'APD REÇUE EN 2023 S'ÉLÈVE À

2 079,87 millions de \$US

(1 261,59 milliards de FCFA) contre 1 823,54 millions de \$US

(1 137,45 milliards de FCFA) en 2022, soit une hausse de 14,1%.

COMPOSÉ
AINSI QU'IL SUIIT :



Prêts :

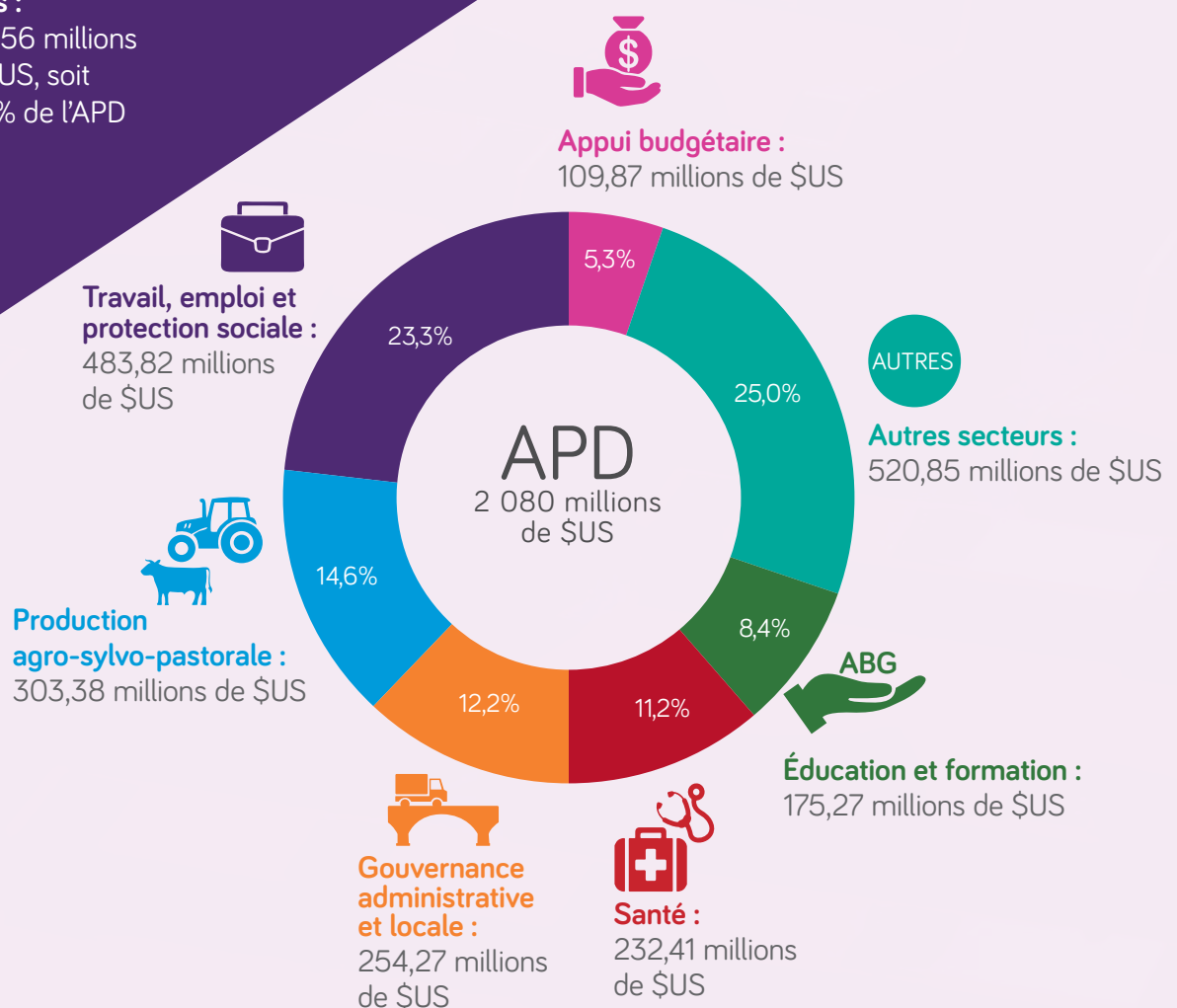
568,56 millions
de \$US, soit
27,3% de l'APD



Dons :

1 511,31 millions de
\$US, soit 72,7% de
l'APD

RÉPARTITION DE L'APD
SELON LE SECTEUR



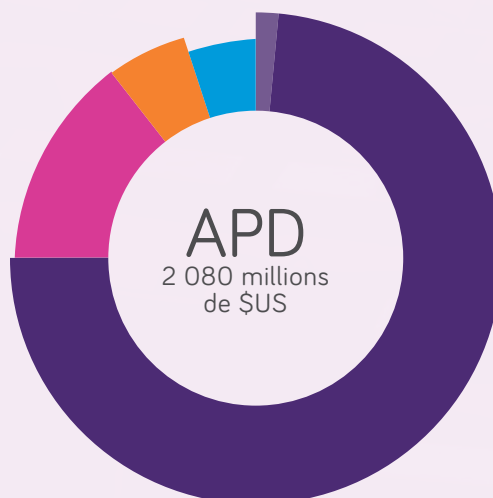
RÉPARTITION SELON LE TYPE D'ASSISTANCE



AIDE PROJET / 74,9%
1 558,82 millions de \$US

Sans fonds communs :
46,61 millions de \$US

Avec fonds communs :
1 512,21 millions de \$US



AIDE ALIMENTAIRE / 5,6%
116,62 millions de \$US



ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE / 14,2%
294,56 millions de \$US

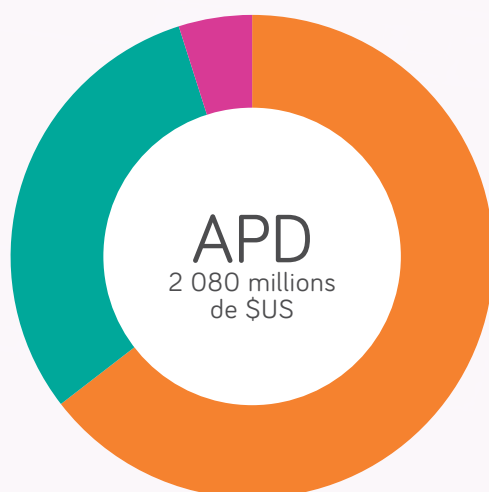
APPUI BUDGÉTAIRE / 5,3%
109,87 millions de \$US

Appui budgétaire général :
109,87 millions de \$US

Appui budgétaire sectoriel :
00



RÉPARTITION SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT



AIDE MULTILATÉRALE
1 475,00 millions de \$US



AIDE BILATÉRALE
521,97 millions de \$US



CONTRIBUTION DES ONG
82,91 millions de \$US

AIDE PROJET SANS FONDS COMMUN :
la Banque mondiale
1^{er} contributeur avec 586,30 millions de \$US

AIDE PROJET FONDS COMMUN :
la France, 1^{er}
contributeur avec 25,26 millions de \$US

AIDE ALIMENTAIRE :
USA, 1^{er} contributeur
avec 110,55 millions de \$US

DONS :
le Système des Nations unies, 1^{er}
contributeur avec 432,42 millions de \$US

PRÊTS :
Banque mondiale
1^{er} contributeur avec 306,26 millions de \$US

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	7
INDICATEURS DE BASE	11
SOURCES ET MÉTHODES	14

INTRODUCTION GÉNÉRALE 16

PREMIÈRE PARTIE :

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO EN 2023 17

I- CADRE MACROÉCONOMIQUE	18
1.1. Un ralentissement continu de l'économie mondiale	18
1.2. Une économie nationale toujours résiliente	18
1.2.1. Une accélération de la croissance économique	19
1.2.2. Une relative maîtrise des prix	19
1.2.3. Un solde budgétaire en amélioration	19
1.2.4. Un solde global de la balance des paiements en amélioration	20
1.2.5. Une masse monétaire en contraction	20
II- GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	21
2.1. Une planification et une gestion dynamiques du développement	21
2.2. La poursuite des efforts pour l'accès du public à l'information budgétaire	21
2.3. Un climat des affaires en légère amélioration	22
2.4. Une promotion soutenue de l'emploi	23
2.5. La lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux toujours un défi	24
2.6. Mesures multisectorielles face à la dégradation de la situation sécuritaire	25
III- GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	27
3.1. La consolidation de l'État de droit	27
3.2. L'Efficacité de l'administration publique à améliorer	28
3.3. Un espace de liberté de la presse à améliorer	29
3.4. L'ancrage local de la gouvernance	29
IV- CAPITAL HUMAIN	31
4.1. L'offre éducative affectée par la situation sécuritaire	31
4.1.1. L'éducation formelle	31
4.1.2. L'éducation non formelle	33
4.2. La formation technique et professionnelle en consolidation	33
4.3. Consolidation des acquis dans l'enseignement supérieur	34
4.4. Renforcement de la continuité de l'offre sanitaire	34
4.5. La poursuite du renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement	35

DEUXIÈME PARTIE :

ANALYSE DE LA COORDINATION ET DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

37

I- ANALYSE DE LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

38

- 1.1. Des outils de pilotage et de gestion de l'économie en perpétuelle mutation 38
 - 1.1.1. Le Plan d'Action pour la Stabilisation et le développement comme
nouvel instrument d'opérationnalisation de la PND 38
 - 1.1.2. Une adaptation des outils d'opérationnalisation 38
 - 1.1.3. Le Programme d'investissement public 39
- 1.2. Les cadres de concertation 40
 - 1.2.1. Les cadres de suivi de la PND 40
 - 1.2.2. Les cadres de concertation Gouvernement-PTF 40
 - 1.2.3. La concertation État-ONG/ADF 41
 - 1.2.4. Les commissions mixtes de coopération 41
 - 1.2.5. Les rencontres internationales sur la coopération au développement 42

II- ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

43

- 2.1. Le Partenariat mondial : vue d'ensemble 43
- 2.2. Résultats de l'exercice 2023 43
 - 2.2.1. Une performance globale satisfaisante dans la mise en œuvre des principes d'efficacité 44
 - 2.2.2. Le secteur privé : acteur clé dans la réalisation de l'Agenda 2030 44
 - 2.2.3. Recommandations pour une coopération au service du développement plus efficace 45
- 2.3. Participation du Burkina Faso à l'exercice 2023 du PMCED : leçons apprises 46

TROISIÈME PARTIE :

PROFIL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2023

47

I. APERÇU GÉNÉRAL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

48

- 1.1. Reprise de la hausse de l'APD en 2023 48
- 1.2. Analyse de l'APD dans le budget de l'État en 2023 49
 - 1.2.1. Un niveau d'exécution performant des dépenses d'investissement sur
financements extérieurs 49
 - 1.2.2. Une baisse du niveau d'exécution des contreparties nationales en 2023 50
 - 1.2.3. Une augmentation de la dépendance du budget de l'État vis-à-vis de l'APD en 2023 50
- 1.3. Hausse du montant des conventions signées en 2023 50

II. ANALYSE DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT	53
2.1. La persistance de la prédominance de l'Aide projet par rapport aux autres instruments de financement	53
2.1.1. Une augmentation de l'Aide projet	53
2.1.2. Une forte baisse des Appuis budgétaires en 2023	55
2.1.3. Une légère baisse de l'Aide alimentaire	56
2.1.4. Une hausse exponentielle de l'Assistance et secours d'urgence	56
2.2. Une aide toujours caractérisée par une prédominance des dons	57
2.2.1. Les dons	58
2.2.2. Les prêts	59
III. ANALYSE DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET DES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION	61
3.1. Une tendance haussière de l'APD portée par les partenaires multilatéraux	61
3.1.1. L'Aide multilatérale	62
3.1.2. L'Aide bilatérale	63
3.1.3. L'Aide des ONG	64
3.2. Les autres formes de coopération	65
IV. ANALYSE DE L'AIDE PAR SECTEUR DE PLANIFICATION ET SELON LE GENRE	69
4.1. L'analyse des cinq (05) principaux secteurs bénéficiaires de l'APD	69
4.1.1. Le secteur « Travail, emploi et protection sociale »	70
4.1.2. Le secteur « Production agro-sylvo-pastorale »	71
4.1.3. Le secteur « Gouvernance administrative et locale »	73
4.1.4. Le secteur « Santé »	74
4.1.5. Le secteur « Éducation et formation »	75
4.2. Les financements spécifiques au genre en baisse	77

QUATRIÈME PARTIE : L'AIDE PUBLIQUE HORS BUDGET DE L'ÉTAT : ENJEUX ET PERSPECTIVES 79

INTRODUCTION 80

I. CADRE THÉORIQUE	82
1.1. Revue de la littérature et définitions des concepts	82
1.1.1. Problématique de l'efficacité de la coopération	82
1.1.2. Problématique de la comptabilisation de l'aide	84
1.1.3. Problématique de l'APD hors budget de l'État	85
1.2. Champ de l'étude	86

II. ENJEUX DE LA PROGRAMMATION DE L'APD DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT	89
2.1. Intérêt de la programmation de l'APD dans le budget de l'État	89
2.1.1. Alignement de l'APD sur les priorités nationales	89
2.1.2. Suivi-évaluation et capitalisation des investissements liés à l'APD	90
2.1.3. Transparence et redevabilité	91
2.2. Volume de l'APD dans le budget de l'État	92
2.2.1. Processus d'inscription de l'APD dans le budget de l'État	92
2.2.2. Dynamique de l'APD dans le budget de l'État	93
III. ENJEUX DE LA GESTION DE L'APD HORS BUDGET DE L'ÉTAT	94
3.1. Analyse de l'APD hors budget de l'État	94
3.1.1. Évolution de l'APD hors budget de l'État	94
3.1.2. Raisons justifiant l'utilisation des autres canaux de mise en œuvre des PPD financés par l'APD	96
3.2. Défis d'efficacité dans la gestion de l'APD hors budget de l'État	97
IV. RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'AIDE	99
4.1. Recommandations	99
4.2. Perspectives	99
CONCLUSION	100
CONCLUSION GÉNÉRALE	101
BIBLIOGRAPHIE	102
ANNEXES	105

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la croissance du PIB sur la période 2019-2023	19
Tableau 2 : Évolution des établissements fonctionnels de l'éducation formelle entre 2021/2022 et 2022/2023	32
Tableau 3 : Évolution des effectifs des élèves de l'éducation formelle par niveau entre 2022-2023	32
Tableau 4 : Situation des effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2022 et 2023	33
Tableau 5 : PIP révisé par type et mode de financement entre 2022 et 2023 (en milliards de FCFA)	39
Tableau 6 : Appréciation du renforcement des capacités des OSC, des syndicats et du secteur privé via l'ESP	45
Tableau 7 : Recommandations pour une coopération au service du développement efficace	45
Tableau 8 : Évolution de l'APD par rapport au PIB de 2019 à 2023	49
Tableau 9 : Situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2023 (en milliards de FCFA)	49
Tableau 10 : Évolution des appuis extérieurs dans le budget de l'État de 2019 à 2023 (en milliards de FCFA)	50
Tableau 11 : Structure de l'APD par instrument de financement en 2023	53
Tableau 12 : Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique selon le type de financement en 2023	65
Tableau 13 : Situation par PTF de la coopération technique en 2023	65
Tableau 14 : Situation des PTF ayant pratiqué la coopération déléguée en 2023	66
Tableau 15 : Situation des partenaires ayant fourni un appui aux ONG/AD et Fondations en 2023	67
Tableau 16 : Répartition de l'APD par secteur de planification en 2022 et en 2023	69
Tableau 17 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2023	70
Tableau 18 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2023	71
Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2023	73
Tableau 20 : Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2023 (en millions de dollars US)	74
Tableau 21 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Éducation et formation » en 2023	76
Tableau 22 : Interventions spécifiques des PTF dans le domaine du genre en 2023	77

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Évolution de l'APD de 2014 à 2023 (en millions de dollars US)	48
Graphique 2 :	Répartition du montant des conventions signées en 2023 par type de coopération	51
Graphique 3 :	Montant des conventions signées avec les dix (10) principaux PTF en 2023 (en milliards de FCFA)	51
Graphique 4 :	Évolution de la répartition du montant des conventions selon le type de financement sur la période 2019-2023 (en %)	52
Graphique 5 :	Contribution des 10 principaux PTF faisant de l'AP/SFC en 2023 (en millions de dollars US)	54
Graphique 6 :	Contribution des PTF utilisant l'AP/FC en 2023 (en millions de dollars US)	54
Graphique 7 :	Contribution des donateurs de l'Aide alimentaire en 2023 (en millions de dollars US)	56
Graphique 8 :	Contribution des donateurs de l'Assistance et secours d'urgence en 2023 (en millions de dollars US)	56
Graphique 9 :	Évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2019 à 2023	57
Graphique 10 :	Les dix (10) principaux pourvoyeurs de dons en 2023 (en millions de dollars US)	58
Graphique 11 :	Les dix (10) principaux pourvoyeurs de prêts en 2023 (en millions de dollars US)	59
Graphique 12 :	Répartition de l'aide par source de financement de 2019 à 2023 (en millions de dollars US)	61
Graphique 13 :	Contribution des dix (10) premiers donateurs en 2023 (en millions de dollars US)	61
Graphique 14 :	Contribution des dix (10) premiers donateurs multilatéraux en 2023 (en millions de dollars US)	62
Graphique 15 :	Contribution des principaux PTF bilatéraux en 2023 (en millions de dollars US)	63
Graphique 16 :	Contribution des ONG en 2023 (en millions de dollars US)	64
Graphique 17 :	PTF mandataires au titre de la Coopération déléguée en 2023	67
Graphique 18 :	Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2023 (en millions de dollars US)	70
Graphique 19 :	Les cinq (05) principaux donateurs du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2023 (en millions de dollars US)	72
Graphique 20 :	Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2023 (en millions de dollars US)	73
Graphique 21 :	Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2023	75
Graphique 22 :	Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Éducation et formation » en 2023 (en millions de dollars US)	76
Graphique 23 :	Évolution de l'APD dans le budget de l'État (en milliards de FCFA)	93
Graphique 24 :	Évolution de la proportion de l'APD hors budget de l'État de 2001 à 2022	95
Graphique 25 :	Évolution de la proportion de l'APD hors budget de l'État par type de financement	96

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABG	Appui budgétaire général
AEN	Actifs extérieurs nets/Apports extérieurs nets
AEP-MV	Adductions d'eau potable multi-villages
AEPS	Adductions d'eau potable simplifiées
AEPS/PEA	Adductions d'eau potable simplifiées-Postes d'eau autonomes
ALT	Assemblée législative de Transition
AN	Assemblée nationale
ANFP	Agence nationale de la formation professionnelle
ARCOP	Autorité de régulation de la commande publique
AP/FC	Aide projet avec fonds commun
AP/SFC	Aide projet sans fonds commun
AP/SFD-BF	Association professionnelle des Systèmes financiers décentralisés du Burkina Faso
APD	Aide publique au développement
ASBC	Agents de santé à base communautaire
ASCE/LC	Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest africaine de développement
CAJ	Commission d'assistance judiciaire
CAS	Comptes d'affectation spéciale
CD	Coopération pour le développement
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CHU	Centre hospitalier universitaire
CM	Centre médical
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
CN-AC	Créances nettes sur l'administration centrale
CNIB	Carte nationale d'identité burkinabé
CNLC	Centre national de lutte contre la cécité
CNP	Comité national de pilotage
CNVAM	Centre national de veille et d'alerte météorologique
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
CPD	Commissariat de police de district
CRD	Cadre régional de dialogue
CRS	Catholic relief services
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CSC	Conseil supérieur de la communication
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSM	Conseil supérieur de la magistrature
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CTN	Comité technique national
DeMPA	Debt management performance assessment
DG-AEF	Direction générale de l'accès à l'éducation formelle
DGB	Direction générale du budget
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGI	Direction générale des impôts
DGTCP	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
EEA	Environnement, eau et assainissement
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EPK	Évaluation des principes de Kampala
ESU	Éducation en situation d'urgence
ESP	Engagement du secteur privé
F CFA	Franc de la communauté financière africaine
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FAPP	Fonds d'appui à la presse privée
FASI	Fonds d'appui au secteur informel
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
GAFI	Groupe d'actions financières
HCDS	Haut conseil pour le dialogue social

IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
IPA	International budget partnership
JNC	Journées nationales de concertation
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAECRBE	Ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur
MAHSN	Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale
MARAH	Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques
MDICAPME	Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
OBC	Organisation à base communautaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OHCHR	Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONG/AD	Organisation non gouvernementale/Association de développement
OSC	Organisation de la société civile
PAAS	Projet d'appui à l'alimentation scolaire
PAM	Programme alimentaire mondial
PA-SD	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PDI	Personne déplacée interne
PEA	Poste d'eau autonome
PEFA	Public expenditure and financial accountability
PGA	Plateforme de gestion de l'aide
PIB	Produit intérieur brut
PIMA	Public investment management assessment
PIP	Programme d'investissement public
PLD	Plans locaux de développement
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/Petites et moyennes industries
PMH	Pompe à motricité humaine
PND	Politique nationale de développement
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPD	Projets et programmes de développement
PPP	Partenariat public-privé
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAF	Réorganisation agraire et foncière
RAP	Rapport annuel de performance
REN-LAC	Réseau national de lutte anti-corruption
RND	Référentiel national de développement
RSF	Reporter sans frontières
SCADD	Stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SND	Stratégie nationale de la décentralisation
SNDS	Stratégie nationale de développement sanitaire
SN-ESU	Stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence
SNU	Système des Nations unies
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
TADAT	Tax administration diagnostic assessment tool
TBI	Traité bilatéral d'investissement
TBS	Taux brut de scolarisation
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
TOSSD	Total official support for sustainable development
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMOA	Union monétaire ouest africaine
UNCDF	Fonds d'équipement des Nations Unies
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USA	États-Unis d'Amérique
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VDP	Volontaire pour la défense de la patrie

INDICATEURS DE BASE

Rubriques/indicateurs	Référence (2022)	Valeur 2023
SUPERFICIE (km²)	274 200	274 200
DÉMOGRAPHIE		
Population (habitant)	22 100 874	22 752 315
- Femmes	11 412 644	11 742 531
- Hommes	10 688 230	11 009 784
Taux de croissance démographique (2019) en %	2,9	2,9
AGRICULTURE ET ÉLEVAGE		
Superficie de bas-fonds et plaines aménagés (ha)	2824,60	1 999,10
Superficie de périmètres irrigués aménagés (ha)	490	353
Taux de couverture vaccinale contre la Maladie de Newcastle (MNC) (%)	40,6	50,5
Taux de couverture vaccinale contre la Peste des petits ruminants (PPR) (%)	8,5	6,9
Taux de couverture vaccinale contre la Péripleurmonie contagieuse bovine (PPCB) (%)	26,0	25,6
Taux de couverture des besoins fourragers	74,0	76,0
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT		
Taux national d'accès à l'eau potable (2022) (%)	76,3	78,3
- Zones urbaines (%)	92,0	92,2
- Zones rurales (%)	69,6	71,3
Taux national d'accès à l'assainissement (%)	27,5	28,0
- Zones urbaines (%)	40,8	40,5
- Zones rurales (%)	21,9	22,7
SANTÉ		
Espérance de vie à la naissance (2019)	61,9 ans	61,9 ans
Taux de séroprévalence du VIH/SIDA (%)	0,7	0,2
Rayon moyen d'action théorique y compris le privé en km	5,3	5,3
Ratio habitants par CSPS	10 113	9 526
ÉDUCATION (2022/2023)		
Taux brut de Préscolarisation (%)	6,6	6,6
Taux brut de Préscolarisation des filles (%)	6,6	6,6
Taux brut de Préscolarisation des garçons (%)	6,5	6,5
Taux brut de scolarisation au primaire (%)	85,8	74,4
Taux brut de scolarisation au primaire des filles (%)	86,4	75,8
Taux brut de scolarisation au primaire des garçons (%)	85,2	73,0
Taux d'achèvement au primaire (2021) (%)	62,0	54,6
Taux d'achèvement au primaire des filles (%)	66,5	59,8
Taux d'achèvement au primaire des garçons (%)	57,5	49,5
Taux brut de scolarisation au post-primaire (%)	45,2	40,9
Taux brut de scolarisation au secondaire (%)	21,6	20,7
Ratio élèves/maître dans le primaire	49,6	49,6
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	948	948

Rubriques/indicateurs	Référence (2022)	Valeur 2023
Taux d'alphabétisation (2019) (%)	31,9	42,0
ÉCONOMIE		
PIB courant (milliards de FCFA)	11 944,80	12 425,73
Taux de croissance du PIB réel (%)	1,8	3,6
- Part du secteur primaire (%)	10,7	2,9
- Part du secteur secondaire (%)	-8,7	2,5
- Part du secteur tertiaire + droits et taxes + SIFIM (%)	5,1	4,1
Indice de développement humain (2021)	0,449 (184 ^{ème} /191)	0,449 (184 ^{ème} /191)
Taux d'inflation (%)	14,1	0,7
Encours de la dette publique rapporté au PIB (%)	57,4	56,4
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources internes (%)	94,0	96,8
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources externes (%)	116,0	100,0
Taux d'inclusion financière (taux global d'utilisation des services financiers) (%)	80,9	95,4
Taux de bancarisation élargi (%)	35,8	36,0
Taux de bancarisation strict (TBS) (%)	20,5	21,8
DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE		
Rayon moyen d'accès à un tribunal (km)	66,05	62,98
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants	2,9	2,7
Part du budget transférée aux collectivités territoriales (%)	15,5	15,4
DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ (EHCVM 2021)		
Seuil de pauvreté national (FCFA)	247 806	247 806
Incidence de la pauvreté globale (%)	43,2	43,2
Incidence de la pauvreté urbaine (%)	16,6	16,6
Incidence de la pauvreté rurale (%)	52,7	52,7
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES		
Linéaire de nouvelles routes bitumées (km)	108,1	0
Linéaire de routes bitumées renforcées/réhabilitées (km)	8,28	8,89
Linéaire de nouvelles pistes rurales aménagées (km)	413	182
Linéaire de nouvelles voiries bitumées (km)	34,10	52,83
Voies ferrées (km)	625	625
ÉLECTRICITÉ		
Taux d'électrification national (%)	22,6	26,7
- Taux d'électrification urbain (%)	67,4	67,4 (2022)
- Taux d'électrification rural (%)	5,3	7,6
Taux de couverture national (%)	41,8	52,2

Source :

<https://www.insd.bf/>

<https://burkinafaso.opendataforafrica.org/>

<https://cns.bf>

Annuaire statistique de la santé, 2023

Rapports de performance à mi-parcours 2024 des CSD

RÉSUMÉ

L'année 2023 a été caractérisée par un ralentissement du rythme de croissance de l'économie mondiale avec un taux de 3,1% contre 3,5% en 2022.

Sur le plan national, malgré la persistance des attaques terroristes, l'économie burkinabè a fait preuve de résilience avec une croissance économique de 3,6% en 2023 contre 1,8% en 2022 et une maîtrise de l'inflation à 0,7%.

En ce qui concerne l'analyse de la coordination et de l'efficacité de la coopération au développement, l'accent a été mis sur les résultats de l'exercice 2023 de suivi du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement qui indiquent que le niveau d'efficacité de la coopération demeure élevé. Néanmoins, ce niveau d'efficacité a légèrement baissé comparativement aux résultats enregistrés lors du dernier exercice réalisé en 2018. Cette baisse résulte du degré d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques par les partenaires du développement.

De l'évaluation des Principes de Kampala, il ressort un bon niveau d'Engagement du secteur privé (ESP) dans la coopération au développement. Toutefois, des efforts restent à faire dans le paramètre 1 concernant l'exhaustivité et l'inclusivité de la politique sur l'ESP.

En matière d'Aide publique au développement, le pays a bénéficié en 2023 de l'appui de ses Partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de ses actions de développement. Le volume d'APD reçue par le Burkina Faso est passé de 1 823,54 millions de dollars US en 2022 à 2 079,87 millions de dollars US en 2023, soit une augmentation de 14,1%.

Les caractéristiques de l'aide octroyée au Burkina Faso en 2023 selon la source, le type et l'instrument demeurent les mêmes que celles des années antérieures, à savoir une prédominance de l'Aide multilatérale par rapport à l'Aide bilatérale et à la contribution des ONG ; des dons par rapport aux prêts et de l'Aide projet par rapport aux autres instruments.

Selon les types de financement, le montant total des dons reçus se chiffre à 1 511,31 millions de dollars US (72,7% de l'APD totale) en 2023 contre 1 238,74 millions de dollars US en 2022, soit une augmentation de 18,0%. Les prêts, quant à eux, sont évalués à 568,56 millions de dollars US (27,3% de l'APD totale) contre 584,80 millions de dollars US une année plus tôt, soit une baisse de 3,0%.

Pour les sources de financement, l'Aide multilatérale s'affiche à 1 475,00 millions de dollars US, l'Aide bilatérale s'élève à 521,97 millions de dollars US et la contribution des ONG/AD et Fondations s'établit à 82,91 millions de dollars US.

En pourcentage de l'APD totale, les quatre types d'instruments, à savoir : l'Aide projet, l'Assistance et secours d'urgence, l'Aide alimentaire et l'Appui budgétaire ont représenté respectivement 74,9% (1 558,82 millions de dollars US) ; 14,2% (294,56 millions de dollars US) ; 5,6% (116,62 millions de dollars US) et 5,3% (109,87 millions de dollars US).

Dans cette édition, le RCD a traité du thème : « **Aide publique au développement hors budget de l'État : enjeux et perspectives** ». L'étude de ce thème a permis, d'une part, de faire ressortir les informations sur la planification, la comptabilisation et la capitalisation des ressources extérieures dans le budget de l'État et, d'autre part, d'établir l'intérêt de les inscrire dans le budget de l'État, et ce dans un souci de transparence et d'efficacité de la coopération au développement.

SOURCES ET MÉTHODES

Le présent rapport a été élaboré par un Comité technique qui a travaillé sous la supervision de Monsieur Inoussa OUIHINGA, Directeur général de la coopération, suivant un processus impliquant l'ensemble des acteurs de la coopération au développement. Ce Comité technique comprend des cadres de différentes structures du Ministère de l'économie et des finances (MEF) et se compose comme suit :

- W. Jean Marie KÉBRÉ, Directeur de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP), Président du Comité ;
- Félix Marie YAMÉOGO, Chargé d'études à la Cellule d'appui technique de la DGCOOP ;
- D. Moustapha BAGA, Chef du Service de la coordination de l'Aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Djénéba KOUANDA/SIRITIÉ, Chef du Service du suivi de l'efficacité de la coopération au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Satta FOFANA/TRAORÉ, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Aïcha Blandine S. DIALLO/SOUGUÉ, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Nazaire THIOMBIANO, Chargé de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Éric S. G. BOURGOU, Chargé de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Alassane BANDÉ, Chef de Service du Suivi des Programmes d'Appui Budgétaire (DSPF/DGCOOP) ;
- Anick Stéphanie KABRÉ, Chef du Service des études et des analyses des Accords juridiques (DAJA/DGCOOP) ;
- Mariam SORY/TRAORÉ, Chef de Service de coopération zone Europe (DCB/DGCOOP) ;
- Nadine S. KOUSSOUBÉ, Chargée de programme de coopération (DCM/DGCOOP) ;
- Windpouiré Noëlie BASSINGA/ZAGRÉ, Chargée de programme de coopération (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Kadidia SAVADOGO/SAWADOGO, Chef de Service de promotion des programmes de coopération décentralisée (DCFD/DGCOOP) ;
- Justine DAMBRÉ/NIKIÉMA, Assistante de programme de coopération (SDS/DGCOOP) ;
- Michel Frédéric OUÉDRAOGO, Chargé d'analyse et de prévision budgétaire (DPB/DGB).
- Adama M. TAMBOURA, Chargé d'études au département réformes des institutions et modernisation de l'Administration publique (SEN-PND) ;
- Noufou ZAGRE, Chargé de suivi et évaluation des politiques publiques (DPEI/DGEP) ;
- Awa SAWADOGO, Chargée d'études au Service de l'analyse et des statistiques (DDP/DGTCP).

Les étapes suivantes ont marqué le processus d'élaboration du rapport :

- **la rencontre de cadrage**, tenue le 18 janvier 2024, a servi de réunion de prise de contact des membres du Comité technique, d'examen des TDR et du chronogramme d'élaboration du RCD 2023 ;
- **le lancement de la collecte des données**, le 22 février 2024, a regroupé les PTF et les ONG ;
- **la collecte**, la saisie et le traitement des données économiques et sociales auprès des structures techniques des départements ministériels ;
- **l'élaboration du projet** de document avec une répartition du travail entre les membres du Comité de rédaction et des travaux en ateliers.

La rencontre de cadrage a permis d'échanger sur le processus et les responsabilités des acteurs à toutes les étapes de l'élaboration du rapport.

Les données relatives aux décaissements proviennent des PTF, des ONG, de la DGCOOP et de la DGTCP. Elles ont été saisies et traitées dans la Plateforme de gestion de l'aide (PGA) selon les devises ayant servi aux transactions. Le processus de collecte de données a été optimisé grâce à une validation des données par consultation à domicile qui a permis un dialogue plus approfondi avec les PTF.

Les informations sur les taux de change moyens annuels de ces devises en 2023 ont été collectées sur le site <https://www.imf.org> du Fonds monétaire international (FMI) (cf. annexe 1).

Les acteurs intervenant dans la gestion de la coopération ont été mis à contribution à travers la validation du projet de rapport élaboré par le Comité technique. Cette rencontre a tenu lieu également de démarrage des travaux de l'étude sur le thème du RCD 2023 avec la répartition des groupes de travail.

Pour la présentation des résultats, les pourcentages et les taux sont arrondis à un dixième près, tandis que les montants sont arrondis à un centième près. Les données de l'APD sont exprimées en millions de dollars US, hormis les données sur l'analyse en lien avec le budget de l'État qui le sont en Francs CFA.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les besoins de financement des investissements en soutien à la croissance économique et sociale du Burkina Faso conduisent le Gouvernement à développer des initiatives dans la diversification de ses sources de financement et la recherche de nouveaux partenaires au développement.

Ainsi, en 2023, en plus des efforts considérables consentis pour accroître la mobilisation des ressources propres, le pays a fait recours comme à l'accoutumée, à ses relations de coopération dans le cadre de la solidarité internationale. L'appui des partenaires aux efforts de développement du pays est fort remarquable et les interventions sont plurielles. Cela a permis de faire face aux énormes défis auxquels le pays a été confronté durant l'année tant au plan sécuritaire qu'humanitaire.

Les flux financiers reçus dans le cadre de la coopération au développement, qui impliquent une traçabilité pour un suivi de son efficacité au service du développement, empruntent plusieurs canaux pour leur acheminement dont la capitalisation n'est pas toujours aisée. Malgré les engagements internationaux pris en matière de gestion des ressources provenant des partenaires au développement, le principe d'efficacité par l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques dans la gestion de ces flux pose toujours la problématique de leur entière comptabilisation dans le budget de l'État.

Aussi, le présent rapport, en plus de cerner les grandes tendances des flux d'aide en faveur du Burkina Faso en 2023, s'est appesanti sur cette problématique en développant le thème sur l'« **Aide publique au développement hors budget de l'État : enjeux et perspectives** ». Il s'agit effectivement à travers ce thème, de mener la réflexion sur les enjeux de cette partie des ressources financières qui échappe au système de gestion des finances publiques impactant par la même occasion la planification rigoureuse du financement des priorités de développement et de proposer des pistes de solutions pour y remédier.

Articulé autour de quatre parties, le RCD 2023 présente succinctement dans sa première partie le contexte socio-économique du pays ainsi que l'analyse de la coordination et de l'efficacité de la coopération au développement dans une deuxième partie. La troisième partie du document analyse le profil de l'APD reçue par le Burkina Faso en 2023 et la dernière partie, quant à elle, est consacrée à la réflexion sur le thème.



PREMIÈRE PARTIE :

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO EN 2023

En 2023, la coopération au développement s'est déroulée dans des contextes international et national marqués par des tensions économiques et politiques ainsi que des crises sécuritaire et humanitaire. Cette partie traite du cadre macroéconomique, de la gouvernance économique et financière, de la gouvernance politique et administrative et du capital humain.



1. CADRE MACROÉCONOMIQUE

Le cadre macroéconomique est analysé essentiellement à travers l'activité économique tant au niveau mondial, régional que national.

1.1. Un ralentissement continu de l'économie mondiale

L'année 2023 a été caractérisée par une résilience de l'activité économique au niveau mondial du fait de l'assouplissement de la politique budgétaire, notamment dans plusieurs grandes économies et par le ralentissement plus rapide que prévu de l'inflation. En effet, selon le FMI¹, la croissance économique mondiale est ressortie à 3,1% en 2023 contre 3,5% en 2022.

Dans **les pays avancés**, la croissance économique a chuté en 2023 à 1,6% contre 2,6% en 2022. Cette décélération de la croissance économique résulte principalement du ralentissement de l'activité économique au Royaume-Uni (0,7% en 2023 contre 4,1% en 2022) et dans la Zone Euro (0,5% en 2023 contre 3,4% en 2022). Elle s'explique en grande partie par la réduction du pouvoir d'achat causée par une inflation élevée et le resserrement de la politique monétaire qui pèse sur les dépenses de consommation.

Dans **les pays émergents et les pays en développement**, le taux de croissance économique s'est situé à 4,1% en 2023 comme en 2022. Ce maintien s'explique en grande partie par la reprise économique en Chine qui enregistre une croissance de 5,2% en 2023 contre 3,0% en 2022,

en lien avec les mesures de relance monétaire et budgétaire et d'une reprise de la consommation et des services soutenue par la fin des mesures de confinement et la réouverture de l'économie.

En **Afrique subsaharienne**, l'activité économique a connu également un ralentissement avec un taux de croissance de 3,3% en 2023 contre 4,0% en 2022. Ce ralentissement est tiré par les trois grandes économies de la zone que sont l'Afrique du Sud (0,9% en 2023 contre 1,9% en 2022), le Nigeria (2,8 % en 2023 contre 3,3% en 2022) et le Ghana (1,2% en 2023 contre 3,1% en 2022). Il est la résultante de la décélération de l'économie mondiale.

Dans **l'espace de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)**, l'activité économique enregistre une stagnation avec un taux de croissance économique de 5,7% comme en 2022, en dépit des chocs internes que connaît la région en lien avec le contexte sociopolitique difficile, la crise alimentaire, les défis sécuritaires, etc. Cette résilience est portée par l'intensification des investissements publics, dans un contexte de finalisation des projets d'envergure dans les secteurs gazier et pétrolier.

1.2. Une économie nationale toujours résiliente

L'activité économique nationale s'est déroulée en 2023 dans un contexte international marqué par la persistance de la crise russo-ukrainienne, le conflit entre Israël et la Palestine, la poursuite du resserrement monétaire, les tensions géostratégiques, la situation géopolitique de la sous-région ouest-africaine, les dysfonctionnements dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières et les effets de la COVID-19. Au niveau interne, l'environnement a été caractérisé par la dynamique de reconquête du territoire national malgré la persistance des attaques terroristes. Toutefois, l'économie burkinabè a encore fait preuve de résilience, entre autres, par la maîtrise de l'inflation due à une bonne campagne agricole et le maintien des ratios d'équilibre du secteur bancaire qui a présenté de bons résultats avec des taux de dégradation du portefeuille en deçà de la moyenne régionale.

1. FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* (janvier 2024)

1.2.1. Une accélération de la croissance économique

Le Produit intérieur brut (PIB) nominal s'est établi à 12 425,7 milliards de FCFA en 2023 contre 11 752,8 milliards de FCFA en 2022, enregistrant ainsi une croissance du PIB réel de 3,6% en 2023 contre 1,8% en 2022. Cette croissance est tirée par les secteurs tertiaire (+4,1%), primaire (+2,9%) et secondaire (+2,5%).

La croissance du secteur tertiaire est principalement imputable aux activités des branches « activités professionnelles, scientifiques, techniques, services de soutien et de bureau » (+12,3% après +2,5% en 2022) et « transport et entreposage » (+6,9%). Celle du secteur secondaire est expliquée par les

« travaux de construction » (+17,8%), « électricité-eau-assainissement » (+7,7%) et les activités manufacturières (+4,5%).

Concernant l'évolution de la croissance du secteur primaire, sa contreperformance entre 2022 et 2023 est imputable aux branches « égrenage-coton » (-22,0%), « agriculture vivrière » (1,2% après +15,2% en 2022) et « élevage et activités annexes à l'élevage » (+2,3% après +3,8% en 2022). La croissance du secteur primaire en 2023 est portée principalement par la branche « agriculture de rente » (+13,8%).

Le tableau ci-dessous fait ressortir les taux de croissance du PIB par secteur de 2019 à 2023.

Tableau 1 : Évolution de la croissance du PIB sur la période 2019-2023

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance du PIB réel (%)	5,9	2,0	6,9	1,8	3,6
Secteur primaire (%)	-0,5	1,0	-7,3	10,7	2,9
Secteur secondaire (%)	9,5	9,9	6,9	-8,7	2,5
Secteur tertiaire (%)	8,0	-2,3	12,2	5,1	4,1
Impôts et taxes nets sur les produits (%)	0,9	1,7	9,1	1,3	7,4
PIB Nominal en milliards de FCFA	9 393,8	10 202,3	10 892,7	11 752,8	12 425,7

Source : DGEF, mars 2024

1.2.2. Une relative maîtrise des prix

Le taux d'inflation s'est établi à 0,7% en 2023 contre 14,1% en 2022. La baisse du rythme d'augmentation des prix en moyenne annuelle en 2023 est imputable à celles enregistrées essentiellement dans les fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,4%) contre (+23,4%) en décembre 2022, « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+6,4%) en décembre 2023 contre (10,2%) en décembre 2022.

1.2.3. Un solde budgétaire en amélioration

L'exécution des finances publiques en 2023 fait ressortir un solde net de gestion positif (+427,8 milliards de FCFA), traduisant une couverture des charges par les recettes. Ce solde s'est amélioré de 501,6 milliards de FCFA par rapport à celui de 2022.

Prenant en compte les acquisitions nettes d'actifs non financiers, il en ressort un besoin de financement de 832,4 milliards de FCFA en 2023 contre un besoin de 1 282,7 milliards de FCFA en 2022, soit une amélioration du déficit de l'Administration centrale de 450,3 milliards de FCFA (-35,1%). Le besoin de financement en 2023 est couvert par une accumulation nette de passifs de 728,7 milliards de FCFA et par une cession nette d'actifs financiers de 110,5 milliards de FCFA.

1.2.4. Un solde global de la balance des paiements en amélioration

Dans l'ensemble, le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire de 345,8 milliards de FCFA en 2023, contre un déficit de 666,7 milliards de FCFA en 2022, soit une amélioration de 320,9 milliards de FCFA sur un an.



5,7%
de croissance
économique
dans l'espace
UEMOA en
2023 comme
en 2022



3,6% de
croissance
du PIB réel en
2023 contre
1,8% en 2022



0,7%
de taux
d'inflation
en 2023 contre
14,1% en 2022



345,8
milliards de FCFA
de déficit de la
balance
des paiements
en 2023

En ce qui concerne les transactions courantes avec le reste du monde, elles se sont soldées par un déficit de 1 097,3 milliards de FCFA représentant -8,9% du PIB en 2023 contre -7,5% du PIB en 2022.

S'agissant du solde du compte de capital, excédentaire, il s'est affiché à 262,2 milliards de FCFA en 2023 contre 261,0 milliards de FCFA en 2022, en amélioration de 1,2 milliard de FCFA. Cette performance est principalement imputable à la hausse des transferts en capital en faveur du secteur privé (+1,1 milliard de FCFA).

Enfin, le flux net résultant des acquisitions nettes d'actifs financiers et d'accroissements nets de passifs s'est soldé par des entrées nettes de ressources financières de 493,1 milliards de FCFA en 2023 contre des sorties nettes de ressources financières de 47,5 milliards de FCFA en 2022.

1.2.5. Une masse monétaire en contraction

La masse monétaire est ressortie à 5 552,0 milliards de FCFA à fin décembre 2023 après 5 716,9 milliards de FCFA à fin décembre 2022, en repli de 164,9 milliards de FCFA (-2,9%).

L'évolution de la situation monétaire a été marquée, entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023, par une progression des créances intérieures de 368,5 milliards de FCFA (+8,4%) et un repli des Actifs Extérieurs Nets (AEN) de 345,8 milliards de FCFA (-17,5%).

La masse monétaire de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) a enregistré une progression de 3,5% sur la même période.

Les Apports extérieurs nets (AEN) des Institutions monétaires sont ressortis à 1 626,3 milliards de FCFA à fin décembre 2023 contre 1 972,1 milliards de FCFA à fin décembre 2022, affichant ainsi une baisse de 345,8 milliards de FCFA, soit -17,5%. Ce reflux des AEN est imputable à ceux des « Autres institutions de dépôts (AID) » (-597,4 milliards FCFA), atténué par ceux de la Banque Centrale (+251,6 milliards de FCFA).

Pour ce qui est des créances intérieures, elles se sont établies à 4 764,7 milliards de FCFA à fin décembre 2023 contre 4 396,1 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit une hausse de 368,5 milliards de FCFA (+8,4%). Cette hausse est rendue possible grâce à une augmentation de 206,7 milliards de FCFA des créances sur l'économie et celle des créances nettes sur l'administration centrale (CN-AC) de 161,8 milliards de FCFA.

Le marché monétaire a été actif durant l'année 2023. En effet, les appels d'offres d'injection de liquidités, aux maturités d'une semaine et d'un mois, réalisés par la BCEAO, ont enregistré des demandes d'avances de montants respectifs de 351 992,1 milliards de FCFA et 21 909,3 milliards de FCFA, satisfaites à 86,9% pour le premier et 77,0% pour le second. Ces adjudications se sont opérées avec un plafonnement depuis février 2023. Concernant les participants du Burkina Faso à ces opérations d'injection de liquidités, ils ont bénéficié d'un montant global de 58 760,6 milliards de FCFA pour les injections à une semaine et 5 128,5 milliards de FCFA pour les injections à un mois, soit un total de 63 889,1 milliards de FCFA en 2023. Ce montant cumulé est en hausse de 27 647,7 milliards de FCFA sur un an, soit +76,3%.

2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les efforts en matière de gouvernance économique et financière ont notamment porté en 2023 sur le suivi et la capitalisation de la loi sur le pilotage et la gestion du développement, l'accès du public à l'information budgétaire, la lutte contre la corruption, le climat des affaires, la création d'emploi et la situation sécuritaire.

2.1. Une planification et une gestion dynamiques du développement

En matière de planification à long terme, l'année 2023 a été marquée par la validation des rapports de l'étude rétrospective macroéconomique, de l'étude rétrospective sociale, de l'étude rétrospective politique et du diagnostic stratégique. De plus, le processus de recrutement des consultants a été engagé pour la réalisation de l'étude rétrospective sécuritaire et de l'étude rétrospective secteur privé pour l'ENP.

Par ailleurs, dans le cadre de la planification stratégique du développement, vingt-trois (23) stratégies ou plans stratégiques ont été élaborés en 2023 par les Ministères et institutions.

Concernant le suivi de la mise en œuvre de la PND, suite à l'avènement de la transition politique en octobre 2022, le Gouvernement a procédé à un ajustement de ses instruments d'opérationnalisation en vue de prendre en charge les priorités de la Transition. Cette option d'ajustement a conduit à l'adoption, le 25 janvier 2023, du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD).

Le PA-SD a donc servi de référentiel à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et au rapportage pour les différents départements ministériels regroupés autour des cadres sectoriels de dialogue (CSD). Aussi, au niveau régional, l'ensemble des régions a élaboré ses PA-SD régionaux sur la base des orientations du PA-SD.

En outre, dans le cadre du suivi des Objectifs de développement durable (ODD), le Burkina Faso a élaboré en 2023 son deuxième Rapport national volontaire de suivi de la mise en œuvre des ODD qu'il a présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable en juillet 2023 à New York ainsi que son rapport régional (UEMOA) 2022 de suivi du plan national de développement axé sur les ODD. On note également l'élaboration d'un projet de document provisoire du projet de renforcement du cadre de planification et d'études prospectives.



2.2. La poursuite des efforts pour l'accès du public à l'information budgétaire

La transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques sont des principes chers à l'endroit du public ou des citoyens. Ces principes permettent au public de s'assurer que leurs priorités sont prises en compte dans l'action du Gouvernement et permettent aussi aux groupes de citoyens et autres acteurs de développement (OSC, ONG, secteur privé) d'intervenir en synergie et en cohérence avec les efforts publics de développement.

Par conséquent, l'accès du public à l'information budgétaire est consacré au Burkina Faso par la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques. En effet, l'alinéa 6 de son article 2, dispose que « les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. Ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques ».

La transparence budgétaire relève donc d'une obligation des Gouvernements vis-à-vis des citoyens. C'est à cet effet que sont faites régulièrement la publication des informations budgétaires et les évaluations périodiques de la gestion des finances publiques.

Ainsi, l'accès du public aux informations budgétaires, notamment le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), la circulaire budgétaire, les avant-projets de lois de finances, les lois de finances initiales et ses annexes, les lois de finances rectificatives, les lois de règlements ainsi que les rapports trimestriels d'exécution du budget sont mis à la disposition du public, et les états financiers et d'autres documents budgétaires sont mis à la disposition de la population à travers leur publication sur le site web de la Direction générale du budget (DGB), conformément à la directive

sur la diffusion des données et informations budgétaires au lien suivant : www.dgb.gov.bf

De plus, dans le souci d'améliorer l'accessibilité des informations et données budgétaires aux citoyens, le Gouvernement du Burkina Faso élabore, au titre de chaque exercice budgétaire, un budget citoyen et ce, depuis 2014. Ce document reprend dans un langage simplifié l'essentiel du contenu du budget de l'État, souvent difficile à comprendre par le citoyen, du fait de son caractère technique. Pour permettre une large couverture des informations et des données du budget de l'État à l'ensemble de la population, le budget citoyen fait l'objet de traduction en plusieurs langues nationales, à savoir : le bisssa, le dioula, le dagara, le fulfuldé, le gulimancema, le mooré, le Lyélé.

En 2023, ledit budget paru en français a été publié sur le site web de la DGB le 21 mars 2023. Par ailleurs, le semestriel « Budget infos » a été régulièrement publié sur le site web de la DGB. En revanche, pour 2023, il y a eu une seule publication qui s'est faite le 16 janvier 2024.

Toutefois, il convient de noter le caractère irrégulier et les retards dans la mise à la disposition de ces informations au public. À titre d'exemple pour l'année 2023, la loi de règlement pour l'année 2022 a été rendue disponible le 08 avril 2024 sur le site web de la DGB et le projet de loi de finances 2024, le 15 octobre 2023, ainsi que la loi de finances initiale 2024, le 5 janvier 2024.

Aussi, afin de s'assurer que la gestion de ses finances publiques respecte les normes internationales en la matière, le pays évalue depuis 2007 son système de gestion des finances publiques selon la méthodologie Public expenditure and financial accountability (PEFA) et depuis 2010 selon la notation International budget partnership (IBP) à travers l'enquête sur le budget ouvert.

2.3. Un climat des affaires en légère amélioration

Au 31 décembre 2023, le taux de fonctionnalité du dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de l'amélioration de l'environnement des affaires était de 100%. Toutes les instances prévues, notamment les deux sessions du Comité de pilotage, ont été tenues.

Le nombre de nouvelles entreprises créées était de 21 787 en 2023 contre 17 653 en 2022.

Cependant, les actions en lien avec « des produits du terroir burkinabè sont labellisés » et « la gouvernance des sociétés d'État est améliorée » n'ont pas connu de réalisation en 2023 et ont été reprogrammées pour 2024.

Quant à l'« allègement des conditions d'accès au financement des PME/PMI » et le « portage de 25 jeunes porteurs de projets innovants », on note qu'au 31 décembre 2023, deux (02) textes ont été adoptés. Il s'agit du décret N°2023-0537/PRES-TRANS/PM/MDICAPME/MEFP/MAECRBE portant adoption du Guide pour les négociations de traités d'investissement du Burkina Faso et du décret N°2023-0538/PRES-TRANS/PM/MDICAPME/MEFP/MAECRBE portant adoption du modèle national de Traité Bilatéral d'Investissement (TBI) du Burkina Faso tous adoptés le 04 mai 2023.

Concernant le financement des PME/PMI ou coopératives de jeunes et de femmes à travers le guichet spécial dénommé « Guichet résilience et réinsertion socio-économique de la Transition », au 31 décembre 2023, aucune PME ou coopérative de jeunes et de femmes n'a bénéficié de financement. Le « Guichet résilience et réinsertion socio-économique de la Transition » n'a pas encore été mis en place.

En ce qui concerne la promotion de l'accès des entreprises nationales à la commande publique, au 31 décembre 2023, trois (03) nouvelles mesures ont été identifiées.

Il s'agit : (i) de l'obligation pour les entreprises étrangères d'aller en groupement avec les entreprises nationales dès lors que le marché atteint un certain seuil ; (ii) de l'obligation pour les autorités contractantes de procéder à un sourcing avant la planification des marchés et pour les marchés de travaux et prestation intellectuelle et (iii) de l'obligation pour les entreprises de prévoir parmi leur personnel clé au moins 40% de nationaux. Les projets de textes ont été validés au conseil de régulation de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) et sont pour l'essentiel conformes aux textes communautaires.

On note par ailleurs un renforcement de l'infrastructure nationale qualité et de la fonctionnalité des instances des entreprises publiques et parapubliques.

En 2023, pour ce qui est de l'informatisation du cadastre foncier national et la détermination d'une autorité unique de rattachement, 848 903 références cadastrales ont été numérisées, 277 875 propriétaires de parcelles ont été identifiés et saisis dans e-cadastre et 17 327 parcelles ont été évaluées.

Au titre de la refonte globale des textes régissant le foncier au Burkina Faso, en fin décembre 2023, le Comité technique de suivi de la relecture des textes portant Réorganisation agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso a rendu disponible le rapport diagnostique définitif. Aussi, les avant-projets de textes portant RAF ainsi que le projet de plan de communication sur les nouveaux textes sont produits.

Concernant la plateforme e-cadastre, son déploiement est effectif sur les serveurs de la Direction générale des impôts (DGI).



21 787
nouvelles
entreprises
en 2023
contre 17 653
en 2022

2.4. Une promotion soutenue de l'emploi

En 2023, les efforts du Gouvernement se sont poursuivis pour la promotion de l'emploi malgré le contexte sécuritaire toujours difficile.

On note particulièrement des résultats majeurs en matière de formation, d'insertion professionnelles et de financement des projets des jeunes et des femmes :

4 577
demandeurs
d'emploi
formés en
techniques
de recherche
d'emploi dont
2423 femmes

- 4 577 demandeurs d'emplois dont 2 423 femmes ont été formés en techniques de recherche d'emploi et en Techniques d'information et de communication (TIC) ;
- 9 200 postes d'emplois ont été diffusés ;
- 17 255 demandeurs d'emplois dont 7 544 femmes ont été enregistrés ;
- 9 679 acteurs de l'économie informelle dont 3 388 femmes ont été formés/sensibilisés sur la gestion et la formalisation de leurs entreprises ;
- 1 000 acteurs de l'économie informelle ont pris part au Forum national de l'économie informelle ;
- 5 441 apprenants inscrits dans les centres de formation ont suivi une formation initiale de type résidentiel ainsi que modulaire qualifiante ;
- 10 040 personnes ont été certifiées ;
- 1 032 apprenants sont placés en stage d'immersion et d'initiation ;
- 2 857 projets dont 1 274 portés par des femmes ont été financés par le FAIJ, le FAPE et le FASI ;
- 4 823 personnes ont bénéficié des formations par le mécanisme de l'Appel à projet par le FAFPA.

En ce qui concerne les innovations et réformes majeures en matière de promotion de l'emploi, on note :

- La réforme des fonds (le FAIJ, le FAPE et le FASI) a conduit à la création du Fonds Faso Kuna-Wili le 22 décembre 2023 ;
- la mise en place des bureaux « Bilan de compétences et accompagnement (BCA) » dont la finalité est d'apporter une assistance de proximité aux jeunes en milieu universitaire en vue de les orienter vers les opportunités d'insertion professionnelle ou d'emploi correspondant au mieux à leurs capacités et aptitudes professionnelles ;
- la mise en place d'un projet de placement de 10 000 jeunes en stage dans les entreprises de l'économie informelle dont l'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes à travers des placements en stage ;
- l'initiative « Référent - Opportunités - Insertion » (ROPI) visant, à l'horizon 2028, la mise en place d'un dispositif d'information et d'orientation dans les 302 communes rurales pour favoriser l'insertion professionnelle et socio-économique des jeunes vivant en milieu rural ;
- la création d'un Établissement public de l'État à caractère administratif dénommé « Burkina Suudu Bawdè (BSB) » avec pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement des compétences techniques et professionnelles.

2.5. La lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux toujours un défi

Un des défis majeurs de la gouvernance économique et financière reste le renforcement du contrôle, la réduction significative des phénomènes de la corruption et du blanchiment de capitaux.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, l'année 2023 a connu l'élaboration du rapport sur l'« état de la gouvernance au Burkina Faso en 2022 ». En matière de lutte contre la corruption, il ressort de ce rapport que l'indice de perception de la corruption de Transparency International en 2022 a été de 42 points sur 100, classant le Burkina Faso au 77^{ème} rang sur 180 pays classés. Le même indice en 2023 (publié en janvier 2024)² est de 41 points sur 100, classant le pays au 83^{ème} rang sur 180 pays classés. On note une dégradation de l'indice et un recul de 06 places dans le classement, traduisant la persistance de la corruption au Burkina Faso et reste un défi pour les autorités.

Pour inverser la tendance, des structures étatiques et non étatiques sont engagées en étroite collaboration avec les autorités dans cette lutte contre la corruption. Il s'agit notamment de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC), l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) et du Réseau national de lutte contre la corruption (REN-LAC). Pour l'année 2023, ces structures ont remis aux plus hautes autorités leurs rapports sur les actions menées dans le cadre de cette lutte.

Au niveau du Ministère en charge de la justice, en plus des actions régaliennes de rendre accessible la justice face aux actes de corruption, l'année 2023 a été marquée par la sensibilisation de nombre d'acteurs judiciaires sur la corruption. Ainsi on peut noter que :

- 500 acteurs comprenant des acteurs judiciaires, des membres d'Organisations de la société civile (OSC) et des leaders d'opinion ont été sensibilisés lors d'une campagne contre la corruption en milieu judiciaire ;

- plus de 200 000 personnes ont été sensibilisées sur le mécanisme de recours et de dénonciation de la corruption en milieu judiciaire.

En ce qui concerne le blanchiment de capitaux, le Burkina Faso est placé sur la liste grise du Groupe d'actions financières (GAFI) ces dernières années. Ainsi, il est soumis à une surveillance renforcée et travaille en étroite collaboration avec le GAFI pour remédier aux défaillances stratégiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

À fin décembre 2023, dans le cadre de la Lutte contre le blanchiment des capitaux (BC) et le financement du terrorisme (FT), les acquis suivants ont été enregistrés :

- le rapport de l'évaluation nationale des risques de FT et son plan d'action de mitigation des risques sont disponibles ;
- le rapport de l'évaluation des risques de BC/FT des personnes morales et constructions juridiques et son plan d'action de mitigation des risques ;
- le rapport de dissémination de l'Évaluation nationale des risques de BC/FT des personnes morales et constructions juridiques et son plan d'action de mitigation des risques auprès des parties prenantes sont disponibles ;
- les listes nationales des personnes suspectées de terrorisme en vue du gel de leurs avoirs ont été révisées par arrêtés n°2023-00239/MEFP/CAB du 28 avril 2023 et n°2023-0557/MEFP/CAB du 10 novembre 2023 ;
- les structures saisissantes ainsi que les magistrats responsables du traitement des recours sur la liste nationale ont été sensibilisés.



83^{ème}
rang mondial
selon le rapport
2023 de
Transparency
international

+ de
200 000
personnes
sensibilisées
dans le milieu
judiciaire aux
mécanismes
de recours
et de
dénonciation
de la corruption

2. <https://www.transparency.org/en/cpi/2023>

2.6. Mesures multisectorielles face à la dégradation de la situation sécuritaire



+ de 26 millions

de FCFA recouvrés en droits, taxes, amendes douanières et contraventions policières

À fin décembre 2023, dans le cadre de l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre, vingt et une (21) opérations de contrôle ont été réalisées sur vingt-cinq (25) attendues. Concernant les opérations conjointes, sept (07) ont été menées dont trois (03) à Bobo-Dioulasso et quatre (04) à Ouagadougou. Ces opérations n'ont pas permis de détecter de circuit informel de commercialisation de motos. Toutefois, elles ont abouti à la saisie de cent soixante-seize (176) véhicules, dix-neuf (19) tricycles, quatre cent soixante et un (461) motos dans des situations irrégulières et de recouvrer 26 574 000 FCFA de droits et taxes, d'amendes douanières et de contraventions policières.

En 2023, treize (13) circuits informels de vente de produits pétroliers ont été démantelés dont sept (07) à Bobo, quatre (04) à Ouagadougou et deux (02) à Koudougou, ce qui a permis de saisir 12 754 litres de carburant. Au cours des opérations conjointes de bouclage, des dépôts frauduleux ont été identifiés et des saisies réalisées.

Pour cette même année 2023, le répertoire des agréés de change manuel et des bureaux de transfert d'argent a été actualisé et est disponible. Aussi, en collaboration avec la Police nationale, une liste de personnes physiques et morales identifiées comme exerçant des activités illégales de transfert d'argent et de change manuel a été produite pour suivi et contrôle.

En réponse à la crise humanitaire et dans l'objectif de renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent, des actions ont été menées en soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine et en garantie de leur sécurité. Au 31 décembre 2023, la stratégie d'intervention sur l'axe Ouaga-Kaya-Dori-Djibo (Plan OKDD) a été revue à travers la mise en place d'un nouveau projet dénommé « Plan Ouaga-Kaya-Dori-Djibo » (Plan OKDD).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet communautaire de relèvement et de stabilisation du Sahel (PCRSS), au 31 décembre 2023, les acquis suivants ont été obtenus :



1 200 têtes d'animaux (ovins et caprins) pour embouche et élevage naisseur, **558 kits** de saponification, **540 kits** de couture ont été remis aux Personnes déplacées internes (PDI) et hôtes vulnérables formés ;



169 kits de tissage et **92 kits** de coiffure ont été offerts aux femmes PDI et hôtes vulnérables ;



275 ha de terres dégradées ont été récupérés, **38 118 kits** articles ménagers essentiels ont été acquis au profit des PDI et populations hôtes vulnérables ;



138 570 kg de semences de variétés améliorées, **1 361 kg** de semences maraîchères et **1 329 650 kg** d'engrais ont été mis à la disposition des PDI et populations hôtes vulnérables.

3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

3.1. La consolidation de l'État de droit

Pour un retour à l'ordre constitutionnel normal à travers l'organisation d'élections démocratiques libres et transparentes, la durée de la Transition avait été fixée à 24 mois. Les actions menées sont structurées autour d'impératifs sécuritaires et réformes aussi bien constitutionnelles qu'institutionnelles.

En matière électorale, il est retenu de relire le cadre légal des élections et renforcer les capacités des acteurs. Pour ce faire, un processus de relecture est en cours avec les acteurs institutionnels et la société civile. Les concertations avec les différents acteurs permettront d'arrêter un calendrier consensuel qui tienne compte de l'évolution sécuritaire à travers, d'une part, le renforcement de la coopération et du dialogue avec les instances nationales, régionales et internationales de protection des droits humains et, d'autre part, le renforcement des mécanismes de promotion et de protection des droits humains.

Ainsi, les efforts consentis en faveur du respect des droits humains se traduisent par la mise en place et l'amélioration du cadre juridique, institutionnel et politique malgré le contexte sécuritaire difficile. On note :



- quatre (04) décrets, à savoir, (i) le décret n°2023-0154/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 28 février 2023 portant création d'une Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués (ANAGRASC) ; (ii) le décret n°2023-0263/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 21 mars 2023 portant approbation des statuts de l'ANAGRASC, (iii) le décret n°2023-040/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 22 juin 2023 relatif au casier judiciaire central et (iv) le décret n°2023-0843/

PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI du 12 juillet 2023 portant approbation des statuts particuliers du Fonds d'assistance judiciaire ;

- quatre (04) avant-projets de lois portant (i) modification du Code de procédure pénale et organisation judiciaire au Burkina Faso, (ii) relecture de la loi portant administration du travail d'intérêt général, (iii) loi organique sur la Cour des comptes et projets de décret respectifs d'application, ainsi que (iv) avant-projet de loi portant relecture du statut des greffiers ;
- un avant-projet de loi portant relecture du Code des personnes et de la famille a été finalisé.

Il convient de relever l'adoption du décret n°2023-0475/PRES-TRANS/PM/MDAC/MATDS/MJDHRI du 19 avril 2023 portant mobilisation générale et mise en garde permettant aux autorités de prendre des mesures exceptionnelles durant la période de la transition.

L'accès à la justice s'est amélioré à travers la réduction du rayon moyen d'accès à un Tribunal de grande instance (TGI) qui est passé de 66,05 km à 62,98 km avec la réouverture des TGI de Dori et de Kongoussi. Selon le rapport de l'Enquête pour le calcul des indicateurs de la politique sectorielle (ECI PS-JDH) 2023, la proportion de la population qui juge la justice accessible est de 60,9% contre 51,6% en 2019, soit une progression de plus de 9 points de pourcentage.

Les Commissions d'assistance judiciaire (CAJ) ont enregistré 1 259 demandes dont 1 233 bénéficiaires (comprenant 362 femmes et 58 mineurs). Aussi, 09 boutiques de droit ont été rendues fonctionnelles dans les localités de Kaya, Dori, Ziniaré, Koudougou, Yako, Manga, Boulsa, Kongoussi et Ouahigouya.

60,9%
de personnes
juge la justice
accessible en
2023 contre
51,6% en 2019

336
dossiers
pendants en
justice traités
en 2023
contre 65
en 2022

En ce qui concerne l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice, le « nombre de dossiers pendants en justice traités » est de 336 en 2023 contre une réalisation de 65 en 2022.

Cette valeur comprend les dossiers emblématiques, les dossiers jugés par les pôles spécialisés et les dossiers des chambres criminelles des Cours d'appel.

Trois (03) rapports adoptés en Conseil des ministres ont été transmis aux instances internationales concernées, à savoir, (i) le rapport dû au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, (ii) le rapport dû au titre de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et (iii) le rapport dû au titre du 4^{ème} cycle de l'Examen périodique universel (EPU), à Genève.

En matière de renforcement de l'effectivité des droits humains, plusieurs actions ont été menées dont :



- la sensibilisation des acteurs socio-professionnels sur le Droit international humanitaire (DIH) et les droits humains ;
- la sensibilisation des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) sur le respect des droits humains dans la lutte contre le terrorisme ;

- la formation des avocats sur l'invocation des instruments juridiques internationaux et régionaux et la saisine de juridictions et instances pertinentes à la représentation et à la défense ;
- la sensibilisation des acteurs publics en Approche basée sur les droits humains (ABDH) ;
- la formation du personnel de santé sur la protection des victimes en période de conflit et autres situations de violence ;
- la formation des policiers, gendarmes, agents des mairies et membres d'OSC sur les mécanismes de protection des personnes à besoins spécifiques.

En matière de Sécurité intérieure et de protection civile, on retient des actions de renforcement ci-après :

- la construction et la réhabilitation de services de sécurité (brigades territoriales, Commissariat de police de district (CPD), etc.) ;
- l'organisation des opérations de contrôle des fabricants/commerçants d'armes à feu et de munitions ;
- l'organisation des patrouilles dissuasives, de sécurisation, de maintien et de rétablissement de l'ordre public ;

- l'organisation des missions de contrôle et d'investigation dans les postes de contrôle routier,
- le contrôle du respect de la mesure de suspension, d'interdiction d'activités minières artisanales,
- la production de CNIB et de passeports ordinaires ;
- la sensibilisation des communautés sur le guide des risques/menaces.

3.2. L'efficacité de l'administration publique à améliorer

Le rôle de l'administration publique est de constituer un ensemble d'unités institutionnelles dont la fonction première est de produire des services non marchands et d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. L'administration publique se doit d'être bien structurée, accessible et efficace pour une meilleure satisfaction de l'utilisateur.

Au 31 décembre 2023, des réformes ont été adoptées dans le but d'améliorer l'efficacité de l'administration publique et la réduction du train de vie de l'État. Il s'agit, entre autres, de :

- la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) à travers l'adoption de la nouvelle loi constitutionnelle portant révision de la Constitution avec notamment l'ouverture du CSM aux personnes non magistrats ;
- la suppression des institutions non indispensables, à savoir, (i) le Haut conseil pour le dialogue social (HCDS) par décret n°2023-443/PRES-TRANS du 14 avril 2023 ; (ii) le Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN) par loi 030-2023/ALT du 17 août 2023 et ; (iii) le Médiateur du Faso, le Conseil économique et social et la Haute cour de justice par loi 045-2023/ALT du 30 décembre 2023.

Par ailleurs, les conclusions de trois (03) études portant sur (i) la prise en charge des victimes et témoins, (ii) les mécanismes de justice traditionnelle et les modes alternatifs de règlement des conflits et (iii) l'« aide légale » au Burkina Faso, ouvrent des pistes de réflexion vers l'implémentation d'un modèle pluri juridique conforme aux principes de droits et aux valeurs sociétales burkinabè, pour répondre davantage aux attentes de la population. Cette perspective a été prise en compte dans la loi constitutionnelle portant révision de la Constitution du 30 décembre 2023.

Aussi, une plateforme de demande et de délivrance du casier judiciaire est opérationnelle, et une application relative au certificat de nationalité est en cours de développement. Un manuel de procédures relatif à la garde et au contrôle des personnes placées sous-main de justice et participation à la sécurité publique a été élaboré et validé le 27 juillet 2023. Un référentiel de contrôle des juridictions a été élaboré et validé le 28 juillet 2023.

Par ailleurs, des projets de manuels de procédures de gestion des archives et de gestion des greffes des tribunaux de commerce, administratifs et de travail ont été élaborés.



1

plateforme

de demande et de délivrance du casier judiciaire opérationnelle et d'autres projets en cours de développement

86^{ème}
au classement
annuel mondial
de RSF en
2023
contre 57^{ème}
en 2022

3.3. Un espace de liberté de la presse à améliorer

La liberté de la presse est l'un des principaux facteurs d'ancrage démocratique qui est basé sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Elle est un indicateur de mesure de la bonne gouvernance d'un pays. Le Burkina Faso a toujours été classé parmi les réussites du continent africain en matière de liberté de la presse avec un paysage médiatique dynamique, professionnel et pluraliste.

Toutefois, selon le 22^{ème} classement annuel mondial sur la liberté de la presse publié par Reporters sans frontières (RSF), le Burkina Faso occupe, en 2023, la 86^{ème} position sur 180 pays contre un rang de 57^{ème} en 2022. Le pays a obtenu une note de 1,96 sur 4 pour la 1^{ère} fois de son histoire.

Aussi, la nouvelle loi adoptée par l'Assemblée législative de transition (ALT) autorise le Chef de l'État à nommer le président de l'organe de régulation des médias du pays. Quant au vice-président du Conseil supérieur de la communication (CSC), il est nommé par décret en Conseil des ministres sur proposition du président du Conseil supérieur de la communication. Elle élargit les compétences du CSC aux médias sociaux, en particulier les comptes et pages Facebook atteignant au moins 5 000 abonnés.

Dans le contexte d'insécurité, la liberté de la presse et de l'information se trouve naturellement mise à rude épreuve, et cette dégradation témoigne que des défis restent à être relevés pour construire des médias libres et indépendants, participant au renforcement de la bonne gouvernance, de l'État de droit et de l'élargissement des espaces de liberté.

3.4. L'ancrage local de la gouvernance

Le Code des collectivités territoriales au Burkina Faso détermine les compétences, les moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales. Selon son article 2, la décentralisation est le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

L'année 2023 est marquée par des réformes majeures dans le but d'améliorer la gouvernance locale. Au titre de ces réformes, on peut noter entre autres :

- l'actualisation de la loi d'orientation de l'organisation générale de l'administration du territoire et l'élaboration de ses décrets d'application ;
- l'élaboration et la validation de la stratégie nationale de la décentralisation (SND) et de son plan d'actions triennal ;
- l'adoption du décret portant modalités de mise en œuvre du Partenariat public-privé (PPP) par les collectivités territoriales ;
- l'élaboration de 22 textes d'application du nouveau Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- la numérisation des registres d'état civil de certaines communes.

Outre ces réformes, on note l'élaboration (i) d'un guide sur les techniques de négociation et de mobilisation des ressources extérieures au profit des Collectivités territoriales, (ii) des rapports régionaux et d'un rapport national de suivi-évaluation de la décentralisation et (iii) l'élaboration de la stratégie nationale de protection civile.

Le transfert de ressources humaines de l'État au profit des Collectivités territoriales se chiffre à 262 agents dont 228 aux communes, 32 aux régions et 2 à l'Association des régions du Burkina Faso.

Les financements reçus par les collectivités territoriales en accompagnement des compétences transférées s'élèvent à 34 585 243 000 FCFA, et les Taxes sur les véhicules à moteur (TVM) au profit des communes se chiffrent à 11 430 564 840 FCFA.



+ de 34 milliards

de FCFA reçus par les collectivités territoriales en accompagnement des compétences transférées

4. CAPITAL HUMAIN

Selon Gary Stanley Becker³, le capital humain est « l'ensemble des capacités productives qu'un individu acquiert par accumulation de connaissances générales ou spécifiques, de savoir-faire, etc. ». L'approche de l'auteur sur l'augmentation du capital humain est fondée sur l'investissement dans la formation et les choix de l'individu en matière de formation sur des fondements rationnels.

Aussi, les pays qui renforcent leur capital humain pourront réaliser une croissance économique durable et inclusive, préparer leur main-d'œuvre aux emplois plus qualifiés de demain, et faire face à la concurrence dans l'économie mondiale.

C'est pour cela que le Burkina Faso a mis l'accent sur la qualification du capital humain à travers la Politique nationale de développement (PND) à son axe 3 intitulé « Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ».

L'analyse du développement du capital humain pour l'année 2023 se fera à travers l'appréciation de l'offre éducative, de la formation technique et professionnelle, de l'enseignement supérieur, de l'offre sanitaire et de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

4.1. L'offre éducative affectée par la situation sécuritaire

La quête permanente d'une éducation de qualité reste le dicton du Burkina Faso, malgré la situation sécuritaire difficile. En effet, le Burkina Faso a pris l'engagement d'accroître l'offre éducative aussi bien en quantité qu'en qualité. C'est dans cette optique que le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) a entrepris, en 2023, deux initiatives. Il s'agit de (i) l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire et l'apprentissage de métiers au post-primaire et secondaire général, et de (ii) la phase pilote du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso.

Ces deux initiatives ont pour objectifs globaux d'améliorer la performance du système éducatif en dotant tous les élèves de compétences pratiques ou professionnelles en vue de faciliter leur insertion dans la vie active et d'assurer le suivi individuel des élèves, et faciliter la maîtrise des effectifs pour une meilleure planification de l'éducation.

4.1.1. L'éducation formelle

L'offre éducative et le renforcement des capacités du personnel en 2023 ont connu, dans l'ensemble, une baisse à cause de la situation sécuritaire. L'interruption des activités d'apprentissage, la fermeture et la destruction de plusieurs établissements, la disparition des acteurs de l'éducation sont, entre autres, les conséquences de la crise sécuritaire sur le système éducatif.

- **De la réalisation des infrastructures éducatives et de la situation des effectifs des élèves**



La crise sécuritaire que connaît le Burkina Faso depuis 2016 continue d'impacter négativement le secteur de l'éducation. En effet, à la date du 30 novembre 2023, le nombre des écoles fermées s'établissait à 5 478, soit 21% des structures éducatives du pays, affectant au total 844 203 élèves dont 406 399 filles, ainsi que 23 905 enseignants dont 7 335 femmes. Aussi, 1 045 structures éducatives ont été réouvertes et ont accueilli 213 238 élèves dont 105 424 filles et 6 618 enseignants dont 2 028 femmes.



5 478
écoles
fermées au
30 novembre
2023

3. G. S. Becker, 1964, *Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis*, Columbia University Press for the National Bureau of Economic Research, New York.

Le tableau ci-dessous donne la situation des établissements de l'éducation formelle.

Tableau 2 : Évolution des établissements fonctionnels de l'éducation formelle entre 2021-2022 et 2022-2023

Niveau d'enseignement	2021/2022	2022/2023	Taux d'accroissement (%)
Préscolaire	1 769	1 864	5,4
Primaire	14 427	12 780	-11,4
Post-primaire et secondaire	4 262	4 104	-3,7
Total	20 458	18 627	-8,4

Source : DGESS/MENAPLN 2024

Les établissements scolaires fonctionnels ont connu une baisse en termes de nombre, passant de 20 458 à fin décembre 2022 à 18 627 à fin décembre 2023, soit un taux décroissant de 8,4%. Le recul est passé de 784 entre 2021 et 2022 à 1 831 entre 2022 et 2023, dû à la persistance de la situation sécuritaire. Seul le préscolaire a enregistré une variation positive, comme l'année précédente, avec un accroissement de 5,4% du nombre d'établissements entre 2022 et 2023. Cela s'explique par le fait que la majorité des établissements préscolaires se trouve dans les centres urbains.

Tableau 3 : Évolution des effectifs des élèves de l'éducation formelle par niveau entre 2022-2023

Niveau d'enseignement	2021/2022	2022/2023	Taux d'accroissement (%)
Préscolaire	138 668	142 304	2,6
Primaire	3 174 946	2 835 544	-10,7
Post-primaire et secondaire	1 250 222	1 185 480	-5,2
TOTAL	4 563 836	4 163 328	-8,8

Source : DGESS/MENAPLN 2024

La diminution du nombre total des élèves dans l'éducation formelle pour l'année scolaire 2022/2023 s'est accentuée par rapport à son niveau de 2021/2022. En effet, elle est passée de -5,0% en 2022 à -8,8% en 2023 dénotant ainsi une situation plus que préoccupante. Cette baisse a atteint -10,7% contre -3,6% pour l'année scolaire 2021/2022 au primaire. Quant au post-primaire et secondaire, la diminution des élèves est passée de -3,6% en 2022 à -5,2% en 2023, en raison de l'augmentation du nombre des classes fermées dans les zones touchées par l'insécurité. Pour le préscolaire, il y a eu une augmentation certes mais elle est en deçà de son niveau de 2022 qui avait un taux d'accroissement de 6,0% contre 2,6% pour l'année sous revue.

• **Des autres actions liées à l'accès à l'éducation et à l'amélioration de la qualité de l'éducation**



Pour l'année scolaire 2022-2023, le Taux brut de scolarisation (TBS) s'est situé à 74,4% dont 75,8% pour les filles au niveau du primaire contre 85,8% dont 86,4% pour les filles en 2021/2022, soit une baisse de 11,4 points de pourcentage.

En ce qui concerne le TBS au secondaire, il est ressorti à 20,7% en 2022-2023 dont 19,9% pour les filles. En 2021-2022, il était de 21,6% dont 20,0% pour les filles, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage.



395

**animateurs
communautaires**
recrutés pour la
réouverture des
établissements
fermés



**15
millions**

de FCFA
en subventions
scolaires pour
des filles et
enfants
vulnérables

34 000

kits scolaires
donnés aux
élèves des
zones de repli
des PDI

Entre 2022 et 2023, les TBS au primaire et au secondaire ont connu une baisse qui se justifie par les déperditions liées essentiellement à la fermeture de certaines structures éducatives du fait de la crise sécuritaire.

Au titre de l'introduction des métiers au primaire et au post-primaire, un cadre d'orientation juridique, pédagogique et didactique a été validé.

Au 31 décembre 2023, 142 nouvelles salles de classe ont été construites pour le désengorgement des écoles à larges effectifs et l'accroissement des capacités d'accueil au profit des élèves déplacés internes.

Dans le cadre de la réouverture des établissements fermés, 395 animateurs communautaires ont été recrutés et 84 salles de classe ont été louées pour la continuité éducative. 950 Espaces temporaires d'apprentissage (ETA) ont été réalisés dans les zones de repli pour un montant de 1,43 milliard

de FCFA. Aussi, 03 communautés ont été sensibilisées pour la réinscription des enfants déscolarisés suite au déplacement forcé des populations à hauteur de 10,00 millions de FCFA. Aussi, 15 000 tables-bancs ont été acquis au profit des établissements hôtes pour un montant de 385,00 millions de FCFA.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte de l'éducation dans l'action humanitaire, 2 014 enseignants dont 759 femmes ont été formés en Appui psychosocial (APS) sur l'approche Safe school, sur les curricula Éducation en situation d'urgence (ESU) et sur l'enseignement à distance et autres approches innovantes. Aussi, 250 filles et enfants vulnérables déplacés ont bénéficié de subventions scolaires pour un montant de 15,00 millions de FCFA, 34 000 élèves des zones de repli des PDI ont été dotés de kits scolaires et 750 élèves chefs de ménage ont reçu une bourse afin de poursuivre leurs études.

En outre, dans le cadre de la promotion du consommables local, quatre (04) communes ont expérimenté le port de Faso Dan-Fani en milieu scolaire.

4.1.2. L'éducation non formelle

Le Gouvernement, à travers la mise en place des structures d'alphabétisation et de formation, contribue à l'essor de l'éducation non formelle. Ces dernières participent au développement socio-économique, à la promotion de la santé et à l'autopromotion individuelle et collective.

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des apprenants en éducation non formelle.

Tableau 4 : Situation des effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2022 et 2023

Sexe	2022			2023			Taux d'accroissement (%)
	Adultes	Adolescents	Total	Adultes	Adolescents	Total	
Hommes	11 653	6 804	18 457	11 480	7 728	19 207	4,1
Femmes/filles	59 259	9 375	68 634	51 944	10 848	62 793	-8,5
Ensemble	70 912	16 179	87 091	63 424	18 576	82 000	-5,8

Source : DGEES/MENAPLN 2024

Le nombre total d'apprenants en éducation non formelle est passé de 87 091 en 2022 à 82 000 en 2023, soit une baisse de 5 091 apprenants. Ce recul s'est considérablement amélioré car il est passé de -14,7% en 2022 à -5,8% en 2023. L'effectif des hommes a connu une augmentation passant de 18 457 en 2022 à 19 207 en 2023, soit un taux d'accroissement de 4,1%. La campagne d'alphabétisation 2023 a enregistré 63 424 apprenants adultes et 18 576 adolescents contre respectivement 70 912 adultes et 16 179 adolescents en 2022. Les femmes/filles ont représenté 76,58% des apprenants en 2023 contre 78,8% en 2022.

4.2. La formation technique et professionnelle en consolidation

L'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ont pour objet l'acquisition de connaissances et de compétences pour le monde du travail et jouent un rôle prépondérant dans le développement du pays. Les connaissances et compétences spécifiques acquises permettent l'accès à un travail décent et améliorent l'employabilité des formés.

Le Gouvernement du Burkina Faso, dans sa recherche permanente d'offrir aux différentes couches sociales les compétences nécessaires à une insertion professionnelle réussie, a mis l'accent ces dernières années sur l'EFTP.

En 2023, plusieurs actions ont été entreprises pour l'amélioration de la formation technique et professionnelle au profit des jeunes et adultes. Ces actions ont porté sur l'accroissement de l'offre et la prise de mesures incitatives (bourses, appuis financiers, sensibilisations) et sont entre autres :

 la formation de 5 847 apprenants dans les centres de formation professionnelle ;	 la formation de 50 acteurs de l'Éducation non formelle (ENF) en approche Safe school et de 4 993 personnes en âge de travailler ;
la sensibilisation et la formation de 7 556 jeunes sur les conduites addictives ainsi que de 8 700 jeunes et adolescents sur la santé sexuelle et reproductive ;	l'octroi de bourses à 145 stagiaires dont 75 femmes pour un stage au Maroc et en Tunisie ;
 l'acquisition de 15 kits d'installation au profit des apprenants de l'Agence nationale de la formation professionnelle (ANFP).	

Sur le plan opérationnel, les acquis se résument en :

 l'adoption de 12 référentiels de l'EFTP et de 06 curricula des Technologies de l'information et de la communication (TIC) ;	l'élaboration de 18 curricula de l'ENF ;	la validation du cadre d'orientation juridique, pédagogique et didactique sur l'introduction des métiers au primaire et au post-primaire.
--	--	--

4.3. Consolidation des acquis dans l'enseignement supérieur

Au cours de l'année 2023, le Gouvernement a poursuivi les efforts dans la mise en œuvre de sa politique éducative au niveau supérieur. Des acquis majeurs ont été engrangés en lien avec la capacité d'accueil et de formation de l'enseignement supérieur. Les actions entreprises au profit des universités et des grandes écoles publiques ont permis d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur, faisant passer le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants à 992 en 2023 contre 948 en 2022. En sus, on note l'achèvement de la construction de 02 amphithéâtres au cours de l'année 2023, faisant passer le nombre d'amphithéâtres à 90 ; la construction d'un bâtiment pédagogique à Gaoua et la construction et l'ouverture d'un d'espace numérique en région.

Dans le cadre de l'amélioration des fournitures des services sociaux aux étudiants, 7 812 étudiants ont été admis dans les cités et résidences universitaires, représentant 96,45% d'atteinte de la cible 2023 des demandeurs de logements.

Aussi, il convient de relever les facilités accordées aux étudiants en termes d'aides et de prêts à 98 467 étudiants et de subvention pour l'achat de 10 294 ordinateurs (à hauteur de 1,57 milliard de FCFA) pour leurs travaux de recherche. À cela s'ajoutent la prise en charge médicale et la restauration des étudiants avec 12 139 668 plats servis, et l'octroi de 8 630 bourses.

4.4. Renforcement de la continuité de l'offre sanitaire

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement sanitaire (SNDS) 2021-2025. Dans le but de répondre à la crise sanitaire, les actions du gouvernement ont porté sur le renforcement de la continuité de l'offre de soins et de services d'urgence de santé, l'approvisionnement en produits de santé et l'acquisition d'équipements et autres intrants de prise en charge sanitaire des populations affectées par le terrorisme y compris les PDI.

Également, les actions du ministère de la santé ont consisté en la poursuite des réformes en matière de santé, de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire, au renforcement des investissements en matière de santé, à la dynamique de garantie de l'accès aux services de santé de qualité, au renforcement du système de santé pour faire face aux épidémies, aux pandémies et aux urgences sanitaires.

Au titre du renforcement et de la continuité de l'offre des soins et des services d'urgence, des acquis majeurs ont été engrangés avec la création de 63 postes de santé avancés et une proportion des formations sanitaires fermées et remises en fonction dans les zones à fort défi sécuritaire de 29,9% en 2023 contre 26% en 2022. Aussi, on note une amélioration notable du taux de prise en charge des enfants malnutris dans les zones à fort défi sécuritaire, passant de 41,4% en 2022 à 65,5% en 2023 pour une cible de 64%.

En matière d'approvisionnement en produits de santé et d'acquisition en équipements et autres intrants de prise en charge sanitaire des populations affectées par le terrorisme y compris les PDI, l'action publique a été évaluée à 1,51 milliard FCFA.

Dans le cadre de la poursuite des réformes, et afin de mieux organiser l'offre des services de santé, le Gouvernement a adopté le décret n°2023-1000/PRES-TRANS/PM/MSHP/MFPTPS/MESRI encadrant la vacation du personnel public de santé dans le privé assorti de l'arrêté n°2023-362/MSHP/CAB portant approbation de modèles-type de conventions de vacation dans les établissements privés de santé. Aussi, il est à souligner que la stratégie de la gratuité des soins a été poursuivie avec des nombres de prestations

gratuites offertes aux enfants de moins de 05 ans et des prestations gratuites offertes aux femmes à la hausse par rapport à 2022 pour un coût évalué à près de 15,76 milliards de FCFA.

En matière de lutte contre le cancer du col de l'utérus, elle a été renforcée. En effet, le pourcentage d'enfants en 2023 âgés de 09 ans ayant reçu une dose de vaccin HPV s'est établi à 95,6%, en nette augmentation par rapport à 2022.

En ce qui concerne la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire, il y a eu un repli de la proportion de villages disposant d'au moins deux (02) Agents de santé à base communautaire (ASBC) fonctionnels. Ce taux s'est établi à 94,4% en 2023, en légère régression par rapport à 2022.

Les investissements en matière d'infrastructures de santé se sont également poursuivis avec la construction de 25 Centres de santé et de promotion sociale (CSPS), la transformation de 16 CSPS en Centres médicaux (CM), la normalisation d'un (01) Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA).

Pour garantir l'accès aux services de santé de qualité, l'action du gouvernement a permis d'atteindre un taux de mortalité intra-hospitalière de 61,36 pour 1000, en amélioration par rapport à 2022. Dans le même élan, le taux de mortalité intra-hospitalière maternelle a connu une baisse notable en 2023, s'établissant à 114,12 pour 100 000 parturientes et le taux de mortalité néonatale intra-hospitalière ramené à 6,26 pour 1 000 parturientes.

Enfin, l'action du Gouvernement pour le renforcement du système de santé pour faire face aux épidémies, aux pandémies et aux urgences sanitaires a permis de réduire légèrement le taux de létalité de la rougeole en 2023. Cependant, on note une remontée du taux de létalité de la méningite, passant de 3,9% en 2022 à 4,4% en 2023, s'expliquant par une insuffisance de la qualité de prise en charge des patients, les retards dans les consultations et le recours aux tradipraticiens. Concernant les capacités techniques et gestionnaires des hôpitaux, tous les 15 CHU/CHR disposent de plan blanc permettant de faire face aux situations d'urgence sanitaire.



1,51
milliards
de FCFA
d'action publique
dans l'acquisition
de produits
sanitaires et
équipements

4.5. La poursuite du renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement

En vue de renforcer l'accès à l'eau et à l'assainissement en 2023, les actions du Gouvernement ont été matérialisées par la mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des Personnes déplacées internes (PDI) et autres personnes affectées par le terrorisme, l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, la relance des travaux des infrastructures hydrauliques, la poursuite de l'entretien et de la maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau, la poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau, le renforcement de la résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires, et le renforcement de la gouvernance environnementale et du développement durable.

Dans le but de contribuer au renforcement de la résilience de ces populations au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent, le secteur Environnement, eau et assainissement (EEA) a mis en œuvre en 2023 le plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme. Ainsi, au titre de l'approvisionnement en eau potable, 99 forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH) ont été réalisés et 17 forages équipés de Pompes à motricité humaine ont été réhabilités dans les zones d'origine des PDI. Aussi, 30 Postes d'eau autonomes (PEA) et 06 Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) ont été réalisés dans les zones d'origine des PDI.

En ce qui concerne l'assainissement, 3 009 latrines ont été réalisées au profit des ménages d'accueil des PDI et 473 autres réalisées dans les sites d'accueil des PDI. En outre, on note la mise en place et l'opérationnalisation d'un Secrétariat Technique de Gestion des Urgences WASH. Pour la promotion de l'Économie verte et la lutte contre le changement climatique, ce sont au total 1 408 foyers améliorés qui ont été acquis au profit des PDI.

Pour parvenir à une amélioration du cadre de vie des populations et une augmentation notable de la capacité de stockage d'eau potable, le secteur EEA a réalisé 1 103 forages équipés de PMH, 181 PEA, 104 AEPS, 23 198 nouveaux branchements particuliers, 41 bornes-fontaines au profit des localités hautement déficitaires. En outre, on enregistre la réhabilitation de 17 AEPS, 494 forages équipés de PMH.

Concernant l'assainissement, ce sont 19 167 latrines familiales qui ont été réalisées en milieux rural et urbain, 01 Station de traitement des boues de vidange (STBV) construite, 1 089 latrines communautaires et institutionnelles réalisées en milieux rural et urbain.

Quant à l'entretien et la maintenance des ouvrages de mobilisation et de valorisation des ressources en eau, 17 barrages ont bénéficié d'entretien courant et 02 autres (Lebda et Kaliéboulou) ont été sécurisés pour faciliter leur exploitation par les populations.

La poursuite de la protection et de la gestion des ressources en eau a été marquée par une amélioration de la proportion des retenues d'eau de surface de plus de 500 000 m³ avec protection des berges. Ainsi, 12 berges de barrage et de retenue d'eau ont été protégées et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) mis à la disposition de l'Agence de l'eau du Nakambé.

En vue d'inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, le secteur EEA s'est attelé à renforcer la résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires. Cela a permis d'élaborer 22 Plans de Développement Intégrés Communaux (PDIC) dont 21 mis en œuvre et de vulgariser 7 319 foyers améliorés de différents types. Par ailleurs, 73 villages ont été transformés en écovillages d'un coût évalué à 112,52 millions de FCFA.

Dans la recherche de l'amélioration des prévisions météorologiques et climatiques, les efforts du secteur ont porté sur l'équipement des postes de travail du Centre national de veille et d'alerte météorologique (CNVAM), l'opérationnalisation de 390 nouvelles stations du réseau météorologique dont 245 dotées et installées dans les communes, l'élaboration de 66 messages d'alerte des phénomènes météorologiques extrêmes et la diffusion de 755 bulletins d'informations météorologiques et climatiques.

Dans le but de garantir une meilleure gouvernance environnementale et un développement durable, 06 Plans communaux de développement ont été révisés et 426 personnes ont été formées et sensibilisées sur la prise en compte de l'environnement et le développement durable dans les Plans Locaux de Développement.



99

forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH) dans des zones d'origine des PDI



3009

latrines réalisées au profit des ménages d'accueil des PDI



17 barrages ont bénéficiés d'entretien courant



DEUXIÈME PARTIE :

ANALYSE DE LA COORDINATION ET DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Cette deuxième partie traite, d'une part, de la coordination de la coopération au développement au Burkina Faso et, d'autre part, de son efficacité.



1. ANALYSE DE LA COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

L'analyse de la coordination se rapporte aux outils de planification et aux cadres de concertation.

1.1. Des outils de pilotage et de gestion de l'économie en perpétuelle mutation

Le pilotage stratégique et la gestion du développement sont encadrés au Burkina Faso par la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement. Elle a pour objet d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de la mise en œuvre des politiques publiques. Ladite loi définit un ensemble de référentiels de planification du développement comme la politique nationale de développement ou les politiques sectorielles.

1.1.1. Le Plan d'Action pour la Stabilisation et le développement comme nouvel instrument d'opérationnalisation de la PND

Le référentiel national de développement en vigueur au Burkina Faso est la politique nationale de développement (PND) qui a été adoptée en juillet 2021 et couvre la période 2021-2025.

À la suite de la rectification de la Transition le 30 septembre 2022, une nouvelle charte a été adoptée par les forces vives de la nation. Six (06) missions principales ont été assignées à la nouvelle Transition à savoir : (i) rétablir et renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (ii) apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire ; (iii) promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption ; (iv) engager des réformes politiques, administratives et institutionnelles ; (v) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale, et (vi), assurer l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives.

Pour faciliter la prise en charge de ces missions, les actions prioritaires s sont réparties en quatre (04) piliers que sont: (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire ; (iii) refonder l'État et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Ces piliers ont été associés aux objectifs de la PND pour constituer le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Le PA-SD devient ainsi le nouvel instrument de mise en œuvre de la PND et l'outil principal de dialogue avec les partenaires de développement du Burkina Faso.

Adopté en janvier 2023 pour la période 2023-2025, le PA-SD a un coût global, hors charges courantes, estimé à 7 673,30 milliards de FCFA.

1.1.2. Une adaptation des outils d'opérationnalisation

L'opérationnalisation du PA-SD se fait à travers l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'action et de stabilisation pour le développement sectoriels, de Plans d'action et de stabilisation pour le développement régionaux, des Plans d'action des Ministères et institutions et les budgets programmes.

Les PA-SD sectoriels contiennent l'ensemble des actions identifiées par les forces vives pour être portées par les Ministères membres des secteurs de planification ainsi que les actions prioritaires des politiques sectorielles qui contribuent à l'atteinte des objectifs et des impacts de la PND.

Les différents PA-SD sectoriels et régionaux ont été adoptés lors des revues à mi-parcours 2023 des cadres de dialogue.

1.1.3. Le Programme d'investissement public

Le Programme d'investissement public (PIP) est l'instrument de programmation et de suivi de l'exécution des dépenses d'investissement. À ce titre, il est la traduction en termes de projets et programmes, des orientations du Gouvernement visant à promouvoir les conditions favorables pour une croissance durable et à créer des emplois décents.

Le PIP est constitué de projets dont les financements sont entièrement ou partiellement acquis. Ces projets sont regroupés en deux (02) types :



les projets dont les financements sont assurés exclusivement par les ressources propres de l'État ;



les projets dont les financements sont assurés par les ressources extérieures, avec ou sans contrepartie nationale.

En 2023, les prévisions ajustées des dépenses publiques d'investissement se sont élevées à 1 329,17 milliards de FCFA contre 1 122,44 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 18,4%. Cette hausse est tirée par les prévisions d'investissement sur ressources externes qui sont passées de 346,19 milliards de FCFA en 2022 à 498,61 milliards de FCFA en 2023, soit un taux de croissance de 44,0%. Les prévisions d'investissement sur ressources internes, quant à elles, sont passées de 776,25 milliards de FCFA à 830,56 milliards de FCFA, soit une progression de 7,0%.

Au 31 décembre 2023, l'exécution des dépenses s'est chiffrée à 1 303,26 milliards de FCFA. Rapporté aux prévisions corrigées de 1 329,17 milliards de FCFA, le taux d'exécution se situe à 98,1% contre 100,8% en 2022 à la même date. Les dépenses d'investissement sur ressources internes affichent un niveau d'exécution de 804,68 milliards de FCFA sur des prévisions de

830,56 milliards de FCFA correspondant à un taux d'exécution de 96,9%. Quant aux ressources externes, leur niveau de réalisation s'est situé en 2023 à 498,58 milliards de FCFA pour des prévisions de 498,61 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution d'environ 100%. En 2022, les taux d'exécution des dépenses sur ressources internes et externes étaient respectivement de 94,0% et 116,0%.

L'analyse comparative entre les deux exercices budgétaires à la même période fait ressortir une hausse du niveau d'exécution des dépenses d'investissement de 171,57 milliards de FCFA. Cette hausse est attribuable à une augmentation simultanée des dépenses d'investissement financées sur ressources propres (+74,72 milliards de FCFA) et sur ressources externes (+96,85 milliards de FCFA).

Le tableau ci-après met en exergue la situation d'exécution du PIP en 2022 et 2023.



1 329,17
milliards de FCFA
de dépenses
exécutées soit
un taux de 98,1%
en 2023 contre
100,8% en 2022
à la même date

Tableau 5 : PIP révisé par type et mode de financement entre 2022 et 2023 en milliards de FCFA

Mode de financement	2022			2023			Variation (2022/2023)	
	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux	Absolute	Relative
Ressources internes	776,25	729,96	94,0%	830,56	804,68	96,9%	74,7	10,2
Projets entièrement financés sur ressources propres y compris contrepartie nationale	776,25	729,96	94,0%	830,56	804,68	96,9%	74,7	10,2
Ressources extérieures	346,19	401,73	116,0%	498,61	498,58	100%	96,8	0,2
Projets entièrement financés sur prêts	124,49	198,93	159,8%	203,5	295,08	145,0%	96,2	48,3
Projets entièrement financés sur dons	221,7	202,8	91,5%	295,11	203,5	69,0%	0,7	0,3
TOTAL GÉNÉRAL	1 122,44	1 131,69	100,8%	1 329,17	1 303,26	98,1%	171,6	10,5

Source : DGB, 2024

1.2. Les cadres de concertation

L'instauration d'une concertation et d'un dialogue permanents avec les partenaires au développement est essentielle à une meilleure coordination de la coopération au développement. En vue de faciliter ce dialogue entre le Gouvernement et ses PTF, plusieurs cadres mixtes de concertation ont été mis en place. Il s'agit des cadres de suivi de la PND, des tables rondes de mobilisation des ressources financières, des rencontres MEFP-Troïka des PTF et Gouvernement-PTF, des Journées nationales de concertation (JNC) État-ONG/ADF, des cadres de concertation avec les bilatéraux ainsi qu'avec les multilatéraux. En 2023, tous les cadres de concertation prévus se sont tenus hormis les tables rondes de mobilisation des ressources financières et les JNC.

1.2.1. Les cadres de suivi de la PND

Aux termes du décret n°2022-0437/PRES-TRANS/PM/MEFP du 12 juillet 2022, il a été créé des organes chargés de l'animation du dialogue sur le suivi et l'évaluation de la PND.

Ces organes sont : (i) le Comité national de pilotage (CNP) ; (ii) le Comité technique national (CTN) et (iii) les Cadres sectoriels et régionaux de dialogue.

Le Comité national de pilotage est l'organe de pilotage et de coordination de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions prioritaires déclinées dans le PA-SD. Le Comité technique national est l'organe technique de préparation

des travaux du Comité national de pilotage. En 2023, les sessions du Comité technique national et du Comité national de pilotage se sont tenues respectivement les 28 avril et 06 juin avec comme ordre du jour, l'examen et l'adoption du projet de rapport de performances 2022 de la mise en œuvre de la PND.

Les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) sont des organes qui permettent aux acteurs des secteurs de planification de conduire le dialogue sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions prioritaires de la PND. Quant aux Cadres régionaux de dialogue (CRD), ils correspondent aux Cadres de concertation régionaux élargis aux

communes. Les CRD sont consacrés au dialogue au niveau régional autour de la mise en œuvre des Plans locaux de développement.

Les différentes sessions des revues des CSD et CRD se sont régulièrement tenues en 2023. Les revues bilan 2022 se sont tenues en février-mars et ont été consacrées à l'examen et à l'adoption des rapports de performances 2022 ainsi que les PA-SD sectoriels et régionaux 2023-2025. Quant aux sessions des revues à mi-parcours, elles se sont tenues en juillet-août et avaient pour ordre du jour l'examen et l'adoption des rapports de performances à mi-parcours 2023 et des PA-SD ajustés.

Les sessions du CNP, du CTN, des CSD et CRD ont connu la participation des représentants de l'administration publique, des PTF, des faïtières des Collectivités territoriales, des OSC et du secteur privé.

1.2.2. Les cadres de concertation Gouvernement-PTF

Les cadres de concertation Gouvernement-PTF ont été institués en vue de faciliter les échanges sur les questions de développement en général, et celles liées à la coopération en particulier. Ainsi, quatre (04) rencontres MEFP-Troïka des PTF et deux (02) rencontres entre le Gouvernement et l'ensemble des PTF sont programmées chaque année.

En 2023, une (01) seule rencontre MEFP-Troïka des PTF s'est tenue le 03 mars. Au cours de cette rencontre, les échanges ont porté principalement sur les points d'intérêt suivants :



- la COVID-19 ;
- le PA-SD et son lien avec la Matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants ;
- le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PA-SD ;
- le financement du PA-SD ;
- la mise en œuvre des projets et programmes dans un contexte sécuritaire difficile.

Pour ce qui concerne les rencontres entre le Gouvernement et les PTF, l'année 2023 n'a pas connu de rencontre.

1.2.3. La concertation État-ONG/ADF

En vue de faciliter la concertation entre l'État, les Organisations non gouvernementales et Associations de développement et fondations (ONG-ADF), il a été créé les JNC qui se tiennent chaque année. Après sa 9^{ème} édition qui s'est tenue en 2022, les acteurs ont tenu un atelier de réflexion du 28 au 29 novembre 2023 en lieu et place des JNC proprement dites.

Cet atelier a regroupé les représentants de l'administration publique, des collectivités territoriales et des ONG-ADF et a permis d'échanger sur les acquis et les difficultés du cadre de concertation. Ces échanges ont abouti à des réformes dont les principales sont :

- l'allègement du cadre de concertation avec la suppression des niveaux provincial et communal ;
- le passage à une organisation des Journées nationales de concertation (JNC) tous les deux ans en lieu et place d'une organisation annuelle ;
- la mise en place d'un comité de suivi des recommandations issues des journées de concertation ;
- la prolongation de la durée consacrée aux échanges entre le Président des JNC et les ONG-ADF.

1.2.4. Les commissions mixtes de coopération

En 2023, des rencontres entre l'Etat et ses partenaires se sont tenues pour échanger et/ou faire le point sur certaines actions de la coopération. Aux titres des rencontres avec les partenaires multilatéraux, on peut citer :

- la rencontre de haut niveau entre l'État et l'Union européenne du 28 février, sur le Dialogue politique ;
- la Revue conjointe du portefeuille de la Banque Mondiale, du 29 au 30 mars, sur « La performance du portefeuille dans un contexte de fragilité : quelle approche transformationnelle pour l'atteinte des résultats et un impact à l'échelle ? » ;
- la Revue du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2021-2024 du Fonds international de développement agricole (FIDA) du 04 juillet ;
- la Revue semestrielle du 8^{ème} programme de coopération Burkina Faso/UNFPA du 07 août ; la Mission de dialogue de haut niveau et de revue annuelle de la performance du portefeuille pays de la Banque africaine de développement (BAD), du 14 au 17 novembre ;
- la Mission de supervision physique du portefeuille des projets et programmes financés par la Banque islamique de développement (BID), du 14 au 17 novembre ;
- l'atelier de planification 2024 du 8^{ème} programme de coopération Burkina Faso/UNFPA, du 27 novembre au 1^{er} décembre.

Le Burkina a aussi participé aux commissions mixtes de coopération bilatérale avec la République de Guinée, le Royaume du Maroc, le Royaume de Belgique, la République du Mali et la République Islamique d'Iran.

1.2.5. Les rencontres internationales sur la coopération au développement

Au niveau international, le Burkina Faso a participé en 2023 à des rencontres de coopération au développement. Il s'agit entre autres :



de la 20^{ème} réunion du Groupe de Travail International sur le TOSSD⁴ du 7 au 9 mars, à Dakar, pour échanger sur l'actualisation de la méthodologie, la gouvernance et le financement du cadre ;



de l'Assemblée des membres de l'IITA⁵ du 13 au 16 mars, à Copenhague, qui a eu pour objectif d'apprécier la mise en œuvre du plan stratégique 2020-2025 et d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de gestion et d'utilisation des données sur l'aide ;



du Forum de la Coopération au Développement du 14 au 15 mars, à New York, avec pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de la coopération internationale ;



des sessions en ligne du TOSSD du 14 avril et des 6 et 7 juillet, dans le cadre de la mise en place d'un Forum sur le TOSSD en lieu et place du Groupe de travail ;



du 5^{ème} Forum politique de haut niveau sur le Développement Durable du 10 au 20 juillet, à New York ;



de la 78^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies du 18 au 26 septembre, à New York.

4. Total official support for sustainable development (soutien public total du développement durable)

5. Initiative internationale de la Transparence de l'aide

2. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Cette partie est consacrée à l'exercice 2023 de suivi du Partenariat Mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED).

Après des expériences similaires réalisées en 2013, 2014, 2015, 2016 et 2018, le Burkina Faso a marqué, une fois de plus, sa disponibilité à participer, en cette année 2023, à l'exercice de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) 2023-2026. La participation à cet exercice répond à l'obligation de rendre compte aux populations des engagements pris dans le domaine de la coopération au développement. L'objectif de cet exercice de suivi du PMCED est de rendre mutuellement compte des progrès réalisés au regard des engagements de Busan et de Kampala sur l'Engagement du secteur privé au Burkina Faso.

Avant d'évoquer les résultats de l'exercice, une présentation du PMCED est faite et les leçons apprises abordées.

2.1. Le Partenariat mondial : vue d'ensemble

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a été créé en 2011 par 163 pays lors du 4^{ème} Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide en 2011 à Busan, en République de Corée, en tant que plateforme multi-parties prenantes visant l'efficacité du développement et une meilleure contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). L'exercice de suivi du Partenariat mondial consiste à mesurer les progrès accomplis par les parties prenantes par rapport aux engagements qu'elles ont pris à l'égard des quatre (04) principes d'efficacité de la coopération, à savoir : (i) l'appropriation par les pays, (ii) l'orientation vers les résultats de développement, (iii) les partenariats inclusifs et (iv) l'amélioration de la transparence et de la redevabilité mutuelle.

Depuis 2011, trois (03) cycles de suivi ont été effectués et une réforme globale de l'exercice de suivi a eu lieu entre 2020 et 2022. Ce qui a abouti à un processus et à un cadre de suivi révisés. En effet, le cycle mondial continu 2023-2026 donne la possibilité à tout pays membre de participer à l'exercice à sa convenance (moment, fréquence, format, etc.).

Par ailleurs, le suivi des partenariats ne consiste plus à fournir seulement des données sur les performances des politiques nationales de coopération et des mécanismes de coordination multipartite, mais offre également des possibilités de dialogue inclusif, apportant un éclairage sur les changements à opérer.

L'exercice 2023 de suivi du 4^{ème} cycle du PMCED s'est tenu au niveau national sous la coordination de la Direction générale de la coopération et a regroupé l'ensemble des parties prenantes (Gouvernement, PTF, ONG, Société civile, secteur privé). Concrètement, l'exercice a été conduit par la réalisation d'une enquête menée sur la base de trois questionnaires standards. Les deux premiers, relatifs aux engagements de Busan, ont été adressés séparément au pays et aux Partenaires du développement. Le troisième, qui concerne l'évaluation des principes de Kampala, a été adressé au pays, aux Partenaires du développement, aux ONG, aux OSC et au secteur privé.

2.2. Résultats de l'exercice 2023

Il est important d'apprécier les résultats de l'enquête en rapport avec le contexte sécuritaire et humanitaire que connaît le Burkina Faso depuis la dernière enquête réalisée en 2018.

2.2.1. Une performance globale satisfaisante dans la mise en œuvre des principes d'efficacité

Les résultats de l'enquête sur les engagements de Busan indiquent que le niveau d'efficacité de la coopération au service du développement demeure élevé. Néanmoins, on note un niveau d'efficacité en légère baisse comparativement aux résultats enregistrés à l'exercice 2018. Cette baisse résulte du degré d'utilisation des finances

publiques par les partenaires du développement qui a connu une baisse significative.

Le cadre de résultats du PMCED étant articulé en dimensions organisées en composantes avec des indicateurs (mesures principales et sous-mesures) de suivi des performances, la synthèse ci-après des résultats suit la même structuration.

- **Résultats de la dimension 1 « Ensemble de la société »** : Un aperçu des résultats 2023 indique une amélioration par rapport aux résultats de l'enquête 2018. Cette amélioration est le fruit conjugué des niveaux élevés (i) du degré d'engagement et de dialogue avec diverses parties prenantes en matière de planification et de mécanismes de responsabilité dans le domaine du développement, (ii) de l'étendue du contrôle parlementaire sur la coopération pour le développement caractérisée par la transmission régulière d'informations sur la coopération pour le développement au Parlement ; l'importance de la part de la coopération au développement inscrite au budget national et (iii) de l'état de l'environnement favorable aux OSC ;
- **Résultats de la dimension 2 « État et utilisation des systèmes nationaux »** : La dimension est en amélioration par rapport à son niveau de 2018. Ce qui s'explique par les niveaux élevés (i) en matière de planification, (ii) de budgétisation, (iii) de gestion de l'information et (iv) une constance concernant les mécanismes de redevabilité ;
- **Résultats de la dimension 3 « Transparence »** : Il est ressorti de l'enquête que si le Gouvernement met totalement à la disposition du public des informations sur la coopération pour le développement, la proportion des partenaires du développement qui rendent publiques leurs stratégies nationales est d'un niveau moyen ;
- **Résultats de la dimension 4 « Ne laisser personne de côté »** : Les résultats de l'enquête révèlent que le Burkina Faso consulte, engage et dialogue avec une diversité de groupes de populations dans la planification du développement et les mécanismes de redevabilité est très élevé. Aussi, le degré d'inclusion des priorités de développement, des objectifs et des indicateurs de résultats pour une diversité de groupes de populations dans la stratégie nationale de développement du Burkina Faso est élevé.

En ce qui concerne les partenaires du développement, leur degré de consultation avec divers groupes de populations dans le cadre de la préparation de leurs stratégies pays est moyen, avec un niveau très élevé d'inclusion.

Il convient de souligner qu'au niveau national, la désagrégation des données et des statistiques relatives aux personnes les plus vulnérables et marginalisées et aux divers groupes de populations est moyenne.

2.2.2. Le secteur privé : acteur clé dans la réalisation de l'Agenda 2030

Les principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé ont été élaborés pour encourager les efforts collectifs visant à améliorer l'efficacité des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de la coopération pour le développement. Partie novatrice de l'exercice de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, l'EPK compare les points de vue des parties prenantes sur les bonnes pratiques, les défis et les opportunités des partenariats, et fait ressortir les différences qui existent entre eux.

L'Évaluation des principes de Kampala (EPK) sur l'Engagement du secteur privé (ESP) au Burkina Faso se rapporte à quatre paramètres que sont : « l'état des politiques sur l'ESP dans la Coopération pour le développement (CD) », « le dialogue inclusif sur l'ESP dans la CD », « la qualité de l'ESP dans la CD dans les pays partenaires » et « la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé dans la CD ».

De cette évaluation, il ressort un niveau très élevé de participation du secteur privé au processus d'élaboration des politiques et stratégies et de l'inclusivité du dialogue sur l'ESP dans la coopération au développement pour l'ensemble

des dialogues multipartites. Quant à la qualité de l'ESP dans la coopération au développement, le Gouvernement la juge très élevée pour sa valeur ajoutée et l'obtention des résultats en matière de développement là où le besoin se fait le plus sentir. Cette perception reste néanmoins élevée pour les partenaires du développement.

Pour la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé, les résultats arborent qu'il est assez facile pour le Gouvernement, les partenaires du développement, les petites entreprises et les OSC d'établir des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de son engagement dans la coopération pour le développement mais que cela restait difficile de l'avis des grandes entreprises et des syndicats.

De façon générale, la lecture du tableau ci-dessus permet de retenir que le Gouvernement reconnaît que les capacités des OSC, des syndicats et du secteur privé sont beaucoup renforcées par le biais de l'ESP dans la CD. Les bénéficiaires eux-mêmes sont du même avis. Toutefois, les partenaires au développement estiment que l'incidence de l'ESP dans la CD sur le renforcement des capacités est faible.

Tableau 6 : Appréciation du renforcement des capacités des OSC, des syndicats et du secteur privé via l'ESP

Acteurs appréciant						
Acteurs bénéficiant des renforcements de capacités	Gouvernement	Partenaires du développement	OSC	Syndicat	Petites entreprises	Grandes entreprises
OSC	Beaucoup	Un peu	Beaucoup			
Syndicats	Beaucoup	Un peu		Beaucoup		
Secteur privé	Beaucoup	Un peu			Beaucoup	Beaucoup

Source : Construit à partir des données de l'évaluation PMCED 2023

2.2.3. Recommandations pour une coopération au service du développement plus efficace

Les résultats du cycle de suivi 2023 font ressortir un état plus ou moins optimiste de l'efficacité de la coopération au développement, ce qui suggère qu'il reste des marges de progrès à faire pour mettre la coopération au service du développement. Le but ultime des engagements envers une coopération efficace étant l'obtention de résultats de développement pérennes, des recommandations ont été formulées afin de consolider et d'optimiser les résultats obtenus.

Tableau 7 : Recommandations pour une coopération au service du développement efficace

N°	ACTEURS	RECOMMANDATIONS
1	Gouvernement	• Améliorer le processus de conduite des exercices de suivi du PMCED • Renforcer l'appropriation des politiques publiques pour accélérer les progrès en matière de développement • Renforcer le leadership du Gouvernement dans la gestion de la coopération pour le développement • Prioriser les actions de développement et mieux déterminer les rôles et responsabilités des acteurs • Améliorer l'espace de dialogue avec les partenaires du développement • Améliorer le système statistique national
2	Partenaires techniques et financiers	• Intégrer les principes d'efficacité de la coopération pour le développement dans leurs stratégies pays • Aligner davantage leurs interventions sur les priorités nationales • Améliorer la communication autour des opportunités en faveur des OSC et du secteur privé
3	Société civile	• Améliorer la transparence dans la gestion de leurs ressources • Développer des partenariats stratégiques
4	Secteur privé	• Améliorer sa participation aux différents cadres de concertation • Améliorer l'impact de ses interventions

Source : DGCOOP/PMCED 2023

2.3. Participation du Burkina Faso à l'exercice 2023 du PMCED : leçons apprises

L'exercice 2023-2026 a permis au Burkina Faso de faire le bilan de sa coopération avec les partenaires au développement et de suivre les indicateurs d'efficacité de la coopération ainsi que les efforts consentis dans la réalisation des Objectifs de développement durable.

Les résultats de l'enquête pourront être traduits en actions tangibles qui seront intégrées dans les stratégies et les politiques de développement. En tant que l'un des principaux instruments de mesure des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le processus de suivi génère des données qui permettent d'évaluer le progrès réalisé par le pays vers la réalisation de trois cibles ODD, à savoir les cibles 5.c, 17.15 et 17.16.

Les partenariats efficaces et inclusifs étant indispensables à la réalisation des ODD et à la croissance durable, l'exercice de suivi permet d'entamer ou de renforcer le dialogue avec les autres acteurs du développement. Il guide les actions des partenaires du développement engagés à investir dans les capacités des pays tout en utilisant les systèmes nationaux et en s'alignant sur les priorités nationales.

L'exercice enseigne au pays de mettre l'accent sur la planification et la mise en œuvre d'actions pour l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement. Il suggère également de veiller à ce que les mécanismes nationaux pertinents intègrent le champ d'application du suivi du Partenariat mondial afin de faciliter la réflexion, le dialogue et l'action.



TROISIÈME PARTIE :

PROFIL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2023

Cette troisième partie est consacrée à la présentation du profil de l'APD reçue par le Burkina Faso en 2023. Elle présente l'APD décaissée au profit du pays en analysant son évolution et sa répartition selon les instruments, les types et les sources de financement ainsi que les secteurs de destination.



1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

Il s'agit d'une présentation générale du profil de l'APD à travers l'analyse de son évolution, de ses caractéristiques et de son poids dans le budget de l'État ainsi que de la situation des conventions signées en 2023.

1.1. Reprise de la hausse de l'APD en 2023



1 261,59

milliards de
FCFA d'APD

reçu par le
Burkina Faso en
2023 contre
1 137,45 milliards
de FCFA en
2022 soit une
hausse de 14,1%

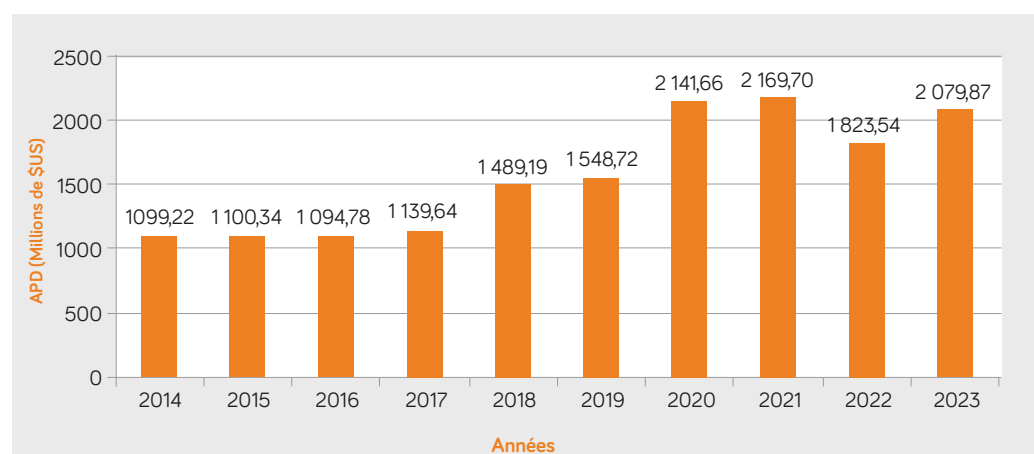
Sur la décennie 2014-2023, l'APD cumulée reçue par le Burkina Faso se chiffre à 15 686,67 millions de dollars US avec un flux annuel moyen de 1 568,67 millions de dollars US et un taux moyen de croissance de 5,7%. Au cours de cette période, l'évolution de l'APD est caractérisée par une tendance globalement haussière de 2014 à 2021 interrompue par une baisse en 2022 suivie d'une reprise en 2023.

En effet, en 2023, l'APD reçue par le Burkina Faso a connu une remontée pour se chiffrer à 2 079,87 millions de dollars US (1 261,59 milliards de FCFA)

contre 1 823,54 millions de dollars US (1 137,45 milliards de FCFA) en 2022, soit une hausse de 14,1%. Cette hausse s'explique, entre autres, par le maintien des efforts d'accompagnement des PTF face à la situation socio-économique que connaît le pays et une amélioration de la comptabilisation des décaissements de certains partenaires conformément au canevas de traitement des informations.

Le graphique ci-dessous présente les décaissements de l'APD reçue par le Burkina Faso sur la période 2014-2023.

Graphique 1 : Évolution de l'APD de 2014 à 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

Les caractéristiques de l'APD en 2023 n'ont pas changé par rapport aux années antérieures. Elle présente une prédominance :

- de l'aide multilatérale (62,5%) par rapport à l'aide bilatérale (33,1%) et à l'aide fournie par les ONG (4,4%) ;
- des dons (72,7%) par rapport aux prêts (27,3%) ;
- de l'aide projet (74,9%) par rapport aux autres types d'instruments (25,1%).

Selon la répartition sectorielle, 69,7% de l'APD a été absorbée par les cinq (05) secteurs suivants : (i) Travail, emploi et protection sociale ; (ii) Production agro-sylvo-pastorale ; (iii) Gouvernance administrative et locale ; (iv) Santé et (v) Éducation et formation.

Sur les cinq (05) dernières années, l'APD en pourcentage du PIB a été en moyenne de 10,6%. Ce ratio est évalué à 10,2% en 2023, montrant une progression par rapport à son niveau de 2022 qui était de 9,7%. Cette hausse montre que les richesses créées mesurées par le PIB ont augmenté moins que proportionnellement (3,6%) à l'augmentation de l'APD (14,1%).

Le tableau suivant présente l'évolution de l'APD par rapport au PIB au cours des cinq dernières années.

Tableau 8 : Évolution de l'APD par rapport au PIB de 2019 à 2023⁶

Désignation	2019	2020	2021	2022	2023
APD (en millions de dollars US)	1 548,72	2 141,66	2 169,70	1 823,54	2 079,87
Taux de change du dollar/FCFA	585,911	575,59	554,53	623,76	606,57
APD (en milliards de FCFA)	907,41	1 232,71	1 203,16	1 137,45	1 261,59
PIB courant (en milliards de FCFA)	9 369,20	10 153,60	10 802,40	11 777,50	12 425,68
Ratio APD/PIB (%)	9,7	12,1	11,1	9,7	10,2

Source : DGCOOP et DGEP, juillet 2024

1.2. Analyse de l'APD dans le budget de l'État en 2023

Les prévisions des recettes et des dépenses du budget de l'État, exercice 2023, ont été établies respectivement à 2 782,86 milliards de FCFA et à 3 426,14 milliards de FCFA.

Les recettes mobilisées s'élèvent à 2 756,84 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 99,1%. Les recettes extraordinaires, qui représentent en majorité l'APD, ont été mobilisées à hauteur de 100,0% contre 77,6% en 2022.

Quant à la situation des dépenses, elle fait ressortir un niveau d'exécution de 3 441,20 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 100,4%.



2 756,84
milliards de
FCFA de recettes
mobilisées en
2023 soit un taux
de recouvrement
de 99,1%



6. Les données historiques résultent des RCD passés.

1.2.1. Un niveau d'exécution performant des dépenses d'investissement sur financements extérieurs

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 1 310,08 milliards de FCFA, sur des prévisions corrigées de 1 336,02 milliards de FCFA, soit un taux de 98,1%. Elles sont composées des dépenses sur ressources propres et sur financements extérieurs qui se sont exécutées respectivement de 96,9% et de 100,0%.

Tout comme en 2022, le taux d'exécution des dépenses d'investissement sur financements extérieurs est resté très performant en étant au moins égal à 100%.

Tableau 9 : Situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2023 (en milliards de FCFA)

Budget	Prévisions annuelle LFR ajustées	Réalisations au 31 décembre 2023	Taux de réalisation (en %)
RECETTES	2 782,86	2 756,83	99,1%
Recettes ordinaires	2 579,3	2 553,33	99,0%
Recettes extraordinaires	203,56	203,5	100,0%
• Dons programmes	0	0	0,0%
• Dons projets et legs	203,56	203,5	100,0%
DÉPENSES	3 426,14	3 441,19	100,4%
Dépenses courantes	2 090,12	2 131,11	102,0%
Dépenses en capital	1 336,02	1 310,08	98,1%
• Investissements exécutés par l'État	1 329,20	1 303,26	98,0%
• sur ressources propres	830,56	804,68	96,9%
• sur financements extérieurs (subventions et prêts projets)	498,64	498,58	100,0%
• Transferts en capital	6,82	6,82	100,0%

Source : DGB, juillet 2024

1.2.2. Une baisse du niveau d'exécution des contreparties nationales en 2023

Les dotations révisées des contreparties de l'État au financement des projets ont été exécutées à hauteur de 72,66 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'exécution financière de 77,0%. Ce taux était de 91,7% en 2022, d'où une baisse de 14,7 points de pourcentage.

1.2.3. Une augmentation de la dépendance du budget de l'État vis-à-vis de l'APD en 2023

On note une hausse des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures (prêts + subventions) de 96,85 milliards de FCFA entre les deux exercices budgétaires. Cette hausse est constituée de 0,70 milliard de FCFA de subvention et de 96,15 milliards de FCFA de prêt.

La part de l'APD dans les investissements publics a une tendance haussière sur la période 2019-2023 avec une moyenne de 31,9%. En effet, elle est passée de 23,4% à 38,1% sur ladite période.

Aussi, l'analyse de l'APD dans le budget de l'État montre une tendance haussière sur la période 2019-2023, passant de 15,9% en 2019 à 20,6% en 2023 avec un pic en 2020 de 23,8%. Par ailleurs, on constate que l'APD dans le budget de l'État en 2023 est au-dessus de la moyenne sur la période qui est de 19,9% et en augmentation de 1,1 point par rapport à 2022. Cette situation traduirait une augmentation de la dépendance du budget de l'État à l'APD.

Tableau 10 : Évolution des appuis extérieurs dans le budget de l'État de 2019 à 2023 (en milliards de FCFA)

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Investissements publics	556,79	759	762,24	1 136,52	1 310,08
Total dons et prêts projets	130,37	242,47	251,61	401,73	498,58
Part des dons et prêts projets dans les investissements publics (en %)	23,4%	31,9%	33,0%	35,3%	38,1%
Recettes et dons (budget)	1 931,97	1 953,56	2 250,84	2 663,69	2 756,84
Montant de l'APD dans le budget⁷	307,48	465,45	463,55	518,74	567,11
Part de l'APD dans le budget (en %)	15,9%	23,8%	20,6%	19,5%	20,6%

Source : DGCOOP/DGB, juillet 2024

1.3. Hausse du montant des conventions signées en 2023

En 2023, dans le cadre de la coopération au développement, le Gouvernement du Burkina Faso a signé 72 conventions de financement avec les partenaires au développement. Ce nombre est en baisse par rapport à celui de 2022 qui était de 79 conventions. Selon le type de coopération, 13 conventions ont été signées avec les partenaires bilatéraux, 28 avec les multilatéraux et 31 conventions avec les ONG/AD et Fondations.

Le montant global de ces conventions a connu une forte augmentation passant de 486,57 milliards de FCFA en 2022 à 1 008,68 milliards de FCFA en 2023. Cette hausse s'explique par un accroissement du montant des engagements de certains partenaires qui a plus que triplé. Il s'agit notamment de la Suisse (651,1%), du FIDA (636,6%), de la Chine (389,7%), de la BID (379,2%), du PNUD (364,2%) et de certains PTF qui n'avaient pas signé de convention en 2022.

De l'examen des conventions signées, il ressort que les engagements des partenaires multilatéraux demeurent les plus importants avec un montant de 799,46 milliards de FCFA, soit 79,3% du montant global. Les engagements des bilatéraux se chiffrent à 105,00 milliards de FCFA, soit 10,4% et ceux des ONG/AD et Fondations se situent à 104,22 milliards de FCFA, soit 10,3%.

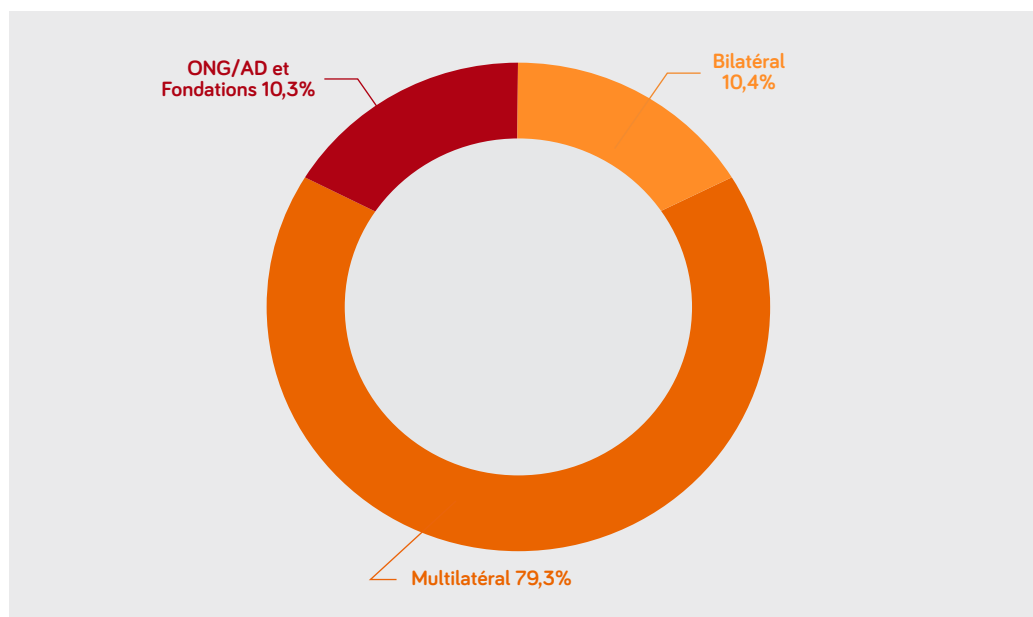
Le graphique ci-dessous présente la répartition du montant total des conventions signées par type de coopération en 2023.



72
conventions de
financement avec
les PTF signées
en 2023 contre
79 en 2022

⁷ Pour le montant de l'APD dans le budget de l'État, il a été considéré les dons inscrits dans le budget de l'État (recettes extraordinaires) et les emprunts projets et programmes comptabilisés en trésorerie.

Graphique 2 : Répartition du montant des conventions signées en 2023 par type de coopération

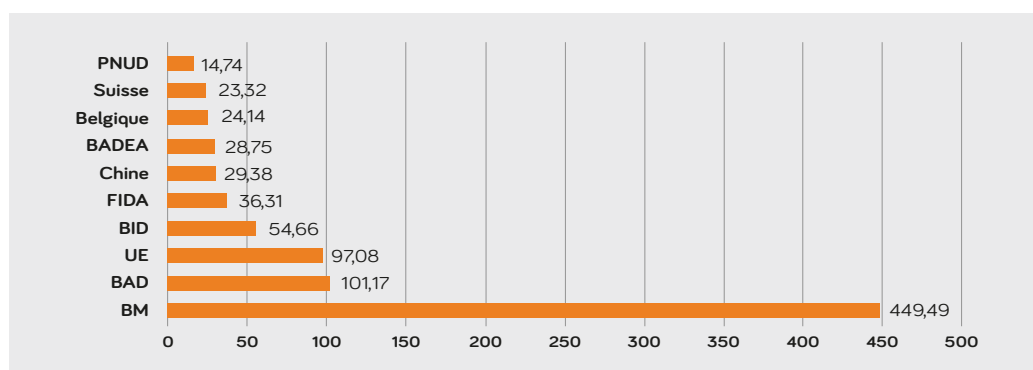


Source : DGCOOP, juillet 2024

En 2023, le montant total des conventions signées avec la Banque mondiale a été le plus élevé avec une proportion de 44,6%. Elle est suivie de la BAD (10,0%), de l'UE (9,6%) et de la BID (5,4%).

Le graphique suivant présente les montants des 10 principaux PTF qui ont signé des conventions en 2023.

Graphique 3 : Montant des conventions signées avec les dix (10) principaux PTF en 2023 (en milliards de FCFA)



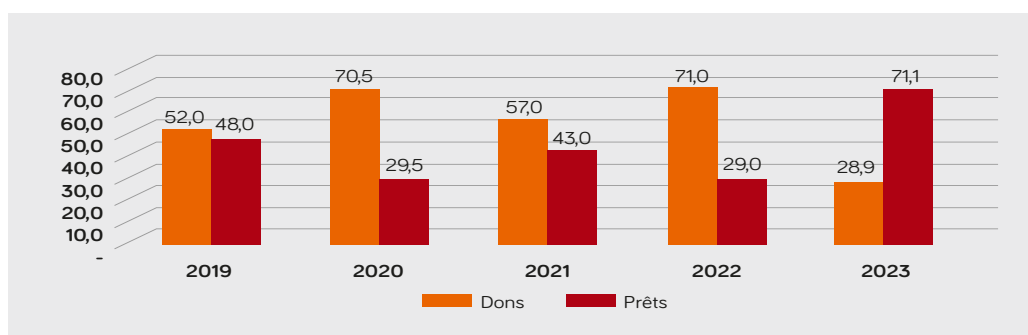
Source : DGCOOP, juillet 2024

L'analyse de l'évolution des engagements des PTF par type de financement sur la période 2019-2022 montre une prédominance des dons par rapport aux prêts. La moyenne des dons sur la période s'est située à 55,9% de l'APD et à 44,1% pour les prêts.

En 2023, cette tendance s'est inversée par une prédominance du montant des prêts par rapport aux dons qui sont estimés respectivement à 716,86 milliards de FCFA, soit 71,1% et à 291,82 milliards de FCFA, soit 28,9%.

Le montant des prêts a connu une hausse de 407,9% par rapport à celui de 2022 où il se situait à 141,14 milliards de FCFA. Cette hausse s'explique par les engagements de la BM sous forme de prêts à hauteur de 449,49 milliards de FCFA, soit 44,6% du total des prêts et de 62,7% du total des engagements. Quant aux dons, ils enregistrent une baisse de 15,5%, passant de 345,43 milliards de FCFA en 2022 à 291,82 milliards de FCFA en 2023.

Graphique 4 : Évolution de la répartition du montant des conventions selon le type de financement sur la période 2019-2023 (en %)



Source : DGCOOP, juillet 2024



2. ANALYSE DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT

Les PTF ont financé le développement au Burkina Faso en 2023 à travers quatre (04) instruments et selon deux (02) types de financement. Pour les instruments de financement, il s'agit de l'Aide projet, de l'Appui budgétaire, de l'Aide alimentaire ainsi que de l'Assistance et secours d'urgence. Les types de financement utilisés sont les dons et les prêts.

2.1. La persistance de la prédominance de l'Aide projet par rapport aux autres instruments de financement

Comparée aux autres instruments, l'Aide projet reste l'instrument le plus utilisé par les PTF au Burkina Faso. En 2023, le montant de l'APD décaissé sous forme d'Aide projet s'élève à 1 558,82 millions de dollars US, représentant 74,9% de l'APD totale.

L'Assistance et secours d'urgence et l'Aide alimentaire occupent respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} places avec des montants respectifs de 294,56 millions de dollars US (14,2%) et de 116,62 millions de dollars US (5,6%). Les Appuis budgétaires occupent la 4^{ème} place et totalisent un montant de 109,87 millions de dollars US, soit 5,3% de l'APD de 2023.

Tableau 11 : Structure de l'APD par instrument de financement en 2023

Type d'assistance	Montant en 2022		Montant 2023	
	Millions \$US	Millions \$US	En % de l'APD	Millions de FCFA
Aide projet	1 493,66	1 558,82	74,9%	945 531,16
Aide projet sans fonds communs	1 452,34	1 512,21	72,7%	917 259,75
Aide projet avec fonds communs	41,32	46,61	2,2%	28 271,41
Appui budgétaire	187,58	109,87	5,3%	66 645,57
Appui budgétaire général	187,58	109,87	5,3%	66 645,57
Appui budgétaire sectoriel	0,00	0,00	0,0%	0,00
Aide alimentaire	126,26	116,62	5,6%	70 741,22
Assistance et secours d'urgence	16,04	294,56	14,2%	178 671,58
Total	1 823,54	2 079,87	100,0%	1 261 589,54

Source : DGCOOP, juillet 2024

2.1.1. Une augmentation de l'Aide projet

D'un montant de 1 558,82 millions de dollars US en 2023 contre 1 493,66 millions de dollars US en 2022, l'Aide projet décaissée est en augmentation de 65,15 millions de dollars US (4,4%). Elle se décompose en Aide projet sans fonds commun (AP/SFC) à hauteur de 97,0% et en Aide projet avec fonds commun (AP/FC) pour 3,0%.



1 558,82
millions de
dollars US d'Aide
projet décaissés
en 2023 contre
1 493,66 millions
de dollars US
en 2022

2.1.1.1. L'Aide projet sans fonds commun en hausse

L'AP/SFC est l'instrument le plus utilisé dans le financement extérieur des projets et programmes de développement au Burkina Faso. Elle s'élève à 1 512,21 millions de dollars US en 2023 contre 1 452,34 millions de dollars US en 2022, soit une augmentation de 4,1%.

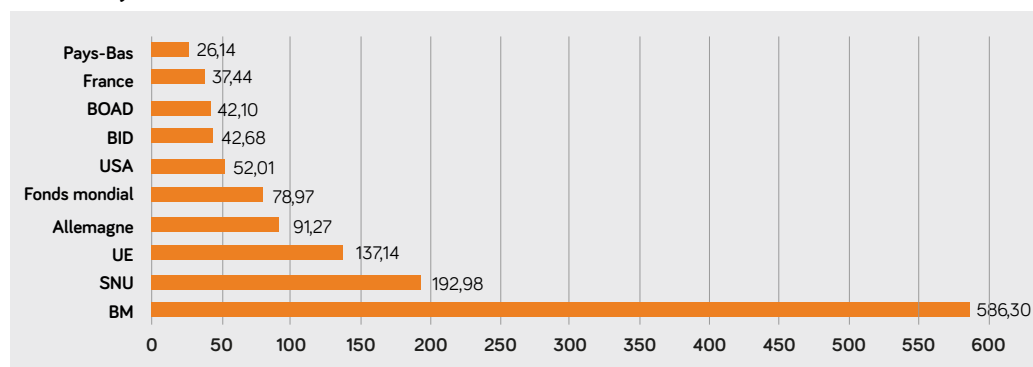
L'AP/SFC a été décaissée sous forme de dons à hauteur de 1 053,52 millions de dollars US (69,7%) et de prêt pour un montant de 458,69 millions de dollars US (30,3%).

La contribution des dix (10) premiers PTF ayant le plus décaissé en 2023 se chiffre à 1 287,03 millions de dollars US, représentant 85,1% de l'AP/SFC. Ce montant s'élevait à 1 223,80 millions de

dollars US en 2022, soit une hausse de 5,2%. Parmi ces dix (10) PTF, la Banque mondiale (BM) vient en première position avec un montant de 586,30 millions de dollars US, représentant 38,8% de l'AP/SFC de l'année sous revue. Elle est suivie du SNU avec un montant de 192,98 millions de dollars US (12,8%), de l'UE avec un montant de 137,14 millions de dollars (9,1%), de l'Allemagne avec un montant de 91,27 millions de dollars US (6,0%) et du Fonds mondial avec un montant de 78,97 millions de dollars US (5,2%).

Le classement des dix (10) premiers PTF ayant utilisé cet instrument est fourni dans le graphique ci-dessous.

Graphique 5 : Contribution des 10 principaux PTF faisant de l'AP/SFC en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

Les cinq (05) projets ayant le plus bénéficié de l'AP/SFC en 2023 sont :

	le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience financé par la Banque mondiale pour un montant de 161,82 millions de dollars US ;		le Programme d'appui au développement sanitaire financé par le Fonds mondial pour un montant de 63,46 millions de dollars US ;
	le Projet régional d'interconnexion électrique de la Dorsale Nord financé par la Banque mondiale pour un montant de 51,07 millions de dollars US ;		le projet « Agriculture et Sécurité alimentaire, environnement, WASH » financé par les USA pour un montant de 43,41 millions de dollars US ;
	le Projet de résilience et de compétitivité agricole financé par la Banque mondiale pour un montant de 38,04 millions de dollars US.		

357,81

millions de dollars US
décaissés au profit de 05 projets en 2023 contre 274,37 millions de dollars US en 2022 soit une augmentation de 30,4%

Les montants décaissés au profit de ces cinq (05) projets se chiffrent à 357,81 millions de dollars US, représentant 23,7% de l'AP/SFC. Ce montant se situait à 274,37 millions de dollars US en 2022, soit une augmentation de 30,4%.

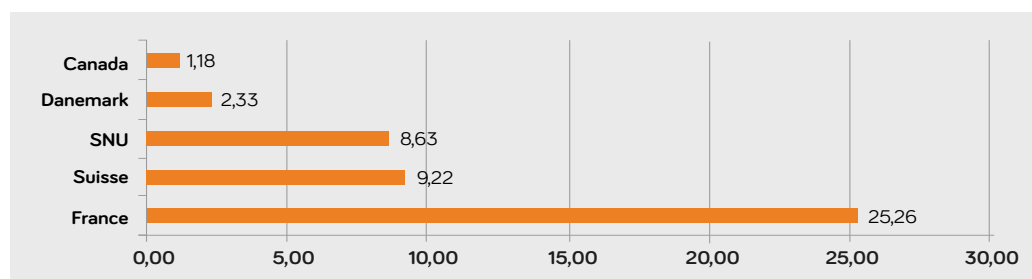
2.1.1.2. L'Aide projet avec fonds commun en hausse

L'AP/FC a connu une augmentation de 12,8%, passant de 41,32 millions de dollars US en 2022 à 46,61 millions de dollars US en 2023. Elle représente 3,0% de l'Aide projet et 2,2% de l'APD totale. Cette relative progression résulte des efforts supplémentaires de la Suisse (59,5%) et de la France (51,6%), ainsi que du retour du Danemark dans l'utilisation de cet instrument.

En 2023, les décaissements de l'AP/FC ont été faits exclusivement sous forme de dons par cinq (05) PTF contre six (06) PTF en 2022, qui sont la France (54,2%), la Suisse (19,8%), le SNU (18,5%), le Danemark (5,0%) et le Canada (2,5%).

Le graphique suivant présente les cinq partenaires ayant décaissé l'APD sous forme d'AP/FC en 2023.

Graphique 6 : Contribution des PTF utilisant l'AP/FC en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

Les cinq (05) projets ayant le plus bénéficié de l'AP/FC en 2023 sont :

- le projet « PME Burkina 2 » financé par la France pour 13,33 millions de dollars US ;
- le projet « I.SAH 3 Frontières Burkina » financé par la France pour 5,26 millions de dollars US ;
- le projet « Appui à la coordination du programme et au plaidoyer » financé par l'UNFPA pour 4,65 millions de dollars US ;
- le projet « APOSE-EFTP » financé par la France pour 3,79 millions de dollars US ;
- le Programme de pays 2021-2025 Eau et assainissement financé par le Danemark pour 2,19 millions de dollars US.

Les décaissements de ces cinq (05) projets s'élèvent à 29,23 millions de dollars US, représentant 62,7% de l'AP/FC.

2.1.2. Une forte baisse des Appuis budgétaires en 2023

En 2023, le Burkina Faso a poursuivi le dialogue avec les PTF pour la mobilisation des ressources des Appuis budgétaires. Cependant, à fin décembre 2023, le montant des Appuis budgétaires décaissés a baissé, passant de 187,58 millions de dollars US en 2022 à 109,87 millions de dollars US en 2023, soit une baisse de 41,4%.

2.1.2.1. L'Appui budgétaire général

En 2023, seul le FMI a effectué deux décaissements d'un montant total de 109,87 millions de dollars US, dont 78,52 millions de dollars US au titre de la « Fenêtre chocs alimentaires » et le reste dans le cadre du programme économique et financier au titre de la Facilité élargie de crédit.

Ainsi, le montant global de l'Appui budgétaire général (ABG) décaissé s'est établi à 109,87 millions de dollars US contre 187,58 millions de

dollars US en 2022. Il représente environ 5,3% du portefeuille de l'APD totale en 2023 contre 10,3% en 2022. Cet Appui budgétaire général a été octroyé exclusivement sous forme de prêts.

2.1.2.2. L'Appui budgétaire sectoriel

Tout comme en 2022, il n'y a pas eu de décaissement au titre des Appuis budgétaires sectoriels en 2023. Cette situation est principalement due aux changements institutionnels survenus en 2022, qui a conduit à l'annulation de l'Appui budgétaire de l'Union européenne (contrat d'appui à la consolidation de l'État et à la résilience) et à la suspension des Appuis budgétaires de l'Allemagne et du Danemark. Ces trois Partenaires techniques et financiers ont décidé de transformer leurs Appuis budgétaires respectifs en Aides projets.

2.1.3. Une légère baisse de l'Aide alimentaire

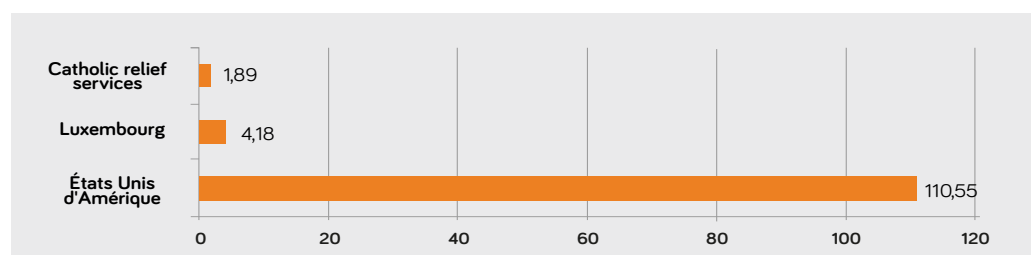
L'APD délivrée sous forme d'Aide alimentaire en 2023 s'élève à 116,62 millions de dollars US, représentant 5,6% de l'APD totale. Ce montant est en baisse de 7,6% par rapport à celui de 2022 qui s'élevait à 126,26 millions de dollars US.

La baisse observée pourrait s'expliquer par la réorientation des ressources de certains partenaires vers d'autres instruments de

financement comme l'Assistance et secours d'urgence. Exclusivement accordée sous forme de dons, cette aide a été octroyée à 94,8% par les USA, à 3,6% par le Luxembourg et à 1,6% par le Catholic Relief Services (CRS).

Le graphique ci-dessous illustre le volume d'aide décaissée sous forme d'Aide alimentaire par partenaire en 2023.

Graphique 7 : Contribution des donateurs de l'Aide alimentaire en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

116,62
millions de
dollars US d'aide
alimentaire
décaissés en
2023 contre
126,26 millions
de dollars US en
2022 soit une
baisse de 7,6%

Les projets et programmes majeurs financés par cet instrument de financement sont entre autres :

- le projet « Réponse humanitaire et secours d'urgence » financé par les USA (110,55 millions de dollars US) ;
- le projet « BKF/025 : Appui au plan sectoriel de l'éducation et de la formation 2017-2030 » financé par le Luxembourg (2,95 millions de dollars US) ;
- le Projet d'appui à l'alimentation scolaire (PAAS) financé par le CRS (0,96 million de dollars US) ;
- le projet « USDA/LRP PREAWARD BURKINA FASO Pre-Award Authorization_401863 » financé par le CRS (0,94 million de dollars US) ;
- le projet « Contributions supplémentaires - Opérations Humanitaires - PAM » financé par le Luxembourg (0,53 million de dollars US).

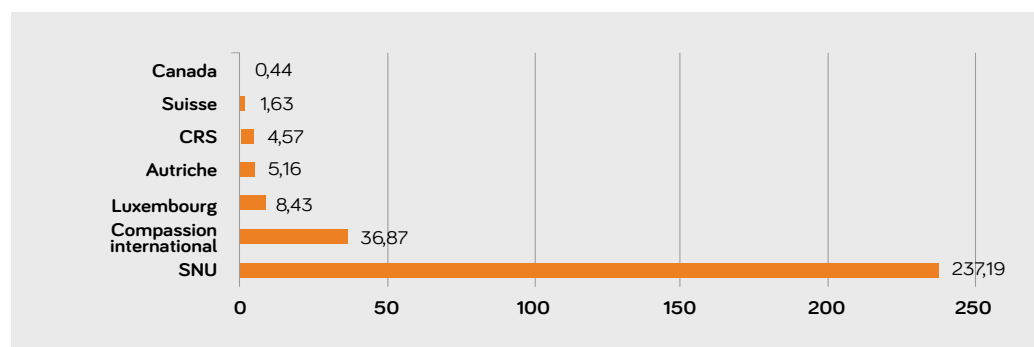
2.1.4. Une hausse exponentielle de l'Assistance et secours d'urgence

L'instrument « Assistance et secours d'urgence » a été utilisé en 2023 par plusieurs partenaires à hauteur de 294,56 millions de dollars US, contre 16,04 millions de dollars US en 2022, soit une hausse de 1 736,4%. Le volume de l'Assistance et secours d'urgence en 2023 représente 14,2% de l'APD totale. Cette hausse exponentielle s'explique par la persistance des crises sécuritaire et humanitaire que traverse le pays depuis près d'une décennie.

L'APD sous forme d'« Assistance et secours d'urgence » est exclusivement accordée sous forme de dons en 2023.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des appuis par partenaire selon cet instrument.

Graphique 8 : Contribution des donateurs de l'Assistance et secours d'urgence en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

Hausse de
1736,4%
sur l'instrument
« Assistance et
secours
d'urgence »
utilisé par
plusieurs
partenaires
en 2023

Les partenaires ayant le plus contribué à ce type d'appui sont le SNU (74,5%), l'ONG Compassion international (12,5), le Luxembourg (2,9%), l'Autriche (1,8%) et l'ONG CRS (1,6%).

Les cinq actions humanitaires ayant reçu le plus de financement sous forme d'assistance et secours d'urgence ont été financées par le PAM et l'ONG Compassion international. Ces actions sont les suivantes :

- « Fournir un paquet d'assistance intégré incluant une assistance alimentaire, des repas scolaires et des aliments nutritifs spécialisés aux réfugiés, aux déplacés internes, à la population hôte, aux enfants et aux femmes » financé par le PAM pour 129,24 millions de dollars US ;
- « Programme de développement holistique des enfants et des jeunes/Éducation et parrainage » financé par l'ONG Compassion international pour 33,27 millions de dollars US ;
- « Soutenir les groupes ciblés par la création de moyens de subsistance et d'actifs, le développement de chaînes de valeur sensibles au genre et à la nutrition, les régimes d'assurance climatique et les technologies et pratiques de production innovantes » financé par le PAM pour 28,83 millions de dollars US ;
- « Fournir des services aériens humanitaires aux Bureaux nationaux de gestion des catastrophes et à d'autres partenaires pertinents pour accéder aux zones d'intervention humanitaire » financé par le PAM pour 21,70 millions de dollars US ;
- « Fournir des services à la demande au Gouvernement, aux partenaires humanitaires et de développement, y compris la coordination logistique ainsi que le partage d'informations » financé par le PAM pour 13,92 millions de dollars US.

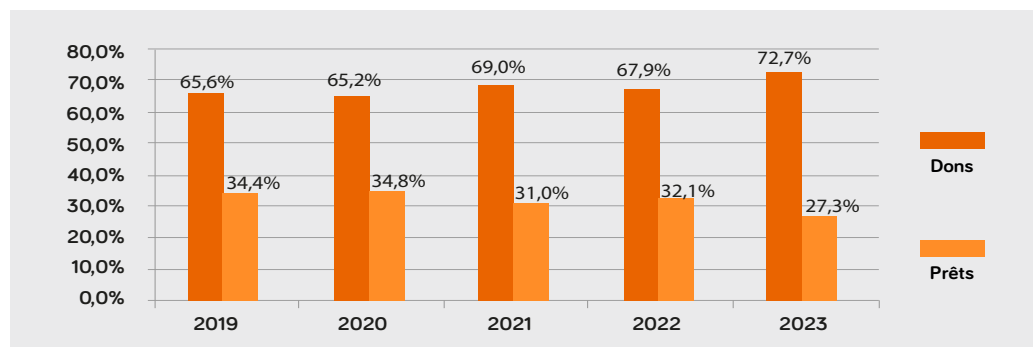
Les montants alloués à ces actions s'élèvent à 226,95 millions de dollars US, représentant 77,0% de l'Assistance et secours d'urgence.

2.2. Une aide toujours caractérisée par une prédominance des dons

L'analyse de l'évolution de l'APD par type de financement sur la période 2019-2023 montre une prédominance des dons par rapport aux prêts. Sur cette période, les dons se sont situés en moyenne à 68,2% de l'APD et les prêts ont représenté 31,8%. En 2023, les dons ont représenté 72,7% de l'APD contre 27,3% pour les prêts.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2019 à 2023.

Graphique 9 : Évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2019 à 2023

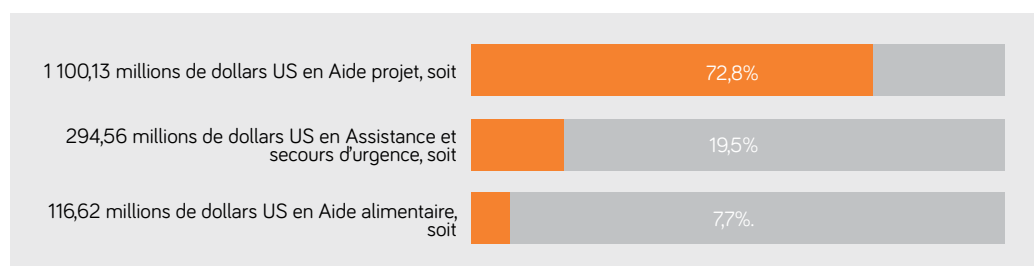


Source : DGCOOP, juillet 2024

2.2.1. Les dons

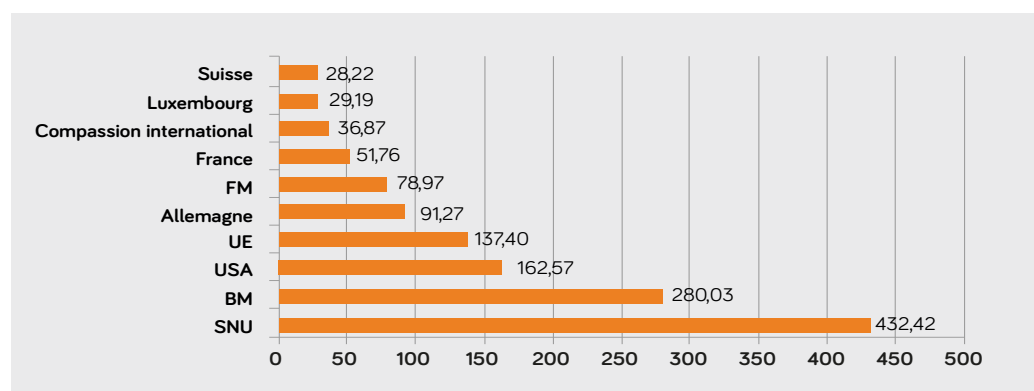
D'un montant total de 1 511,31 millions de dollars US en 2023 contre 1 238,74 millions de dollars US en 2022, les dons ont connu une hausse de 22,0% en 2023. Cette situation se justifie principalement par la hausse des dons octroyés par le SNU (348,6%). La part des dons dans l'APD totale est ressortie en 2023 à 72,7% contre 67,9% en 2022.

La répartition des dons par instrument de financement se présente comme suit :



Le graphique ci-dessous présente les décaissements des dix (10) principaux partenaires en termes de dons en 2023.

Graphique 10 : Les dix (10) principaux pourvoyeurs de dons en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024



1 328,70
millions de dollars
US décaissés
sous forme de
dons en 2023
par les dix (10)
principaux
partenaires

Le montant total des apports des dix (10) principaux partenaires est de 1 328,70 millions de dollars US, soit 87,9% de l'APD totale décaissée sous forme de dons en 2023.

Les cinq (05) projets ayant le plus reçu des décaissements sous forme de dons en 2023 sont :

- le projet « Fournir un paquet d'assistance intégré incluant une assistance alimentaire, des repas scolaires et des aliments nutritifs spécialisés aux réfugiés, aux déplacés internes, à la population hôte, aux enfants et aux femmes » financé par le PAM pour un montant de 129,24 millions de dollars US ;
- le projet « Réponse humanitaire et secours d'urgence » financé par les USA pour un montant de 110,55 millions de dollars US ;
- le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience financé par la Banque mondiale pour un montant de 80,91 millions de dollars US ;
- le Programme d'appui au développement sanitaire financé par le Fonds mondial pour un montant de 63,46 millions de dollars US ;
- le projet « Agriculture et Sécurité alimentaire, environnement, WASH » financé par les USA à hauteur de 43,41 millions de dollars US.

Le montant décaissé au profit desdits projets se chiffre à 427,58 millions de dollars US, soit un taux de 28,3% par rapport au total des dons.

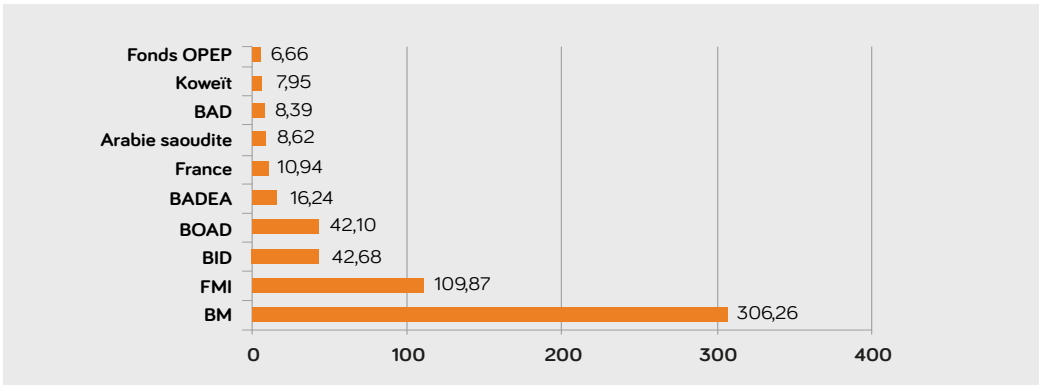
2.2.2. Les prêts

L'APD reçue par le Burkina Faso sous forme de prêts s'établit à 568,56 millions de dollars US en 2023, contre 585,37 millions de dollars US en 2022, soit une baisse de 2,8%.

Les prêts ont été exclusivement décaissés à travers deux (02) instruments de financement que sont l'Appui projet sans fonds commun pour 458,69 millions de dollars US (80,7%) et l'Appui budgétaire général pour 109,87 millions de dollars US (19,3%). Ils ont été octroyés par les partenaires bilatéraux à hauteur de 27,86 millions de dollars US (4,9%) et les multilatéraux à hauteur de 540,70 millions de dollars US (95,1%).

Le graphique suivant présente le classement des dix (10) partenaires ayant accordé des prêts en 2023.

Graphique 11: Les dix (10) principaux pourvoyeurs de prêts en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

Le montant total des apports des dix (10) principaux partenaires est de 559,72 millions de dollars US, soit 98,4% de l'APD totale décaissée sous forme de prêts en 2023.

Les cinq (05) principales opérations financières sous forme de prêts sont :

- le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience financé par la Banque mondiale pour un montant de 80,91 millions de dollars US ;
- la Facilité de crédit rapide (choc alimentaire) financé par le Fonds monétaire international pour un montant de 78,52 millions de dollars US ;
- le Programme de Construction de l'Aéroport International de Donsin financé par l'Arabie Saoudite, la BADEA, la BID, la BOAD, la BIDC, le Fonds OPEP et le Koweït pour un montant de 36,08 millions de dollars US.
- La Facilité élargie de crédit financé par le FMI pour un montant de 31,35 millions de dollars US ;
- le Projet régional d'interconnexion électrique de la Dorsale Nord financé par la BM pour un montant de 25,54 millions de dollars US.

Le montant total décaissé à travers les cinq (05) principales opérations financières se chiffre à 252,40 millions de dollars US, soit un taux de 44,4% par rapport au total des prêts.

559,72
millions de
dollars US à
travers les cinq
(05) principales
opérations
financières soit un
taux de 98,4%

3. ANALYSE DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET DES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

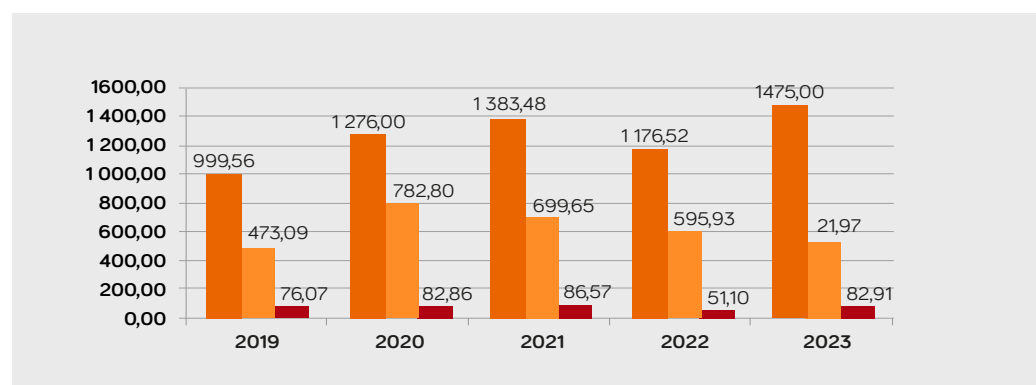
Dans cette section, l'analyse de l'évolution de l'APD est faite par source de financement (multilatérale, bilatérale, ONG) et selon les autres formes de coopération (technique, déléguée, appui aux ONG/AD et Fondations).

3.1 Une tendance haussière de l'APD portée par les partenaires multilatéraux

L'APD reçue en 2023 par le Burkina Faso s'élève à 2 079,87 millions de dollars US contre 1 823,54 millions de dollars US en 2022, maintenant ainsi la tendance haussière observée sur la période 2019-2022. Cette tendance est portée par les partenaires multilatéraux et une tendance baissière au cours des quatre dernières années pour ce qui est des contributions des partenaires bilatéraux et des ONG.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'APD par source de financement sur la période 2019-2023.

Graphique 12 : Répartition de l'aide par source de financement de 2019 à 2023 (en millions de dollars US)



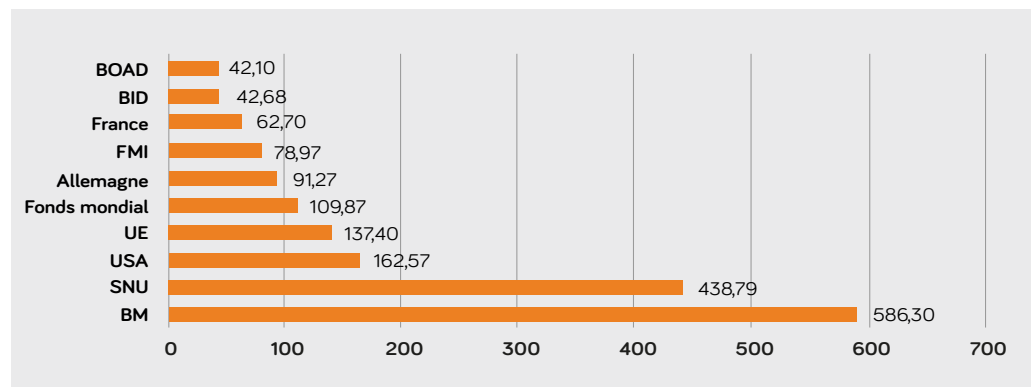
Source : DGCOOP, juillet 2024

Comme pour les quatre années précédentes, l'analyse de l'APD de 2023 par source de financement indique une prépondérance de l'Aide multilatérale (70,9%) sur l'Aide bilatérale (25,1%) et l'aide provenant des ONG (4,0%).

Le Top 10 des donateurs en 2023 enregistre la sortie du Canada et l'entrée du Fonds monétaire international (FMI), faisant passer le nombre de partenaires multilatéraux à sept (07) contre six (06) en 2022. Leur contribution cumulée s'élève à 1 752,65 millions de dollars US en 2023, soit 84,3% de l'APD totale. Elle a connu une hausse de 12,6% par rapport à 2022.

Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs en 2023.

Graphique 13 : Contribution des dix (10) premiers donateurs en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

Comme en 2022, la Banque mondiale, avec un décaissement de 586,30 millions de dollars US, reste le premier contributeur de l'APD en 2023 avec une part de 28,2%. Elle est suivie par le SNU qui occupe la 2^{ème} place avec une contribution de 438,79 millions de dollars US pour une part de 21,1% de l'APD. Ils sont suivis respectivement des USA (7,8%), de l'UE (6,6%), du FMI (5,3%), de l'Allemagne (4,4%), du Fonds mondial (3,8%), de la France (3,0%), de la BID (2,1%) et de la BOAD (2,0%).

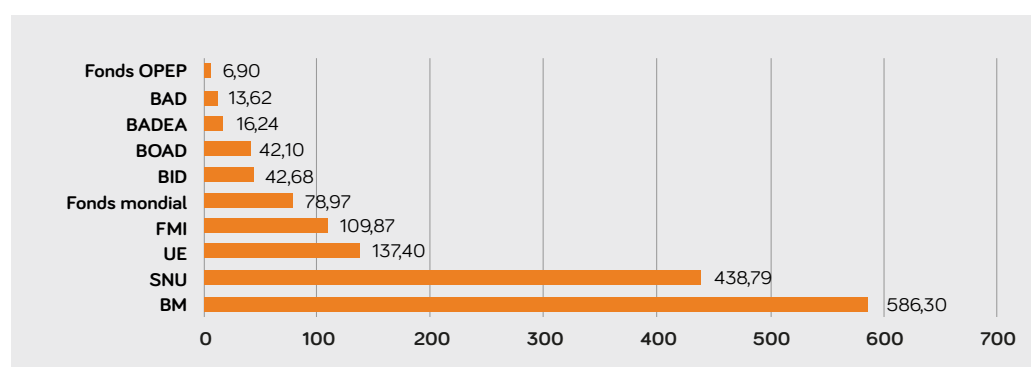
3.1.1. L'Aide multilatérale

L'année 2023 enregistre un montant record de 1 475,00 millions de dollars US sur les quatre dernières années de l'apport des partenaires multilatéraux à l'APD. Ce montant connaît une forte hausse (25,4%) par rapport à son niveau de 2022 qui était de 1 176,52 millions de dollars US.

Cette tendance s'explique par une hausse très importante de la contribution du SNU (305,8%), d'une part, et par les décaissements du FMI d'un montant de 109,87 millions de dollars US, d'autre part.

Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs en 2023.

Graphique 14 : Contribution des dix (10) premiers donateurs multilatéraux en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

Comme en 2022, en termes de montants décaissés, la Banque mondiale reste en tête avec une contribution de 39,7% de l'Aide multilatérale, suivie du SNU (29,7%) et de l'UE (9,3%) en troisième place. Suivent ensuite les sept (07) autres partenaires multilatéraux : le FMI (7,4%), le Fonds mondial (5,4%), la BID (2,9%), la BOAD (2,9%), la BADEA (1,1%), la BAD (0,9%) et le Fonds OPEP (0,5%).

L'Aide multilatérale a été délivrée à travers trois (03) instruments que sont l'Aide projet (1 127,67 millions de dollars US), l'Appui budgétaire (109,87 millions de dollars US) et l'Assistance et secours d'urgence (237,45 millions de dollars US).

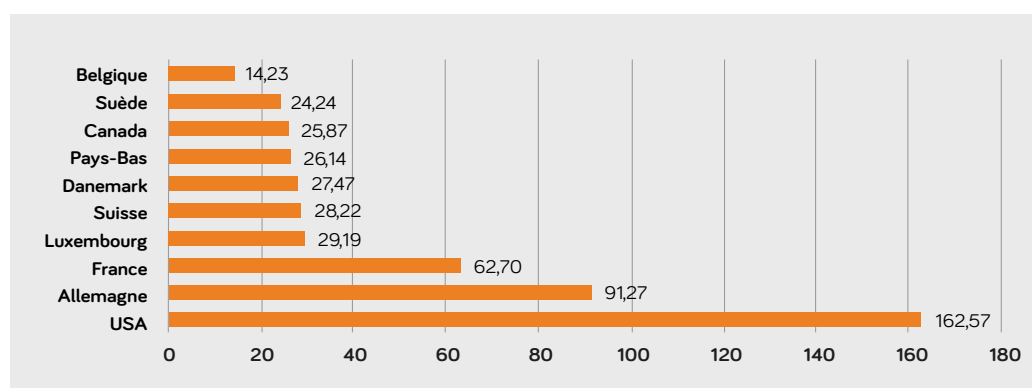
3.1.2. L'Aide bilatérale

Les partenaires bilatéraux ont contribué en 2023 à hauteur de 521,97 millions de dollars US contre 595,93 millions de dollars US en 2022, soit une baisse de 12,4%. Cette baisse est consécutive à la diminution des contributions de la France (-31,2%) et des USA (-25,5%). On note toutefois une hausse des contributions du Luxembourg (46,1%) et de l'Allemagne (26,6%).

La contribution des dix (10) premiers donateurs bilatéraux en 2023 se chiffre à 491,88 millions de dollars US, représentant 94,2% de l'Aide bilatérale, contre 585,06 millions de dollars US en 2022, soit une baisse de 15,9%.

Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs en 2023.

Graphique 15 : Contribution des principaux PTF bilatéraux en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

Les USA conservent leur première place des PTF bilatéraux détenue depuis 2021 avec 162,57 millions de dollars US, soit 31,1% de l'Aide bilatérale malgré une baisse de leur contribution de 25,5% comparativement à celle de 2022 qui s'établissait à 218,15 millions de dollars US.

L'Allemagne (17,5%) vient en deuxième position, suivie de la France (12,0%) deuxième en 2022, puis du Luxembourg (5,6%), de la Suisse (5,4%), du Danemark (5,3%), des Pays-Bas (5,0%), du Canada (5,0%), de la Suède (4,6%) et de la Belgique (2,7%).

Par instrument de financement, l'Aide bilatérale se répartit comme suit :



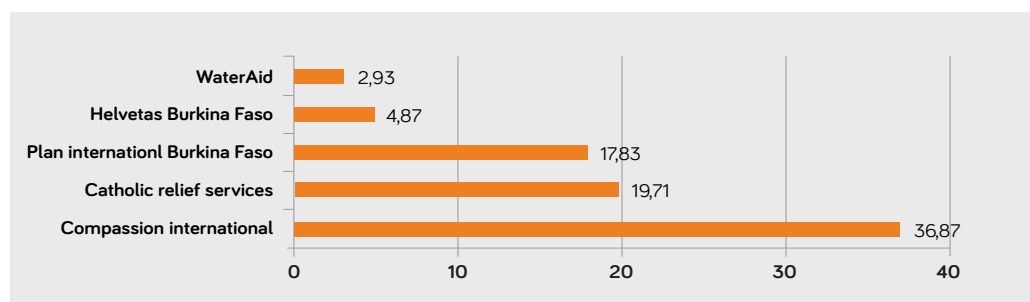
3.1.3. L'Aide des ONG⁸

En 2023, les Organisations non gouvernementales à capacité de mobilisation des ressources extérieures ont décaissé un montant de 82,91 millions de dollars US. Ce montant est en hausse de 62,3% par rapport à celui de 2022 qui s'était établi à 51,1 millions de dollars US.

En termes de contribution des ONG, on note que les deux plus grandes ONG bailleurs en 2023 sont l'ONG Compassion international qui vient en tête avec 36,87 millions de dollars US, soit 44,5% du décaissement total et l'ONG CRS qui est deuxième avec 19,71 millions de dollars US, soit 23,8% du décaissement total.

La contribution des ONG bailleurs à l'APD 2023 est retracée par le graphique suivant.

Graphique 16 : Contribution des ONG en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

L'Aide extérieure décaissée par les ONG en 2023, par instrument de financement se présente comme suit :

- Assistance et secours d'urgence pour un montant de 41,44 millions de dollars US totalement décaissé par l'ONG CRS contre 1,95 million de dollars US en 2022 pour la même ONG ;
- Aide projet pour un total de 39,57 millions de dollars US contre 48,66 millions de dollars US en 2022 décaissé principalement par Plan International Burkina Faso et l'ONG CRS ;
- Aide alimentaire pour un montant de 1,89 millions de dollars US entièrement décaissé par l'ONG CRS.

3.1.4. La contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique

Pour la deuxième année consécutive, les Institutions de Bretton Woods se sont positionnées à la première place des contributions des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique. En effet, elles ont consenti une contribution de 696,17 millions de dollars US, soit 33,5% de l'APD totale en 2023. Ce montant est en hausse par rapport à 2022 où il s'élevait à 589,32 millions de dollars US.

Par ordre d'importance numérique, elles sont suivies du SNU qui a contribué à hauteur de 517,76 millions de dollars US, soit 24,9% de l'APD totale. Ce montant traduit une augmentation de 133% de la contribution de ce partenaire par rapport à l'année précédente où il était de 222,61 millions de dollars US.

Ensuite viennent les PTF de la zone Europe avec 21,7% et les PTF de la zone Amérique avec 9,1% de l'APD totale.

Enfin, les ONG, les Partenaires² arabes, les PTF de la zone Afrique et les PTF de la zone Asie respectivement avec 4,0% pour les deux premiers, 2,8% et 0,1% de l'Aide totale en 2023.

Le tableau suivant récapitule la contribution par groupe d'institutions et zone géographique selon le type de financement en 2023.

33,5%
de l'aide totale
est fournie par
les Institutions de
Bretton Woods

⁸ Il s'agit ici d'une analyse de l'aide provenant des ONG ayant une capacité de mobilisation des ressources à l'international au profit du Burkina Faso (en dehors des ressources mobilisées auprès des PTF résidents) et non de la contribution de toutes les ONG/ADF intervenant au Burkina Faso.

Tableau 12 : Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique selon le type de financement en 2023

Groupe de bailleurs	Montant en millions de dollars US			% dans l'APD totale
	Prêts	Dons	Total	
Institutions de Bretton Woods	416,14	280,03	696,17	33,5%
SNU et Fonds mondial	6,37	511,39	517,76	24,9%
PTF zone Europe	11,30	440,29	451,58	21,7%
PTF zone Amérique	-	188,44	188,44	9,1%
ONG	0,00	82,91	82,91	4,0%
PTF Arabes	82,15	0,24	82,38	4,0%
PTF zone Afrique	52,61	5,23	57,84	2,8%
PTF zone Asie	0,00	2,79	2,79	0,1%
Total	568,56	1 511,31	2 079,87	100,0%

Source : DGCOOP, juillet 2024

Comme illustrés dans le tableau, les deux plus grands pourvoyeurs de prêts en 2023 sont les Institutions de Bretton Woods avec 416,14 millions de dollars US suivies des PTF arabes avec un montant de 82,15 millions de dollars US.

En ce qui concerne les dons, le SNU et le Fonds mondial se hissent à la première place avec une contribution de 511,39 millions de dollars US, suivis des PTF de la zone Europe pour un montant de 440,29 millions de dollars US et des Institutions de Bretton Woods avec une participation de 280,03 millions de dollars US.

Aussi, il est à noter qu'en 2023, toute la contribution des PTF de la zone Amérique ainsi que celles des ONG et des PTF zone Asie sont uniquement composées de dons avec des montants respectifs de 188,44 millions de dollars US, de 82,91 millions de dollars US et de 2,79 millions de dollars US.



3.2 Les autres formes de coopération

3.2.1 La coopération technique

La coopération technique ou “assistance technique” comprend la coopération technique autonome et la coopération technique intégrée aux projets et programmes de développement. En 2023, le volume de l'aide publique au développement provenant de cette coopération s'élève à 22,53 millions de dollars US contre 13,85 millions de dollars US en 2022, soit une hausse de 62,7%. Cette augmentation est consécutive à la hausse du nombre de PTF ayant pratiqué cette forme de coopération qui est passé de 06 en 2022 à 07 en 2023 mais surtout aux contributions de nouveaux partenaires que sont le Danemark et le PAM.

Spécifiquement, l'aide décaissée au profit de la coopération technique autonome en 2023 se chiffre à 0,75 million de dollars US tandis que celle de la coopération technique intégrée s'élève à 21,78 millions de dollars US.

Les décaissements effectués en 2023 au titre de la coopération technique proviennent essentiellement du Danemark (66,5%), du PAM (14,0%), du Luxembourg (7,7%) et de l'Allemagne (7,1%).

Le tableau ci-dessous présente la situation de la coopération technique par PTF en 2023.

Tableau 13 : Situation par PTF de la coopération technique en 2023

Partenaires techniques et financiers	Montants par type de coopération technique en millions de dollars US		Total	Part (%) dans la coopération technique totale	Nombre de coopérateurs
	Autonome	Intégrée			
Danemark		14,98	14,98	66,5	
PAM		3,16	3,16	14,0	
Luxembourg		1,73	1,73	7,7	
Allemagne		1,61	1,61	7,1	
UNICEF	0,75		0,75	3,3	12
Belgique		0,20	0,20	0,9	
UNFPA		0,10	0,10	0,4	
Total	0,75	21,78	22,53	100	12

Source : DGCOOP, juillet 2024

3.2.2 La coopération déléguée

La coopération déléguée est la forme de coopération qui consiste en une délégation de ressources par un partenaire (le mandant) à un autre partenaire (le mandataire ou PTF délégué) pour la mise en œuvre d'un projet ou programme de développement. Cette délégation favorise la réduction des coûts de transaction, la réalisation des gains d'efficacité et facilite les cofinancements pour la mise en œuvre notamment de grands projets. Cette forme de coopération est une modalité fortement encouragée dans la mise en œuvre de la Division du travail.

Durant l'année 2023, les PTF mandants de la coopération déléguée ont octroyé 55,59 millions de dollars US contre 42,96 millions de dollars US en 2022, soit une augmentation de 29,4%. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse du nombre de PTF mandants qui est passé de 4 en 2022 à 10 en 2023.

Par ordre d'importance de ressources déléguées, les PTF mandants en 2023 sont l'Allemagne (65,8%), l'UE (15,7%), l'Italie (8,8%) et les Pays-Bas (6,6%).

Contrairement aux PTF mandants qui sont en nombre limité, les PTF mandataires sont plus nombreux et sont issus du Système des Nations unies et des institutions de Bretton Wood comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Situation des PTF ayant pratiqué la coopération déléguée en 2023

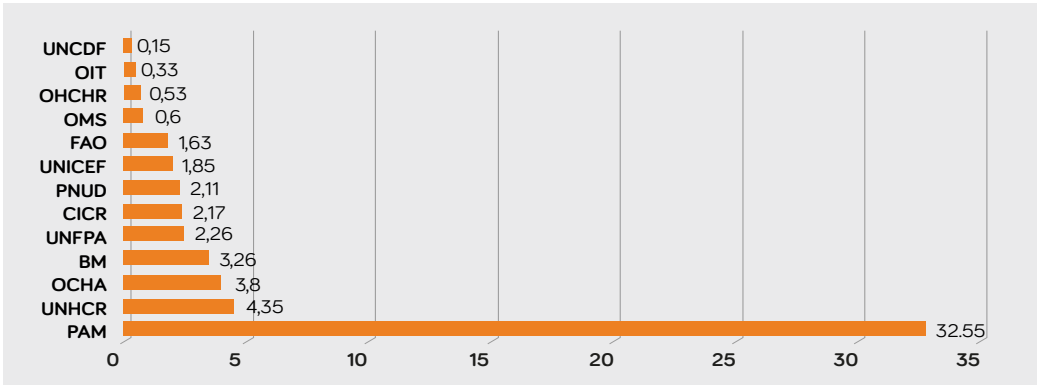
Mandants			Délégués		
PTF	Montant (millions USD)	En %	PTF	Montant (millions USD)	Répartition par PTF délégués (%) (millions USD)
Allemagne	36,58	65,8	OMS	0,33	0,9
			UNICEF	0,33	0,9
			FAO	0,54	1,5
			OCHA	3,53	9,7
			UNHCR	1,09	3,0
			BM	3,26	8,9
			CICR	2,17	5,9
			PAM	25,33	69,2
UE	8,75	15,7	OMS	0,27	3,1
			OCHA	0,27	3,1
			UNICEF	1,52	17,4
			PAM	5,60	64,0
			FAO	1,09	12,4
Italie	4,89	8,8	PAM	1,63	33,3
			UNHCR	3,26	66,7
Pays-Bas	3,65	6,6	UNFPA	1,01	27,6
			PNUD	2,11	57,8
			OHCHR	0,53	14,5
Japon	0,49	0,9	UNFPA	0,49	100,0
Corée du Sud	0,36	0,6	UNFPA	0,36	100,0
Belgique	0,33	0,6	OIT	0,33	100,0
Canada	0,32	0,6	UNFPA	0,32	100,0
UNFPA	0,15	0,3	UNCDF	0,15	100,0
Norvège	0,08	0,1	UNFPA	0,08	100,0
Total	55,59	100	Total	55,59	100

Source : DGCOOP, juillet 2024

L'analyse des ressources déléguées reçues reste dominée par les agences du SNU (94,1%). Par ordre d'importance de ressources déléguées reçues, les PTF mandataires en 2023 sont le PAM (58,6%), l'UNHCR (7,8%), l'OCHA (6,8%), la Banque Mondiale (5,9%) et l'UNFPA (4,1%).

Le graphique ci-dessous présente la situation des PTF ayant reçu des ressources de la coopération déléguée en 2023.

Graphique 17 : PTF mandataires au titre de la Coopération déléguée en 2023



Source : DGCOOP, juillet 2024

3.2.3. L'appui aux ONG/AD et Fondations

Les appuis financiers apportés aux ONG/AD et Fondations par les PTF en 2023 s'élèvent à 209,48 millions de dollars US. Ce montant est en amélioration de 63,2% par rapport à celui de 2022 qui s'établissait à 128,37 millions de dollars US. Cette amélioration est essentiellement justifiée par la hausse des appuis du PAM (249,4%), de la France (201,6%), de la Belgique (78,4%) et de l'Allemagne (60,6%) mais également par les apports provenant de nouveaux partenaires tels que les Pays-Bas, le Danemark, l'UNHCR et l'UNICEF.

L'Union européenne est la plus importante contributrice à l'appui aux ONG/AD et Fondations avec 30,40 millions de dollars US, soit 14,5% de l'appui total. L'Allemagne vient en seconde position avec 29,77 millions de dollars US, soit 14,2%. Aussi, en termes de nombre d'ONG/AD et Fondations appuyées, l'UNICEF est en tête (73) suivi de l'Allemagne (59) et du PAM (35).

Le tableau ci-dessous présente la situation des PTF ayant fourni un appui aux ONG/AD et Fondations en 2023.

Tableau 15 : Situation des partenaires ayant fourni un appui aux ONG/AD et Fondations en 2023

PTF	Nombre d'ONG/AD et Fondations	Montant en millions de dollars US	Part dans le total de l'appui des PTF aux ONG/AD et Fondations
UE	16	30.40	14.5
Allemagne	59	29.77	14.2
Pays-Bas	16	23.82	11.4
UNICEF	73	23.20	11.1
France	33	19.36	9.2
Belgique	26	16.63	7.9
PAM	35	14.71	7.0
UNHCR	17	14.26	6.8
Danemark	3	13.92	6.6
Suède	14	11.07	5.3
Luxembourg	14	5.96	2.8
Autriche	5	4.04	1.9
UNFPA	14	2.33	1.1
Total	325	209.48	100.00

Source : DGCOOP, juillet 2024

4. ANALYSE DE L'AIDE PAR SECTEUR DE PLANIFICATION ET SELON LE GENRE

Les flux d'aide reçue par le Burkina Faso en 2023 font ici l'objet d'analyse selon les secteurs de planification et selon le genre. L'analyse sectorielle est focalisée sur les cinq principaux secteurs bénéficiaires de l'APD.

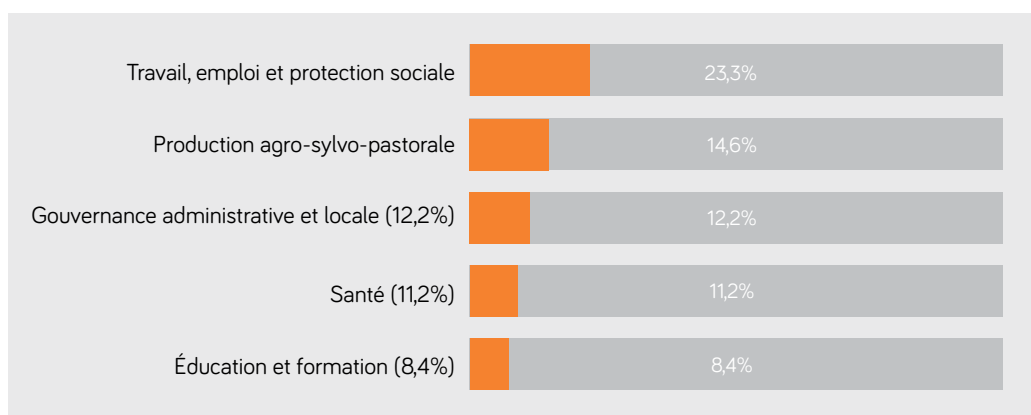
Le montant total de l'APD reçue par le Burkina Faso en 2023 est constitué de 5,3% d'appui budgétaire général pour lequel il n'y a pas de visibilité en termes de répartition sectorielle du fait des principes d'unicité de caisse et de non-affectation des ressources budgétaires. Par conséquent, l'analyse de la répartition concerne les 94,7% de l'APD, soit 1 970,00 millions de dollars US.

En termes de répartition sectorielle, tous les secteurs de planification ont bénéficié de l'APD en 2023. Mais de façon spécifique, cinq (05) secteurs de planification se démarquent par une allocation reçue de 69,7% du montant de l'APD totale.

À cette analyse de la répartition sectorielle, s'ajoute celle du genre qui constitue un domaine spécifique suivi par la coopération au développement.

4.1. L'analyse des cinq (05) principaux secteurs bénéficiaires de l'APD

Les cinq (05) premiers secteurs de planification bénéficiaires de l'APD en 2023 en termes de volume sont :



Au total, le volume d'aide reçu par ces cinq (05) secteurs s'élève à 1 449,15 millions de dollars US en 2023 contre 1 167,92 millions de dollars US en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 24,1%. En outre, le poids de ces cinq (05) secteurs dans l'APD a augmenté de 5,6 points de pourcentage par rapport à celui de 2022 où il se situait à 64,0%.

Il convient de noter que cet ensemble de secteurs n'est pas toujours identique d'une année à l'autre. Il a connu un changement en 2023 avec l'entrée du secteur « Éducation et formation » et la sortie du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat ». En termes de volume d'APD reçue, les quatre autres secteurs ont enregistré une variation positive entre 2022 et 2023.

Le tableau ci-après présente la répartition sectorielle de l'APD en 2022 et en 2023.

Tableau 16 : Répartition de l'APD par secteur de planification en 2022 et en 2023

2022			2023		
Secteurs	Montant en millions \$US	En % de l'APD	Secteurs	Montant en millions \$US	En % de l'APD
Travail, emploi et protection sociale	295,21	14,2	Travail, emploi et protection sociale	483,82	23,3
Production agro-sylvo-pastorale	237,16	11,4	Production agro-sylvo-pastorale	303,38	14,6
Santé	224,23	10,8	Gouvernance administrative et locale	254,27	12,2
Gouvernance administrative et locale	217,51	10,5	Santé	232,41	11,2
Infrastructure de transport, de communication et d'habitat	193,80	9,3	Éducation et formation	175,27	8,4
<i>Total des principaux secteurs</i>	<i>1 167,92</i>	<i>64,0</i>	<i>Total des principaux secteurs</i>	<i>1 449,15</i>	<i>69,7</i>
<i>Autres secteurs</i>	<i>468,04</i>	<i>25,7</i>	<i>Autres secteurs</i>	<i>520,85</i>	<i>25,0</i>
<i>ABG</i>	<i>187,58</i>	<i>10,3</i>	<i>ABG</i>	<i>109,87</i>	<i>5,3</i>
Total général	1 823,54	100	Total général	2 079,87	100

Source : DGCOOP, juillet 2024

L'analyse suivante présente les cinq (05) secteurs ayant le plus bénéficié de l'APD en 2023 en fonction des types et instruments de financement et par donateur.

4.1.1. Le secteur « Travail, emploi et protection sociale »

Le secteur « Travail, emploi et protection sociale » comprend les domaines (i) du travail ; (ii) de l'emploi ; (iii) de la protection sociale et (iv) de la femme et du genre.

En 2023, tout comme en 2022, ce secteur a le plus bénéficié de l'aide extérieure avec 483,82 millions de dollars US, soit 23,3% de l'APD totale, contre 295,21 millions de dollars US l'année précédente ; ce qui représente une hausse de 63,9%.

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2023.



483,82
millions de
dollars US
reçus du secteur
« Travail, emploi
et protection
sociale » soit
23,3% de l'APD
totale

Tableau 17 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur «Travail, emploi et protection sociale» en 2023

Travail, emploi et protection sociale	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	483,82	23,3
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Assistance et secours d'urgence	233,11	48,2
Aide projet	138,93	28,7
Aide alimentaire	111,78	23,1
Répartition par type de financement	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	23,99	5,0
Dons	459,84	95,0

Source : DGCOOP, juillet 2024

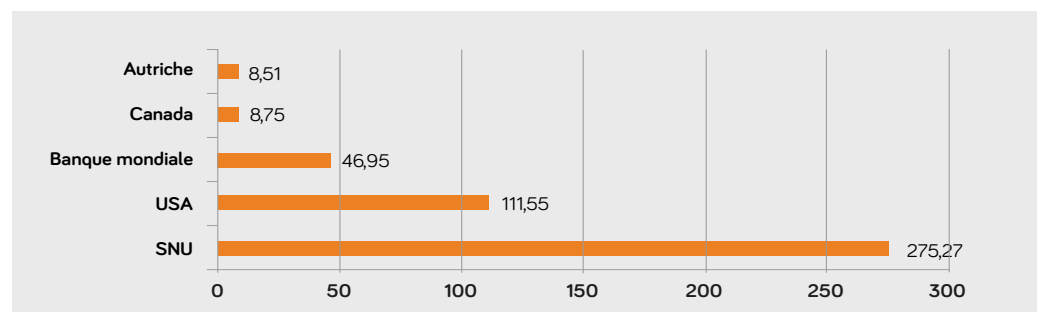
Les principaux instruments de délivrance de l'aide dans le secteur « Travail, emploi et protection sociale» en 2023 sont l'Assistance et secours d'urgence pour un montant de 233,11 millions de dollars US, l'Aide projet pour un montant de 138,93 millions de dollars US (dont 2,66 millions de dollars US d'Aide projet - avec fonds commun), l'Aide alimentaire pour un montant de 111,78 millions de dollars US.

Les financements accordés à ce secteur sont essentiellement composés de dons pour un montant de 459,84 millions de dollars US, soit 95,0% de l'APD totale du secteur. Le volume de ces dons est en hausse par rapport à 2022 où il ressortait à 92,2%. Les prêts ne représentent que 5,0% du total, soit un volume de 23,99 millions de dollars US.

Les cinq (05) principaux partenaires fournisseurs d'APD du secteur ont décaissé un montant global de 451,03 millions de dollars US, soit 93,2%. Concernant le volume d'aide décaissé, le SNU se positionne en tête (275,27 millions de dollars US), suivi des USA (111,55 millions de dollars US), de la Banque mondiale (46,95 millions de dollars US), du Canada (8,75 millions de dollars US) et de l'Autriche (8,51 millions de dollars US).

Le graphique suivant présente les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2023.

Graphique 18 : Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

En 2023, les cinq (05) projets ayant le plus bénéficié de financement de ce secteur totalisent des décaissements d'un montant de 328,04 millions de dollars US, soit 67,8% de l'APD du secteur, contre 156,70 millions de dollars US en 2022. Ces projets sont :

- le projet « Fournir un paquet d'assistance intégré incluant une assistance alimentaire, des repas scolaires et des aliments nutritifs spécialisés aux réfugiés, aux déplacés internes, à la population hôte, aux enfants et aux femmes », d'une valeur de 129,24 millions de dollars US, financé par le PAM ;
 - le projet « Réponse humanitaire et secours d'urgence », d'un montant de 110,55 millions de dollars US, financé par les USA ;
 - le projet « Filets sociaux », d'un montant de 37,72 millions de dollars US, financé par la Banque mondiale ;
 - le projet « Soutenir les groupes
- ciblés par la création de moyens de subsistance et d'actifs, le développement de chaînes de valeur sensibles au genre et à la nutrition, les régimes d'assurance climatique et les technologies et pratiques de production innovantes », d'un montant de 28,83 millions de dollars US, financé par le PAM ;
 - le projet « Fournir des services aériens humanitaires aux Bureaux Nationaux de Gestion des Catastrophes et à d'autres partenaires pertinents pour accéder aux zones d'intervention humanitaire », d'un montant de 21,70 millions de dollars US, financé par le PAM.

4.1.2 Le secteur « Production agro-sylvo-pastorale »

Le secteur « Production agro-sylvo-pastorale » couvre les domaines (i) des productions végétales, (ii) des productions animales, (iii) des productions halieutiques (iv), de la gestion des ressources forestières et fauniques, (v) des aménagements hydro-agricoles , (vi) de la gestion du foncier rural, (vii) de l'organisation du monde rural, (viii) de la promotion de l'entrepreneuriat agricole, (ix) de la gestion des risques agricoles, (x) de la mobilisation de l'eau à usage agro-sylvo-pastoral, (xi) de la prévention et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et (xii) de la gestion intégrée des ressources en eau.

En 2023, l'ensemble des décaissements effectués au profit de ce secteur s'élève à 303,38 millions de dollars US, soit 14,6% de l'APD totale. En 2022, les décaissements du secteur s'élevaient à 237,16 millions de dollars US, faisant ressortir une hausse de 27,9%.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des décaissements de l'APD au profit du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2023.

Tableau 18 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2023

Production agro-sylvo-pastorale	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	303,38	14,6
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Aide projet	301,12	99,3
Assistance et secours d'urgence	2,26	0,7
Répartition par type de financement	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Prêts	67,08	22,1
Dons	236,30	77,9

Source : DGCOOP, juillet 2024



303,38
millions de dollars
US décaissés au
profil du secteur
« Production
agro-sylvo-
pastorale » soit
14,6% de l'APD
totale

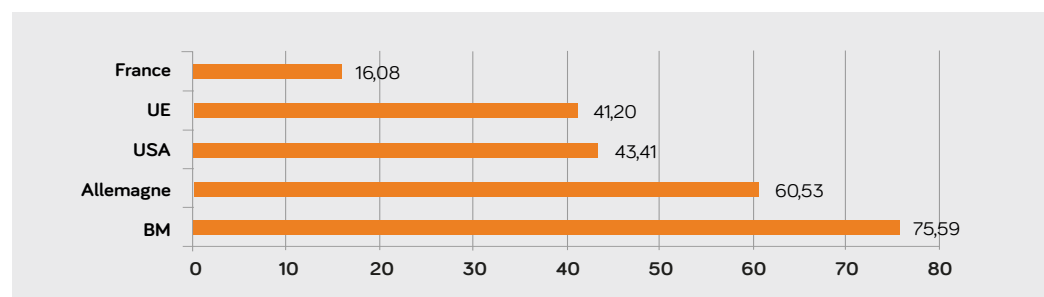
L'analyse par instrument montre que l'Aide projet est le plus utilisé par les PTF de ce secteur. Il a représenté 99,3% du volume total de l'aide du secteur (dont 1,1% pour l'AP/FC). Quant à l'Assistance et secours d'urgence, il ne représente que 0,7% de l'APD du secteur.

On remarque également qu'en termes de type de financement, les ressources du secteur ont été octroyées majoritairement sous forme de dons (77,9%) contre 22,1% de prêts.

Les cinq (05) premiers donateurs de ce secteur en 2023 ont fourni un volume total de 236,82 millions de dollars US, représentant 78,1% de l'APD totale reçue. Suivant l'importance des montants décaissés, la Banque mondiale se situe en première position avec une contribution de 75,59 millions de dollars US (24,9%), suivie respectivement de l'Allemagne (20,0%), des USA (14,3%), de l'UE (13,6%) et de la France (5,3%).

Le graphique suivant présente les cinq (05) principaux donateurs du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2023.

Graphique 19 : Les cinq (05) principaux donateurs du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

En 2023, les cinq (05) principaux projets/programmes ayant reçu le plus de financement dans ce secteur sont :

- le projet « Agriculture et sécurité alimentaire, environnement, WASH » d'un montant de 43,41 millions de dollars US financé par les USA ;
- le « Projet de résilience et compétitivité agricole » d'un montant de 38,04 millions de dollars US financé par la Banque mondiale ;
- le « Programme d'appui à la résilience économique et système agro-alimentaire dans le « triangle Ouagadougou-Koudougou-Dédougou-Bobo-Dioulasso (triangle OKDB) » d'un montant de 20,31 millions de dollars US financé par l'Union européenne ;
- le « Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA-AO) » d'un montant de 16,67 millions de dollars US financé par la Banque mondiale ;
- le « Programme de pays 2021-2025 Agriculture/Résilience » d'un montant de 14,66 millions de dollars US financé par le Danemark.

Ces cinq (05) projets et programmes ont reçu 133,09 millions de dollars US en 2023, soit 43,9% de l'APD du secteur.

4.1.3. Le secteur « Gouvernance administrative et locale »

Le secteur « Gouvernance administrative et locale » est composé des domaines que sont (i) le recrutement, la formation professionnelle et la gestion des carrières des agents de la fonction publique ; (ii) la réforme de l'administration ; (iii) l'administration du territoire ; (iv) l'état civil ; (v) la communication ; (vi) la coopération internationale et régionale, et (vii) la décentralisation.

En 2023, le montant de l'APD décaissé au profit de ce secteur s'est chiffré à 254,27 millions de dollars US, soit 12,2% de l'APD globale après un montant de 217,51 millions de dollars US enregistré en 2022. De la comparaison des montants de ces deux années, il en ressort une hausse de 16,9%.

Le tableau ci-après présente les différentes caractéristiques de l'APD du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2023.

Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2023

Gouvernance administrative et locale	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	254,27	12,2
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide projet	245,74	96,6
Assistance et secours d'urgence	8,53	3,4
Répartition par type de financement	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	81,11	31,9
Dons	173,15	68,1

Source : DGCOOP, juillet 2024

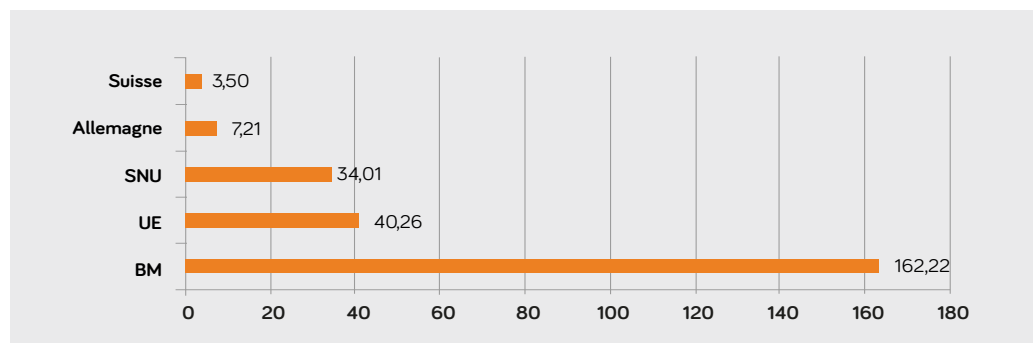
L'analyse par instrument fait ressortir que l'Aide projet est totalement décaissée sous forme d'AP/SFC pour un montant de 245,74 millions de dollars US, soit 96,6% de l'APD du secteur.

Quant au reliquat, il a été décaissé sous forme d'Assistance et secours d'urgence pour un montant de 8,53 millions de dollars US, soit 3,4%.

Le montant total décaissé par les cinq (05) premiers donateurs du secteur en 2023 est de 247,21 millions de dollars US qui représente 97,2% du volume total de l'APD du secteur. La plus forte contribution est celle de la Banque mondiale avec un montant de 162,22 millions de dollars US, soit 63,8% de l'APD du secteur. L'Union européenne occupe la seconde place (15,8%), suivie du SNU (13,4%), de l'Allemagne (2,8%) et de la Suisse (1,4%).

La contribution des cinq premiers donateurs du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2023 est répartie dans le graphique ci-dessous.

Graphique 20 : Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Gouvernance administrative et locale » en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024



254,27
millions de dollars
US décaissés
au profit du
secteur de la
« Gouvernance
administrative et
locale » soit 12,2%
de l'APD totale

Les cinq (05) projets bénéficiaires du financement de l'APD par ordre d'importance en termes de montant décaissé dans ce secteur sont :

- le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience financé par la Banque mondiale pour un montant de 161,82 millions de dollars US ;
- le projet « 116893--113868 Sécurité » de 10,39 millions de dollars US financé par le SNU ;
- le projet « Fournir des services à la demande au gouvernement, aux partenaires humanitaires et de développement, y compris la coordination logistique ainsi que le partage d'informations », d'un montant de 6,96 millions de dollars US, financé par le SNU ;
- le projet « 124843-Gouvernance locale et cohésion » financé par le SNU à hauteur de 4,83 millions de dollars US ;
- le projet « Support measures regional MIP sub-saharan Africa » financé par l'UE à hauteur de 4,21 millions de dollars US.

Le financement de ces cinq (05) projets en 2023 s'élève à 188,21 millions de dollars US, soit 74,0% de l'APD du secteur.



232,41
millions de dollars
US injectés dans
le secteur de la
« Santé »
soit 10,7% de
l'APD totale au
terme du budget
de l'année 2023

4.1.4. Le secteur « Santé »

Le secteur « Santé » regroupe les domaines (i) de la santé maternelle et infantile dont l'élimination des mutilations génitales féminines ; (ii) des maladies transmissibles et non transmissibles dont les maladies tropicales négligées et (iii) l'amélioration de l'état nutritionnel par la prise en charge de la malnutrition et les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour l'année 2023, le montant de l'APD octroyé à ce secteur se chiffre à 232,41 millions de dollars US, soit 10,7% de l'APD totale contre un montant de 224,23 millions de dollars US en 2022, faisant ressortir une hausse de 3,6%.

Les principales caractéristiques du secteur « Santé » en 2023 sont retracées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2023 (en millions de dollars US)

Santé	Montant en millions \$US	% de l'APD totale
Total secteur	232,41	10,7
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide projet	231,51	99,6
Assistance et secours d'urgence	0,90	0,4
Répartition par type de financement	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	34,40	14,8
Dons	198,01	85,2

Source : DGCOOP, juillet 2024

En fonction de l'instrument, l'aide reçue par le secteur « Santé » en 2023 est en majorité sous forme d'Aide projet avec un montant de 231,51 millions de dollars US (dont 1,31 millions de dollars US d'AP/FC), soit 99,6% de l'APD du secteur.

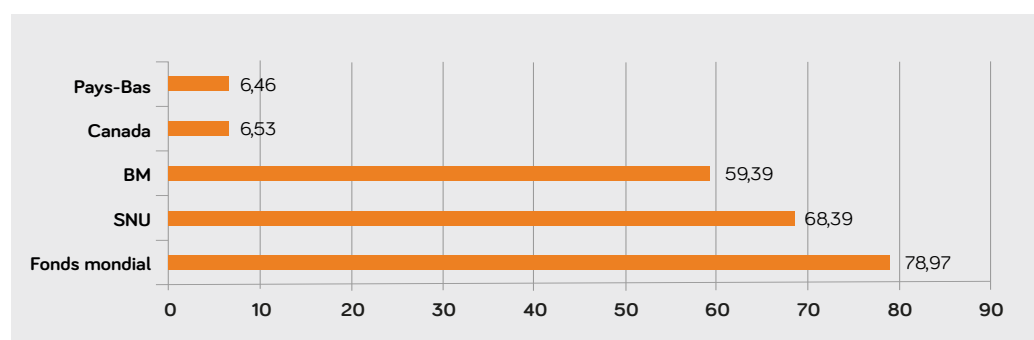
Quant à l'Assistance et secours d'urgence, le montant décaissé en 2023 est de 0,90 million de dollars US, soit 0,4% de l'APD du secteur.

La majeure partie des ressources est octroyée sous forme de dons à hauteur de 85,2% de l'APD du secteur et le reste sous forme de prêts (14,8%).

Suivant le volume des contributions, le Fonds mondial domine avec un montant de 78,97 millions de dollars US, soit 34,0%, suivi du SNU (29,4%), de la BM (25,6%), du Canada (2,8%) et des Pays-Bas (2,8%).

Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2023 sont indiqués dans le graphique suivant.

Graphique 21 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2023



Source : DGCOOP, juillet 2024

Les cinq (05) principaux projets et programmes du secteur « Santé » sont :

- le Programme d'appui au développement sanitaire, avec un montant de 63,46 millions de dollars US, financé par le Fonds mondial ;
- le Projet de renforcement des services de santé, d'un montant de 32,40 millions de dollars US, financé par la BM ;
- le Projet de préparation et de riposte à la pandémie de Covid-19, d'un montant de 26,99 millions de dollars US, financé par la BM ;
- le projet « préparation et réponse du pays pour faire face aux situations d'urgence sanitaire y compris la poliomyélite et autres urgences » d'un montant de 21,72 millions de dollars US, financé par le SNU ;
- le projet « Développement et urgences humanitaires », d'un montant de 17,79 millions de dollars US, financé par le SNU.

Le montant total décaissé de l'APD pour la mise en œuvre de ces cinq (05) principaux projets en 2023 s'élève à 162,36 millions de dollars US, soit 69,9% de l'APD du secteur.

4.1.5. Le secteur « Éducation et formation »



175,27
millions de dollars
US injectés dans
le secteur de la
« Éducation et
formation »
soit 8,43% de
l'APD totale

Le secteur de planification « Éducation et formation » comprend les domaines (i) de l'enseignement ; (ii) de l'éducation et (iii) de l'enseignement et la formation techniques et professionnelles.

L'ensemble des ressources décaissées par les PTF au profit de ce secteur, en 2023, s'élève à 175,27 millions de dollars US, soit 8,43% de l'APD totale. Comparé au montant des décaissements de 2022 qui était de 135,11 millions de dollars US, il ressort une hausse de 29,7%. Cette hausse permet à ce secteur de se reclasser parmi les cinq premiers secteurs de planification ayant bénéficié le plus de l'APD depuis 2019.

Les principales caractéristiques de l'APD de ce secteur, à savoir les instruments et les types de financement utilisés, sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 21 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Éducation et formation » en 2023

Éducation et formation	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	175,27	8,43
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Aide projet	131,38	74,9
Aide alimentaire	4,84	2,8
Assistance et secours d'urgence	39,05	22,3
Répartition par type de financement	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Prêts	27,14	15,5
Dons	148,12	84,5

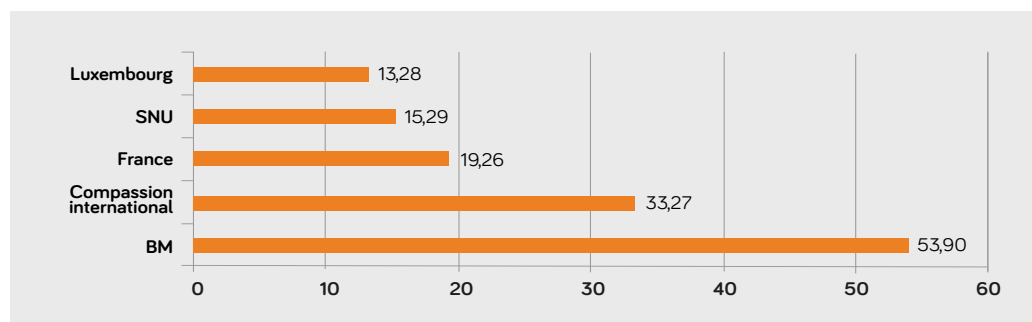
Source : DGCOOP, juillet 2024

L'analyse du tableau indique qu'en matière d'utilisation d'instrument, les ressources financières fournies par les donateurs au secteur ont été majoritairement décaissées sous forme d'Aide projet avec 131,38 millions de dollars US (dont 25,61 millions de dollars US d'AP/FC). Le montant décaissé sous forme d'Assistance et secours d'urgence est de 39,05 millions de dollars US et celui de l'Aide alimentaire est de 4,84 millions de dollars US.

La répartition de l'aide reçue par le secteur en fonction du type de financement fait ressortir une prédominance des dons (84,5%) par rapport aux prêts (15,5%).

Les principaux partenaires qui interviennent dans ce secteur sont représentés dans le graphique ci-dessous.

Graphique 22 : Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Éducation et formation » en 2023 (en millions de dollars US)



Source : DGCOOP, juillet 2024

En 2023, le classement des donateurs par volume d'aide décaissé dans le secteur montre que la Banque mondiale occupe la première place avec 53,90 millions de dollars US, soit 30,8% de l'APD du secteur. En deuxième position vient l'ONG Compassion International (19,0%) suivie de la France (11,0%), du SNU (8,7%) et du Luxembourg (7,6%).

Aussi, le volume d'aide publique au développement déboursé par les cinq (05) principaux partenaires du secteur s'élève à 135,00 millions de dollars US, soit 77,0% du volume total de l'APD du secteur en 2023.

Les montants de l'APD reçus par ce secteur ont servi au financement de plusieurs projets et programmes. Les cinq (05) principaux sont :

- le Programme de développement holistique des enfants et des jeunes/éducation et parrainage financé à hauteur de 33,27 millions de dollars US par l'ONG Compassion International ;
- le projet « Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation » financé par la Banque mondiale à hauteur de 32,81 millions de dollars US ;
- le Projet d'appui à l'enseignement supérieur également financé par la Banque mondiale à hauteur de 17,93 millions de dollars US ;
- le projet « Développement et urgences humanitaires » financé à hauteur de 15,29 millions de dollars US par l'UNICEF ;
- le projet « PME Burkina 2 » financé par la France à hauteur de 13,33 millions de dollars US.

La somme des montants décaissés pour le financement de ces cinq (05) principaux projets en 2023 s'élève à 112,62 millions de dollars US, soit 64,3% de l'APD du secteur.



4.2. Les financements spécifiques au genre en baisse

Les financements spécifiques au genre octroyés par les PTF en 2023 sont estimés à 105,27 millions de dollars US. Ce montant est en baisse par rapport à son niveau de 2022 qui était de 146,01 millions de dollars US, soit une baisse de 27,9%. Cette diminution résulte de la baisse des appuis du Canada (-8,7%), de l'ONG Plan International (-1,3%), de la Belgique (-0,4%) et du non-décaissement des financements de certains PTF comme la Banque mondiale, la Suède, etc.

Plusieurs PTF ont contribué dans ce domaine. Il s'agit principalement de l'Allemagne (59,50 millions de dollars US), la France (17,75 millions de dollars US), l'ONG Plan International (9,54 millions de dollars US), l'Autriche (5,20 millions de dollars US) et le Canada (4,51 millions de dollars US).

Le tableau suivant présente les interventions spécifiques des PTF dans le domaine du genre en 2023.

Tableau 22 : Interventions spécifiques des PTF dans le domaine du genre en 2023

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Bénéficiaires	Montant en millions de dollars US	
				2022	2023
	Allemagne	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	OSC, ONG, Ministères, Collectivités territoriales	49,46	59,50
	France	Éducation, Action humanitaire, Santé, Justice et paix	MENAPLN ; Ministère en charge de l'action humanitaire ; ONG	10,58	17,75
	Plan international	Emploi, Éducation, Santé et Gouvernance administrative et politique	Ministères, collectivités territoriales, ONG locales	22,07	9,54
	Autriche	Emploi	ONG, Collectivités territoriales, Ministères	2,80	5,20
	Canada	Emploi, Éducation, Santé et Gouvernance administrative et politique	ONG et Ministères, récipiendaires des bourses, MARAH, SONABEL, femmes et filles, autres	43,79	4,51
	Italie	Social - état civil/VBG	CONASUR	1,21	1,73
	UNFPA	Emploi et Santé	Ministères ; ONG	2,26	1,70
	Luxembourg	Emploi	Organisations professionnelles de la filière Karité, MDICAPME et Collectivités territoriales	0,68	1,30
	Union Européenne	Santé, Gouvernance administrative et locale	Ministère en charge des finances	1,26	1,23
	Belgique	Emploi	OXFAM	1,59	1,12
	UNICEF	Éducation et Protection Sociale	Ministères et ONG	0	0,47
	Suisse	Emploi	Ministère en charge de l'action sociale	0,19	0,37
	WaterAid	Éducation et Santé	Écoles (MENAPLN)	0	0,31
	Hunger Project	Emploi, Éducation et Santé	Femmes des épicentres de Yéguéresso, Vy, Bissiga, Vowoglo, Diapangou	0,15	0,27

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Bénéficiaires	Montant en millions de dollars US	
	Danemark	Droits humains et Emploi	OSC, Fonds Commun Genre	0	0,15
	ONG ASMAE BF	Éducation, Santé et Protection sociale	OSC, Collectivités territoriales, CNLC, MENAPLN et MSAHRNGF	0	0,10
	PanAfricare	Éducation, Santé et Protection sociale	Ministère de la santé, Leaders d'opinions (religieux, coutumiers...)	0	0,02
	Suède	Emploi	MARAH, ONG Tree Aid, ONG WaterAid	5,26	0
	Banque mondiale	Emploi et Santé	MSHP, MSAHRNGF	3,67	0
	ONG SNV	Emploi	Projet MOPSS et ONG	0,25	0
	Helvetas	Emploi et Formation professionnelle	OSC	0,94	0
Total général				146,01	105,27

Source : DGCOOP, juillet 2024



QUATRIÈME PARTIE :

L'AIDE PUBLIQUE HORS BUDGET DE
L'ÉTAT : ENJEUX ET PERSPECTIVES



INTRODUCTION

Depuis la Déclaration de Paris de 2005 à l'Accord de partenariat de Busan de 2011 et plus tard à l'occasion des grands fora internationaux qui se sont tenus dans le monde, la vision de la communauté du développement sur l'APD n'a sensiblement pas évolué en ce qui concerne la définition de l'APD, même si depuis le Forum de Busan, la communauté du développement s'est élargie avec un nombre plus important de parties prenantes. C'est dire donc que l'APD reste un concept accepté et plus ou moins partagé par tous, que sa délivrance découle d'un certain nombre d'engagements pris aussi bien par les pays donateurs que ceux bénéficiaires, qu'elle obéit à un certain nombre de principes et de règles bien établis pour être efficace. L'enjeu de la délivrance de l'aide étant aussi de parvenir à son efficacité de sorte qu'à terme les pays bénéficiaires puissent s'en passer, il appartient à la communauté du développement d'œuvrer à cette efficacité en respectant les principes et les engagements pris ensemble dans le cadre du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED).

Le Burkina Faso, depuis déjà plusieurs décennies, bénéficie de l'APD dans la mise en œuvre de ses projets et programmes de développement. De 2000 à 2022, on constate une tendance baissière du ratio APD/PIB (de 22% en 2000 à 9,7% en 2022) suggérant une dépendance de moins en moins importante de l'APD. Malgré cette situation, le volume de l'aide reste élevé.

En effet, sur la période, le volume de l'APD octroyé par les PTF pour soutenir les efforts du Gouvernement sur le front du développement est passé de 268,61 milliards de FCFA à 1 137,45 milliards de FCFA en 2022. Les chiffres relevés dans le RCD 2022 établissent sinon une dépendance du pays vis-à-vis de l'aide, du moins une difficulté pour le pays d'amorcer un véritable développement endogène à partir seulement de ses propres ressources. Mais cette APD est-elle en phase avec les priorités et les procédures nationales et respecte-t-elle les engagements pris par les pays partenaires ?

En effet, un certain nombre d'engagements avaient été pris par les pays donateurs ainsi que par les pays bénéficiaires de l'aide pour améliorer son efficacité. Ces engagements consistaient, entre autres pour les pays donateurs, à fournir aux pays bénéficiaires des engagements financiers pluriannuels qui



amélioreraient la prévisibilité des apports d'aide. Par ailleurs, le renforcement des stratégies nationales de développement des pays bénéficiaires d'aide et des cadres opérationnels correspondants (plans, budgets et cadres d'évaluation des performances), l'alignement de l'aide sur les priorités, sur les systèmes et procédures des pays, l'utilisation des structures institutionnelles et des systèmes nationaux pour la gestion de l'aide, sont autant de mesures qui avaient été prises pour renforcer l'impact de l'APD sur les résultats du développement.

Le RCD 2023 pose une problématique d'actualité à travers un thème très pertinent et assez interpellateur qui évoque la comptabilisation, la capitalisation et la planification des ressources extérieures dans le budget de l'État. Selon les évaluations PMCED, en 2022, la proportion de l'APD passant par le budget de l'État s'établissait à 23,1% contre 54,2% en 2016. Comment expliquer cette chute considérable qui contraste véritablement avec non seulement les règles de gestion des finances publiques mais aussi avec les engagements pour une gestion efficace de l'aide pris à l'échelle internationale par la communauté du développement ?

En se proposant d'étudier et d'examiner l'APD hors budget de l'État, il s'agit de pouvoir mettre en exergue les enjeux théoriques et empiriques de cette partie des flux d'APD qui échappe au système de gestion des finances publiques et qui, de prime abord, n'est pas de nature à assurer une planification rigoureuse du financement des priorités de développement.

L'APD doit-elle nécessairement passer par le budget de l'État ? Quels intérêts les donateurs ont-ils à contourner les règles de la gestion budgétaire pour faire échapper leur apport au contrôle de l'exécutif ? Le droit de la coopération internationale prévoit-il des normes qui encadrent la matière ?

Ce sont autant de questions et de réponses possibles qui permettront d'entrevoir des perspectives encourageantes pour une meilleure gestion de l'aide. Pour ce faire, la présente étude abordera le cadre théorique de la gestion de l'aide (I) qui fonde l'inscription notamment de l'APD au budget de l'État. Elle examinera par la suite les enjeux de l'inscription de l'APD dans le budget de l'État (II) que ceux de sa non-inscription au budget de l'État (III) afin de formuler des recommandations (IV) à même d'améliorer l'efficacité de l'APD.



1. CADRE THÉORIQUE

1.1 Revue de la littérature et définitions des concepts

1.1.1. Problématique de l'efficacité de la coopération

La problématique de l'APD dans la coopération au développement se pose depuis toujours autour de son efficacité à booster le développement des pays qui en bénéficient.

Aussi, au regard de son histoire et de son potentiel spécifique, la coopération pour le développement se doit de rester axée sur les pays en développement et les objectifs du programme de développement mondial reconnus sur le plan international. Plus précisément, elle a trois (03) missions majeures (Severino et Ray, 2009 ; Ocampo, 2015) :

- **appuyer** et compléter les efforts déployés par les pays en développement pour garantir la mise en place de normes sociales essentielles et universelles, permettant aux citoyens d'exercer leurs droits fondamentaux ;
- **promouvoir** la convergence des pays en développement (en particulier les plus pauvres) vers des niveaux plus élevés de revenu et de bien-être, et réduire les profondes inégalités qui persistent au niveau international ;
- **soutenir** la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux.

Au regard de ses critères, la coopération pour le développement se définit comme « *une activité qui a expressément pour but de faciliter la concrétisation des priorités de développement nationales et internationales, n'est pas guidée par la recherche du profit, privilégie les pays en développement et repose sur des relations de collaboration traduisant la volonté de donner à*

ces pays les moyens de s'approprier leur propre processus de développement »⁹.

Si la coopération au développement se définit essentiellement comme les relations de coopération au service du développement entre les acteurs du développement, au niveau international et au niveau des pays bénéficiaires, on a assisté dans un premier temps, au lendemain des indépendances, à une augmentation massive des flux d'aide sous forme de prêts et de dons en provenance exclusive de sources bilatérales et multilatérales. Ensuite, on a assisté à la crise de la dette au cours des années 80 et 90, sans que l'on sente une véritable émergence des pays qui la reçoivent. Comme conséquence, s'invitent les constats, entre les années 1995 et 2000, de plusieurs questionnements sur l'efficacité de l'APD et d'une fatigue, voire une impuissance de l'APD, à amorcer comme souhaité le développement des pays bénéficiaires. La coopération au développement enregistre après cette même dernière période des évolutions majeures dans la composition des acteurs du développement et dans la nature des flux financiers enregistrés au service du développement.

L'aide publique au développement constitue donc une modalité de financement de la coopération pour le développement parmi plusieurs approches et instruments comme le financement non concessionnel, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le financement climatique, la coopération entre gouvernements sur d'autres politiques que celle de l'aide, la coopération avec des acteurs non gouvernementaux et entre eux (entreprises et OSC).

Ces évolutions ont également concerné les définitions ou appréhensions sur l'efficacité de l'aide. Ainsi, les définitions de l'efficacité de l'aide ont porté sur des objectifs de croissance,

9. Alonso et Glennie (2016), *What is development co-operation ?* dans *Development Co-operation Forum Policy Briefs*, n°1, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.

de lutte contre la pauvreté pour susciter le développement ; puis par la suite en introduisant aux définitions de l'efficacité de l'aide d'autres critères comme la bonne gouvernance [Burnside et Dollar (1997, 2000)] ou la démocratie, les mécanismes ou modalités de son acheminement, tout en cherchant à expliquer les conditions dans lesquelles l'effort d'aide pouvait être utilisé efficacement. Pour Leonce Ndikumana¹⁰, ces efforts « *appellent à adopter des mécanismes plus efficaces pour analyser, suivre, évaluer et diffuser les informations sur les impacts tangibles de l'aide sur le développement* ».

Ainsi, du Sommet de Monterrey au Mexique (mars 2002) à la 3^{ème} réunion de haut niveau de suivi du Partenariat Mondial¹¹ de Genève en Suisse (décembre 2022), en passant par les quatre (04) forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide [Rome en Italie (2003), Paris en France (mars 2005), Accra au Ghana (septembre 2008) et Busan en Corée du Sud (décembre 2011)], des principes et indicateurs de plus en plus pertinents ont été identifiés pour mieux appréhender, mesurer et suivre l'efficacité de l'aide et aussi la cohérence des interventions de tous les acteurs du développement.

En rappel, Rome fut le début de l'adoption de critères ou principes de bonnes pratiques pour l'harmonisation de l'aide au développement articulés autour (i) d'une bonne gestion des finances publiques ; (ii) d'une étroite collaboration avec les pouvoirs publics sur l'examen des finances publiques ; (iii) d'une nécessité d'intégrer cet examen dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays et dans les programmes d'aide des bailleurs de fonds, de même que sur les cycles de décision des gouvernements et des pays.

L'adoption en 2005 de la Déclaration de Paris a réaffirmé les engagements que les pays donateurs ont pris à Rome en 2003, d'œuvrer à l'harmonisation et à l'alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités. Les pays donateurs se sont ainsi engagés à utiliser dans toute la mesure du

possible les systèmes et procédures des pays partenaires.

Ainsi, c'est le 4^{ème} Forum de haut niveau de Busan en 2011 qui a permis la mise en place d'un cadre de suivi du dialogue politique au niveau de chaque pays sur l'efficacité de l'aide au développement. Ce cadre de dialogue qu'est le Partenariat mondial pour une Coopération efficace au service du développement (PMCED) reste à ce jour la plateforme la plus élaborée et la plus consensuelle pour assurer un dialogue sur l'efficacité de la coopération au développement avec l'ensemble des parties prenantes aux processus de développement (Gouvernement, PTF, ONG, OSC et secteur privé). Il se présente comme la référence mondiale pour le suivi actuel des engagements pris à Busan en 2011 par le respect des quatre principes d'efficacité du développement que sont : (i) l'appropriation par les pays ; (ii) l'orientation vers les résultats de développement ; (iii) les partenariats inclusifs et (iv) l'amélioration de la transparence et de la redevabilité mutuelle.

L'orientation vers les résultats exige que la coopération au développement utilise les systèmes nationaux (planification, gestion des finances publiques, budget national, mécanismes de redevabilité, gestion de l'information et passation des marchés) pour accompagner le développement des pays partenaires. Le thème de cette étude s'insère dans cette orientation vers les résultats à travers le suivi de la Composante « Budget national », au travers d'entre autres indicateurs, la « *Part de la coopération pour le développement inscrite au budget national* ».

Si le suivi de la Part de la coopération pour le développement inscrite au budget national semble le mieux indiqué pour appréhender les enjeux et aussi les perspectives de l'APD hors budget de l'État, encore faut-il que les partenaires du développement fassent parvenir au gouvernement leurs plans de dépenses prévisionnels (moyenne de 1 à 3 années de projection) en vue de leurs comptabilisations audit budget.

10. Appliquer l'évaluation de l'aide au développement : une solution pour combler le fossé micro-macro de l'efficacité de l'aide ? Leonce Ndikumana, Département d'économie et Political Economy Research Institute (PERI), Université du Massachusetts.

11. NB : lieux et dates des 2 précédentes réunions de suivi du PM

1.1.2. Problématique de la comptabilisation de l'aide

La comptabilisation de l'aide s'appréhende, dans le contexte actuel du suivi de l'efficacité de l'APD, au travers de la dimension 2 du cadre de suivi 2023-2026 du PMCED, « État et utilisation des systèmes nationaux ».

Aussi, dans son préambule, la directive n°01/2009/CM/UEMOA portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA met l'argent public au cœur de l'État de droit et de la démocratie en ces termes : « *La collecte et l'utilisation des fonds publics respectent les principes de l'État de droit : la légalité, la transparence, le contrôle démocratique et la responsabilité* ».

En outre, cette directive précise qu'« *Aucune dépense publique ne peut être engagée et payée si elle n'est préalablement définie dans un texte, législatif ou réglementaire, régulièrement adopté et publié. L'administration fixe de façon explicite les règles et critères qu'elle suit dans le choix des dépenses et l'attribution des crédits. Ces règles sont accessibles au public.* »¹². De plus la directive n°08/2009/CM/UEMOA portant nomenclature budgétaire de l'État au sein de l'UEMOA prévoit¹³ (Dons des institutions internationales ; Dons des Gouvernements étrangers ; Dons des organismes privés extérieurs ; Dons intérieurs ; Fonds de concours ; Autres dons et legs) et les Dons Projets et Legs (Dons projets des Institutions internationales ; Dons projets des Gouvernements affiliés au Club de Paris ; Dons projets des Gouvernements non affiliés au Club de Paris ; Dons projets des organismes privés extérieurs ; Fonds de concours ; Autres dons et legs).

Ces directives ont été internalisées au niveau national à travers la Loi n°008-2013/AN portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso et le Décret n°2016-600/PRES/PM/MINEFID portant nomenclature budgétaire de l'État. Ce décret sur la nomenclature qui présente les différentes classifications du budget et la comptabilisation des ressources extérieures est clairement perceptible dans la classification par sources de financement (sect. 5). En effet, l'article 12 précise que « *la classification par sources de financement permet d'identifier et de suivre les moyens de financement des dépenses budgétaires (fonds propres, dons et prêts intérieurs ou extérieurs). Deux niveaux de codification permettent d'identifier les dépenses par sources de financement à savoir le type de financement et le bailleur* ».

L'analyse des indicateurs « Budget - Classification du budget » et « Budget - Calendrier d'approbation législative du budget », de la composante Gestion des finances publiques (GFP) de la dimension 2 « État et utilisation des systèmes nationaux », du cadre de suivi 2023-2026 du PMCED, tous évalués « A », montre les efforts de transposition au niveau national des directives communautaires.

En somme, les résultats assez satisfaisants des évaluations des indicateurs de la dimension 2 « État et utilisation des systèmes nationaux » devraient augurer une assez satisfaisante inscription de l'aide dans le budget de l'État. Si les constats faits ne confirment pas une assez satisfaisante inscription de l'aide dans le budget, les raisons pourraient se retrouver dans les résultats des autres dimensions du cadre de suivi 2023-2026 du PMCED ; ce qui n'enlève pas le fait que les enjeux de la comptabilisation de l'aide au budget de l'État se posent toujours comme une perte en efficacité de celle-ci pour le développement.

12. Directive n°01/2009/CM/UEMOA, Annexe ; l. 1.3.

13. Directive n°08/2009/UEMOA, Annexe ; Tableau n°1 : Classification des recettes.

1.1.3. Problématique de l'APD hors budget de l'État

L'utilisation des systèmes des pays partenaires telle que recommandée par les différents fora peut être limitée par la qualité des systèmes de gestion des finances publiques. Face à une telle situation, il est prévu des garde-fous et autres mesures de sauvegarde qui contribuent à consolider, et non à affaiblir, les systèmes et procédures des pays partenaires. Dans ce sens, les pays partenaires se sont engagés à réaliser des études de diagnostic fournissant une évaluation fiable des procédures et systèmes nationaux, à entreprendre sur la base de ces études de diagnostic des réformes de nature à garantir l'efficacité, la responsabilité et la transparence des systèmes, institutions et procédures de gestion de l'aide et autres ressources affectées au développement en place à l'échelon national.

Depuis 2010, les pays partenaires devraient disposer déjà de stratégies de développement opérationnelles, de systèmes nationaux fiables ; les apports d'aide devraient être alignés sur les priorités nationales, avec au moins 85% de cette aide comptabilisée dans les budgets nationaux conformément aux indicateurs de progrès des engagements pris par la Déclaration de Paris. Dans le même temps, au moins 90% des donateurs de l'aide devraient utiliser les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires, réduite d'au moins un tiers.

Cependant, la constatation d'une part significative de l'APD ne passant pas par les systèmes nationaux de gestion des finances publiques est fréquente et interpelle. Des évaluations périodiques de l'OCDE sur les principes de la Déclaration de Paris enregistrent des progrès insuffisants pour atteindre les objectifs fixés, surtout dans l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés (Perroulaz et al., 2010)¹⁴. L'obstacle majeur réside dans les difficultés de consolider les systèmes nationaux de gestion de l'aide, qui freinent l'application des principes d'alignement

et d'harmonisation (OCDE, 2009)¹⁵. En raison de leur forte aversion au risque, les donateurs sont réticents à utiliser les systèmes nationaux lorsque ceux-ci sont peu transparents ou peu performants. Ils posent toujours des exigences strictes comme préconditions des déboursements et préfèrent utiliser les unités parallèles de mise en œuvre, ce qui va à l'encontre de l'objectif de réduction des canaux de transmission de l'aide.

En 2011, réunis à Busan les acteurs de l'Aide publique au développement avaient fait le constat que des données disponibles en cette période, montraient également que ni les uns, ni les autres ne sont sur la bonne voie pour tenir les engagements de Paris quant à l'utilisation des systèmes nationaux. Pour solutionner cette situation, il a été adopté que dans le cas où les donateurs choisissent plutôt de recourir à des mécanismes d'acheminement de l'aide extérieure aux systèmes nationaux, ceux-ci devront expliquer ouvertement les raisons de ce choix et réexaminer leur position à intervalles réguliers.

Les résultats des différentes enquêtes menées depuis 2014 (2014, 2016, 2018, 2020, 2023) relatives à l'efficacité de la coopération pour le développement ont montré qu'au Burkina Faso, le degré d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques par les partenaires du développement reste moyennement satisfaisant (50,8%) avec une tendance générale baissière. Concernant la part de l'aide inscrite dans le budget, elle se situe en moyenne à 60,3%, avec une tendance générale haussière.

Fort de ce constat, l'on peut avancer que même si les acteurs de l'aide font des efforts notables pour honorer les engagements de partenariat pris à Paris, une partie de l'aide est acheminée toujours par d'autres canaux échappant ainsi à la comptabilisation. La question est donc de savoir donc quelles sont les motivations réelles des acteurs à contourner les systèmes nationaux des finances publiques pour le déploiement de l'aide publique au développement ? Quels sont les enjeux de cette modalité de déploiement de l'Aide publique au développement ? Faut-il repenser les modalités de la fourniture et la gestion de l'aide convenues depuis la Déclaration de Paris ?

14. G. Perroulaz, C. Fioroni et G. Carbonnier (2010), *Évolutions et enjeux de la coopération internationale au développement*, *Revue internationale de politique de développement*, n° 1: 149-169. doi 10.4000/poldev.124.

15. OCDE (2009), *Pour une meilleure aide au développement : efficacité de l'aide ; rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*. Paris : OCDE

1.2. Champ de l'étude

Le champ de l'étude précise un certain nombre de concepts clés, à savoir l'« APD » et l'« APD hors budget de l'État ». En outre, il présente les acteurs, les sources et la période des informations qui ont servi à l'analyse.

L'APD correspond aux courants d'aide en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris l'État et les autorités locales ou leurs agences d'exécution, et dont chaque opération répond aux critères suivants :

- avoir pour objectif principal de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement ;
- avoir un caractère concessionnel et comprendre un élément don d'au moins 35%.

Pour une question de traçabilité en vue d'une plus grande efficacité, l'APD devrait passer par le budget de l'État et utiliser les procédures et systèmes nationaux. Cependant, une partie de cette aide n'utilise pas les dispositifs et procédures de gestion des finances publiques (y compris la comptabilité, l'audit, la passation des marchés, les cadres de résultats et de suivi). Elle est appelée « APD hors Budget de l'État ».

Le concept de l'APD hors budget de l'État tire son fondement du principe de l'alignement dans la Déclaration de Paris qui stipule que « *les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires* ». En effet, l'utilisation des structures institutionnelles et des systèmes nationaux pour la gestion de l'aide accroît l'efficacité de l'aide en renforçant durablement la capacité des pays partenaires d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, et de rendre des comptes à la population et aux instances parlementaires. Les systèmes et procédures des pays partenaires désignent les dispositifs et procédures en vigueur à l'échelon national en matière de gestion des finances publiques. La problématique soulevée dans cette étude est la non-comptabilisation d'une partie de l'aide dans le budget de l'État et le rôle des acteurs dans ce processus.

Par acteur, il faut entendre toute autorité, tout organisme ou toute personne morale susceptible de jouer un rôle dans le champ de la coopération au développement. Autrement dit, il s'agit de tout acteur à même d'entreprendre une action, de tenir un rôle, de prendre une décision ou d'exercer une influence sur les détenteurs du pouvoir de décision dans le cadre de la conduite des actions de développement en faveur des pays en développement.

Au niveau international, les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) se sont engagés à poursuivre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) tels qu'ils ont été établis par les Nations unies. Pour les réaliser, deux principaux acteurs entrent en jeu : les donateurs d'aide et les bénéficiaires.

Les donateurs sont les agences de coopération au développement, y compris les Gouvernements nationaux, les Institutions financières internationales et les fondations mondiales, qui sont au cœur de l'agenda du développement et des processus de fixation des priorités. Leurs actions déterminent souvent la manière dont les projets et les activités de développement sont réalisés. Selon le type de coopération, on distingue trois types d'acteurs :

- **les partenaires bilatéraux.** On peut définir la coopération bilatérale comme la collaboration entre deux pays souverains au niveau économique, diplomatique, social, culturel, scientifique, etc. Ce type de coopération trouve son fondement dans le souci qu'ont deux pays de défendre en commun leurs intérêts, de réaliser en commun des projets. Les programmes d'aide bilatérale sont déterminés par plusieurs facteurs : les besoins du pays bénéficiaire, les politiques et priorités des donateurs, la disponibilité des fonds, et les liens régionaux et historiques. Sont appelés partenaires bilatéraux les pays développés (pays du Nord) qui accompagnent techniquement et financièrement les pays en développement (pays du Sud) dans leur processus de développement.

- **les partenaires multilatéraux.** Le multilatéralisme est un concept utilisé dans le champ des relations internationales pour définir le mode d'organisation des relations inter-étatiques. Il se traduit par la coopération de trois États au moins dans le but d'instaurer des règles communes. Ainsi, la coopération multilatérale met en relation un pays du Sud avec une institution de développement résultant de ce multilatéralisme. Sont considérés comme partenaires multilatéraux ces institutions qui sont financées par les pays adhérents. Ils ont leur propre politique de coopération au développement qu'ils appliquent aux pays en développement qu'ils accompagnent. Les programmes de coopération résultant de ces partenaires sont surtout guidés par les performances économiques et sociales qui constituent le centre d'intérêt de leur politique.
- **la coopération non gouvernementale ou bilatérale indirecte.** Les acteurs de ce type de coopération agissent de manière indépendante pour accompagner les pays en développement dans leurs actions de développement. Ce sont les fondations privées, les fonds thématiques, les organisations de la société civile et

le secteur privé. Il peut aussi s'agir de la coopération décentralisée qui est un mode de coopération comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariats noués entre les collectivités locales d'un pays et celles d'autre pays. Elle se concrétise par une convention entre deux autorités locales. Elle repose sur l'ensemble des actions des coopérations internationales menées entre une ou plusieurs collectivités territoriales et une ou plusieurs autorités étrangères locales dans leurs intérêts communs.

Qu'il s'agisse des ONG, des fondations ou des jumelages, les partenariats avec ces acteurs sont toujours importants pour la réalisation des objectifs de développement car ils disposent d'atouts, d'expériences et de connaissances nécessaires pour répondre avec souplesse et rapidité aux besoins des populations dépourvues d'accès aux services fournis par les administrations et les institutions publiques. Les programmes d'aide issus de ce type de coopération sont surtout mus par l'altruisme des acteurs vis-à-vis des pays en développement, justifiant ainsi leur concentration dans les domaines sociaux (éducation, santé, soutien au développement communautaire et autres services sociaux de base).

À côté des donateurs d'aide, on a les pays partenaires qui regroupent les pays bénéficiaires de l'Aide publique au développement. Ils comprennent les entités gouvernementales, le secteur privé et les Organisations de la société civile (OSC) qui, à travers leurs actions, œuvrent dans le domaine de la coopération au développement. Si le secteur privé est vu comme un acteur de mise en œuvre (financement et implémentation) des actions de développement, les OSC assurent la veille citoyenne pour garantir la bonne mise en œuvre de ces actions.

Le postulat de l'étude part du fait que les dispositifs et procédures de gestion des finances publiques au Burkina Faso ne sont pas pleinement utilisés par ses partenaires pour assurer une gestion optimale des ressources de l'APD.

Les données qui ont servi à l'analyse proviennent essentiellement des structures de l'administration publique burkinabè. Elles sont complétées par quelques données issues d'organisations internationales de développement comme la Banque mondiale et l'OCDE. L'analyse couvre la période 2000-2022.

2. ENJEUX DE LA PROGRAMMATION DE L'APD DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT

La gestion du développement au Burkina Faso se traduit par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et stratégies publiques. Le financement de la mise en œuvre de ces politiques et stratégies est un facteur déterminant dans l'atteinte des objectifs fixés. Il est assuré à travers deux sources principales que sont les ressources intérieures et les ressources extérieures qui se rapportent toutes à la mobilisation des impôts et taxes, aux emprunts sur le marché financier régional, à l'Aide publique au développement et aux instruments de financement privés comme les fonds de la diaspora et les Partenariats public-privé (PPP). La planification de l'APD dans le budget de l'État constitue de ce fait un enjeu majeur pour la réussite de la mise en œuvre des politiques publiques. Elle est traitée dans les lignes ci-dessous à travers l'intérêt de sa programmation et son volume.

2.1. Intérêt de la programmation de l'APD dans le budget de l'État

Le budget de l'État est un outil de bonne gouvernance des finances publiques dont l'objectif principal est de promouvoir l'économie et l'efficacité dans la gestion de la chose publique. Une aide efficace permet d'assurer des services adéquats et pérennes aux populations cibles. L'amélioration de l'efficacité de l'APD fait référence ici à l'impact de ses résultats sur les populations bénéficiaires à partir de sa gestion rationnelle et efficiente.

L'intérêt de la programmation de l'APD dans le budget de l'État sera analysé à travers l'alignement de l'APD sur les priorités nationales, l'amélioration de l'efficacité de l'APD, le suivi-évaluation et la capitalisation des investissements liés à l'APD ainsi que la transparence et la redevabilité.

2.1.1. Alignement de l'APD sur les priorités nationales

L'un des enjeux majeurs de la programmation de l'APD est de s'assurer de son alignement sur les priorités nationales. Il s'agit de faire en sorte que l'aide réponde aux besoins spécifiques et aux objectifs de développement définis par le pays bénéficiaire. Cet alignement se fait à travers la prise en compte de l'APD dans le budget de l'État.

En vue d'amener ses partenaires du développement à s'aligner sur ses priorités nationales, le Burkina Faso a mis en œuvre un certain nombre de réformes, de mesures et d'actions.

Ainsi, concernant les stratégies nationales de développement, le pays a élaboré et mis en œuvre le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) I et II 2000-2010, la Stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015, le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 et la Politique nationale de développement (PND) 2021-2025.

Aussi, l'alignement sur les priorités sectorielles et locales est facilité par l'élaboration et la

mise en œuvre des politiques sectorielles ainsi que des plans régionaux et communaux de développement. En outre, dans le but de faciliter l'alignement des partenaires du développement sur les priorités nationales, quatorze (14) secteurs de planification ont été adoptés en 2016. Un secteur de planification est un ensemble de domaines à l'intérieur desquels interagissent une diversité d'acteurs, contribuant à l'atteinte de la même finalité et des mêmes objectifs de développement (article 3 : loi n°034-2018/AN portant pilotage et gestion du développement).

En outre, le Burkina Faso s'est engagé depuis plus de deux décennies dans un vaste processus de réforme de la gestion des finances publiques. Ce processus a conduit à l'adoption de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015, relative aux lois de finances et ses textes d'application. Ladite loi instaure de nouvelles règles relatives à la nature, au contenu, à la présentation, à l'élaboration et à l'adoption des lois de finances, ainsi qu'aux opérations d'exécution et de contrôle du budget de l'État et des autres organismes publics.

Cette loi institue en son article 14, la budgétisation par programme ou « budget programme » comme outil de mise en œuvre des politiques publiques

Le nouveau cadre de gestion des finances publiques consacre désormais une gouvernance financière de l'État fondée sur le principe de la gestion axée sur la performance et reposant sur des instruments modernes de gestion. Son objectif est d'améliorer l'efficacité de la dépense et, à travers elle, des politiques publiques.

La démarche budget programme vise à la rationalisation des choix budgétaires, et confère au budget non seulement le caractère d'un instrument d'information financière, mais aussi et surtout celui d'un outil de gestion rationnelle de l'économie en intégrant harmonieusement les fonctions de planification, de programmation et de budgétisation, tout en mettant l'accent sur la relation entre les crédits alloués et les résultats attendus.

Le passage du Burkina Faso au budget programme a entraîné le passage d'une logique de moyens à celle de résultats. Ainsi, un certain nombre d'innovations en termes de gestion du budget de l'État ont impacté les différents volets suivants: budgétaire, contrôle, comptable, statistique (TOFE) et informatisation. Pour ce qui concerne le volet budgétaire, lesdites innovations ont entraîné entre autres :

- l'élaboration du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) en remplacement du Cadre de dépenses à moyen terme global (CDMT global) qui prévalait jusqu'alors ;
- l'élaboration des Documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) ;
- la présentation du budget de l'État par politiques publiques et la démarche de la performance ;
- la présentation des dépenses d'investissement en autorisation d'engagement et en crédits de paiement ;
- l'exécution du budget de l'État par programme/dotation ;
- la transmission du rapport trimestriel d'exécution du budget au Parlement ;
- l'élaboration du Rapport annuel de performance (RAP).

Au plan institutionnel, le dispositif national de gestion de la coopération au développement permet d'assurer une coordination de l'APD. Dans ce dispositif, le Ministère en charge des finances assure le leadership national et anime le dialogue avec les partenaires au développement en matière de coopération économique et financière.

2.1.2. Suivi-évaluation et capitalisation des investissements liés à l'APD

Le suivi-évaluation et la capitalisation des résultats des projets et programmes de développement financés sur ressources extérieures sont très importants non seulement pour les populations bénéficiaires mais aussi les pays donateurs. De ce fait, la prise en compte de l'APD dans le budget de l'État permet un meilleur suivi de la mise en œuvre des Projets et programmes de développement (PPD) et une capitalisation de leurs résultats.

La programmation de l'APD dans le budget de l'État permet également de rationaliser les interventions de l'État et de ses partenaires au développement en mutualisant les efforts.

Au Burkina Faso, plusieurs efforts ont été faits ces deux dernières décennies pour rendre efficace son système de suivi-évaluation et de capitalisation. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de développement, un dispositif de suivi-évaluation a été mis en œuvre. Le dispositif de suivi-évaluation de la PND comprend des organes et des instances. Les organes du dispositif sont le Comité national de pilotage, le Comité technique national, le Secrétariat exécutif national de la PND, les Cadres sectoriels de dialogue et les Cadres régionaux de dialogue. Pour ce qui est des instances, il s'agit de la revue annuelle de la PND, de la revue technique ou pré-revue, des rencontres techniques préparatoires, des revues sectorielles et des revues régionales.

Aussi, dans le but d'améliorer le système de suivi-évaluation, les Directions des études et de la planification des Ministères ont été érigées en Directions générales des études et des statistiques sectorielles avec la création en leur sein des Directions de statistiques sectorielles. Ces dernières ont été dotées en moyens humains et matériels pour les rendre plus opérationnelles.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement du système statistique national, un Conseil national de la statistique (CNS), chargé de proposer les orientations générales de la politique statistique de la Nation, les priorités en matière de collecte,

de traitement et de diffusion de l'information statistique, et les instruments de coordination des activités du Système statistique national, a été créé par décret n°2007-741/PRES/PM/MEF du 19 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Système statistique national.

D'autres cadres de concertation ont été mis en place avec l'ensemble des acteurs du développement. Il s'agit des rencontres entre le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers, la rencontre MEFP et la Troïka des Partenaires techniques et financiers, entre le Gouvernement et le secteur privé (régional et national), entre l'État et les ONG, Associations de développement et Fondations, entre l'État et les OSC.

Le Burkina Faso participe également depuis 2013 au cycle mondial de l'exercice de suivi du PMCED avec la réalisation des enquêtes 2013, 2016, 2018, 2020 et 2023. Cet exercice permet de mesurer, de suivre et d'évaluer le niveau des indicateurs d'efficacité de la coopération au développement.

Toutefois, des insuffisances persistent en matière de suivi-évaluation et de capitalisation. Ces insuffisances ont trait principalement à la qualité des indicateurs en termes de cohérence des données ou de leur existence pour une bonne capitalisation des investissements qui devrait permettre d'apprécier les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques publiques. Dans le domaine de la coopération, ces insuffisances concernent, entre autres, la disponibilité des données désagrégées par région, secteur de planification et thématique (genre, droits de l'enfant, changement climatique...).

2.1.3. Transparence et redevabilité

La programmation de l'APD dans le budget de l'État répond aussi à un des principes de la gestion des finances publiques : la transparence et la redevabilité. Il s'agit de montrer aux citoyens des pays donateurs et receveurs comment l'APD est utilisée.

L'inscription de l'APD dans le budget de l'État permet aux citoyens des pays donateurs de s'assurer que leurs aides arrivent aux populations cibles et aux citoyens des pays bénéficiaires, de savoir qui sont les principaux pays qui leur apportent de l'APD. Elle permet aussi aux autres

acteurs de développement (OSC, ONG, secteur privé) de s'assurer de la prise en compte de leurs interventions dans les efforts de développement.

En vue de rendre transparente la gestion des finances et d'assurer la redevabilité, de nombreux efforts sont déployés par le Burkina Faso. Il s'agit, entre autres, de la publication régulière du RCD et des informations budgétaires et des évaluations périodiques de la gestion des finances publiques.

En effet, depuis 1999, le Burkina Faso élabore chaque année le RCD dont l'objectif est de retracer l'ensemble des flux financiers reçus des partenaires du développement au cours de l'année écoulée.

S'agissant de l'accès du public aux informations budgétaires, les projets de loi de finances, les lois de finances, les rapports périodiques d'exécution et les états financiers et d'autres documents budgétaires sont mis à la disposition de la population à travers leur publication sur le site web de la DGB. Toutefois, il convient de noter le caractère irrégulier et les retards dans la mise à disposition de ces informations au public.

Par ailleurs, le Burkina Faso publie chaque année le budget citoyen qui est un document simplifié de la loi de Finances qui résume les principaux chiffres figurant dans le budget. Ce budget citoyen permet ainsi aux citoyens de comprendre la façon dont les dépenses sont réparties pour financer les services publics, ainsi que les recettes provenant de diverses sources. Le budget citoyen est traduit dans les principales langues nationales et des campagnes de communication sont organisées dans les différentes régions pour permettre de toucher le plus grand nombre de citoyen.

En vue de s'assurer que la gestion des finances publiques respecte les normes internationales, le pays évalue depuis 2007 son système de gestion des finances publiques selon la méthodologie Public expenditure and financial accountability (PEFA) et depuis 2010 selon la notation International budget partnership (IBP) à travers l'enquête sur le budget ouvert.

En définitive, la programmation de l'APD permet d'assurer une bonne coordination et une cohérence entre les différents acteurs gouvernementaux, les agences de développement et les organisations internationales. Cette approche permet de minimiser les chevauchements dans les interventions et de maximiser l'efficacité de l'APD.

2.2. Volume de l'APD dans le budget de l'État

Ce point est consacré au processus d'inscription de l'APD dans le budget de l'État et de sa dynamique sur la période 2001-2022.

2.2.1. Processus d'inscription de l'APD dans le budget de l'État

L'APD constitue une source de financement pour le budget de l'État et est inscrite au niveau de la mobilisation des ressources extérieures dans la loi de finances. Son processus d'inscription se fait pendant les travaux d'élaboration du Document de programmation économique et budgétaire pluriannuelle (DPBEP).

Le processus débute avec la tenue de l'atelier technique du DPBEP, point de départ de la procédure d'élaboration de la loi de finances de l'année $n+1$. Ledit atelier est précédé du cadrage macroéconomique dont les résultats sont utilisés pour le cadrage budgétaire.

Pour l'APD, c'est le « canevas volet ressources extérieures du budget de l'État » qui est utilisé. Il est préalablement renseigné sur la base des conventions signées qui permettent de disposer des décaissements sur la période. Il s'agit de répartir ces financements extérieurs entre les appuis projets et les appuis programmes.

Les informations collectées portent sur les réalisations de l'année précédente, les prévisions ou dotations de l'année en cours et les projections

pour les trois (03) années à venir. Des précisions sur les sources de financement sont également collectées.

Lesdites informations sont traitées par le « groupe recettes » de l'élaboration du DPBEP dont les travaux sont sanctionnés par un rapport qui comprend plusieurs éléments parmi lesquels l'analyse de l'évolution des recettes budgétaires (recettes propres et financements extérieurs) sur la période $n-3$ à $n-1$.

Les données sur l'APD sont ensuite introduites dans la feuille du Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) qui prend en compte les informations relatives au niveau du PIB nominal, les prévisions de recettes propres réparties par grandes catégories (fiscales, non fiscales et en capital) ainsi que les informations sur les financements extérieurs.

2.2.2. Dynamique de l'APD dans le budget de l'État

L'APD est susceptible d'évoluer en cours d'année, du fait de nouveaux engagements, de suspensions ou d'arrêts de l'appui des PTF au cours de l'exercice budgétaire.



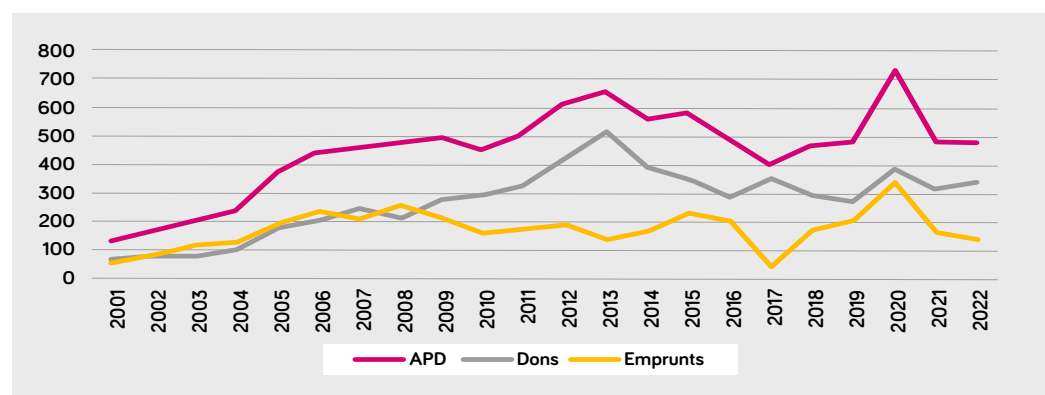
Sur la période 2001 à 2022, le montant total de l'APD inscrite dans le budget de l'État s'élève à 10 482,77 milliards de FCFA. Les appuis projets se sont élevés à 6 006,34 milliards de FCFA. Quant aux appuis programmes, ce sont au total 4 476,42 milliards de FCFA qui ont été prévus sur la période.

Les décaissements de l'APD inscrite dans le budget de l'État se sont élevés à 5 549,84 milliards de FCFA sur la période, soit 52,94% des prévisions. Les dons recouverts s'élèvent à 3 316,28 milliards de FCFA contre 2 233,56 milliards de FCFA pour les emprunts, soit des taux respectifs de recouvrement de 59,75% et 40,25%.

Aussi, conformément à l'article 29 de la Loi 2015-073/CNT du 06 novembre 2015 portant LOLF, les emprunts sont désormais comptabilisés au titre des ressources de trésorerie. À ce titre, les données de 2017 à 2022 dans le cadre de la présente étude sont celles issues desdites ressources de trésorerie.

Le graphique ci-après montre l'évolution des recettes extraordinaires sur la période 2001-2022.

Graphique 23 : Évolution de l'APD dans le budget de l'État (en milliards de FCFA)



Sources : Lois de règlement pour les données de 2001-2022¹⁶

De façon globale, on constate une tendance haussière de l'APD dans le budget de l'État sur la période, passant de 130,60 milliards de FCFA en 2001 à 477,31 milliards de FCFA en 2022. Le pic de l'APD est observé en 2020 avec un montant de 726,89 milliards de FCFA. Cela s'explique principalement par le rebond observé au niveau des emprunts qui a atteint son niveau le plus haut sur la période de l'étude.

Les dons ont suivi une tendance haussière sur la période, passant de 69,06 milliards de FCFA en 2001 à 517,15 milliards de FCFA en 2013 avant de décroître pour se situer à 339,07 milliards de FCFA en 2022.

Les emprunts, quant à eux, ont évolué en dents de scie entre 2001 et 2022 avec une évolution globale positive, passant de 61,54 milliards de FCFA à 138,24 milliards de FCFA, avec un pic de 341,47 milliards de FCFA en 2020.

16. Les données de 2017 pour les emprunts concernent les réalisations dans la Loi de règlement 2018

3. ENJEUX DE LA GESTION DE L'APD HORS BUDGET DE L'ÉTAT

3.1. Analyse de l'APD hors budget de l'État

Au Burkina Faso, les données sur l'APD totale décaissée par les partenaires au développement sont comptabilisées chaque année dans le RCD. Il en est de même pour les flux d'aide passant par le budget de l'État dont l'information est disponible à travers les bases de données de la DGB et de la DGTCF. Cependant, l'organisation actuelle du système statistique national ne permet pas de capter l'intégralité des flux d'aide ne passant pas par le budget de l'État.

Pour pallier l'insuffisance de statistiques sur l'APD hors budget de l'État, la présente étude a fait l'option d'obtenir l'APD hors budget de l'État, en confrontant l'APD totale à celle inscrite dans le budget de l'État. Cette démarche d'approximation permet l'analyse statistique de l'APD hors budget de l'État sur la période 2001 à 2022 et les raisons qui peuvent expliquer le choix des partenaires au développement.

3.1.1. Évolution de l'APD hors budget de l'État

L'analyse des flux de l'APD hors budget de l'État permet de dégager des caractéristiques sur son évolution globale selon le type de financement.

- **Analyse de l'évolution globale**

Sur la période 2001-2022, la part moyenne de l'APD hors budget de l'État dans l'APD totale décaissée au profit du Burkina Faso a été de 71,5% avec toutefois des variations assez importantes d'une année à une autre. Cette proportion a atteint son niveau le plus bas en 2016 (53,7%) et le plus haut en 2007 (86,4%).

L'analyse des parts relatives de l'APD hors budget de l'État de 2001 à 2022 fait ressortir une évolution erratique avec une tendance globale baissière.

La baisse constatée au cours de la période 2001 à 2004 coïncide avec le lancement d'une des plus grandes promesses du monde, les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il s'agit d'un

plan approuvé par 189 pays et par toutes les grandes institutions internationales de développement qui promettait la mise en place de stratégies permettant de répondre aux besoins des populations les plus pauvres. Étant donné que ce grand programme mondial de réduction de la pauvreté devait être principalement financé par l'aide publique au développement, il était nécessaire de prendre des mesures pour rendre cette aide plus efficace. Parmi ces mesures figure l'élaboration par les pays bénéficiaires de documents de stratégie en matière de développement économique et social. Dans cette optique, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre le premier Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP 1), permettant de réaliser des progrès dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il est important de noter que le Burkina Faso a bénéficié du soutien de ses Partenaires techniques et financiers pour le financement de ses priorités incluses dans sa politique de développement. Cela pourrait en partie expliquer la baisse de l'APD hors budget, car le budget est l'un des instruments utilisés pour la mise en œuvre des politiques de développement.

À l'issue de la mise en œuvre du CSLP 1, malgré quelques progrès, il existait toujours beaucoup de défis à relever pour le Burkina Faso en termes de croissance économique inclusive et de réduction significative de la pauvreté. Le constat était similaire pour la plupart des pays en développement, dont les progrès vers l'atteinte des OMD étaient très limités. Cela a souligné la nécessité d'une réflexion globale sur l'efficacité de l'APD, afin de permettre à ces pays de réaliser ces objectifs à l'horizon 2015. C'est dans cette perspective que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement a été adoptée en mars 2005, avec comme règles

centrales l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation, auxquelles s'ajoutent « la gestion axée sur les résultats » et la responsabilité mutuelle.

La baisse de l'APD hors budget observée entre 2005 et 2013 pourrait donc s'expliquer non seulement par l'adhésion des Partenaires techniques et financiers aux principes de l'Accord de Paris, notamment l'alignement sur les priorités des pays bénéficiaires, mais aussi par les réformes entreprises par le Burkina Faso dans le domaine des finances publiques pour rendre ses procédures et systèmes nationaux beaucoup plus crédibles. En effet, les différentes phases du CSLP au Burkina Faso ont joué un rôle crucial dans la structuration des politiques publiques visant à réduire la pauvreté et à mobiliser l'APD. Ces plans ont permis de définir des priorités claires et de coordonner les efforts des différents acteurs du développement, bien que des défis persistants demeurent dans la réalisation complète des objectifs fixés.

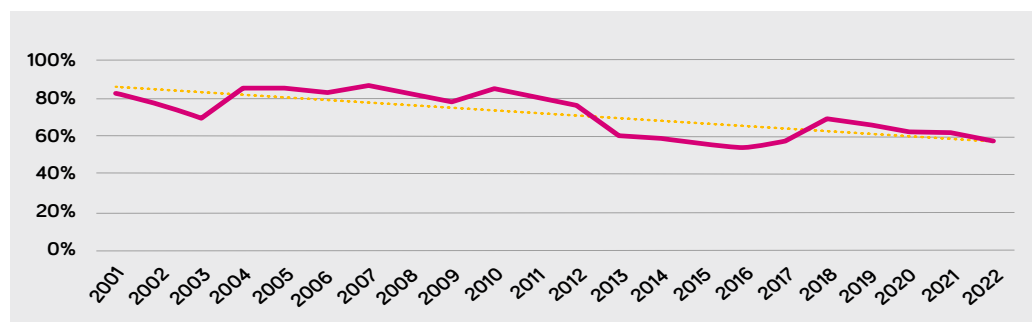
Ces défis ont conduit à la transition des CSLP vers la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour intégrer une dimension plus large de développement durable en cohérence avec les Objectifs de Développement durable (ODD) qui ont remplacé les OMD en 2015. Les plans de développement qui ont suivi (le Plan national de développement économique

et social) ont permis de mobiliser les PTF autour des questions transversales comme le développement durable, et de canaliser les interventions de ces derniers vers le budget de l'État.

En résumé, l'adoption et la mise en œuvre de différentes politiques de développement mentionnées précédemment, ainsi que des grandes promesses mondiales telles que les OMD et les ODD, ont renforcé la confiance des Partenaires techniques et financiers dans les systèmes nationaux de gestion des finances publiques. Cela pourrait expliquer la tendance à la baisse de l'APD hors budget observée entre 2001 et 2022. Cependant, il est important de noter que la stabilité et la sécurité sont souvent des facteurs déterminants pour la mobilisation de l'APD et son inscription dans le budget de l'État. Le Burkina Faso étant confronté à des crises sécuritaire et humanitaire depuis près d'une décennie, il n'est pas exclu que, pour des raisons d'efficacité, de rapidité ou d'accessibilité aux populations vulnérables, certains partenaires techniques et financiers choisissent d'intervenir en contournant le budget de l'État et en passant directement par des agences d'exécution privées telles que les ONG, les entreprises privées, etc.

Le graphique suivant montre l'évolution de la proportion de l'APD hors budget de l'État dans l'APD totale de 2001 à 2022.

Graphique 24 : Évolution de la proportion de l'APD hors budget de l'État de 2001 à 2022



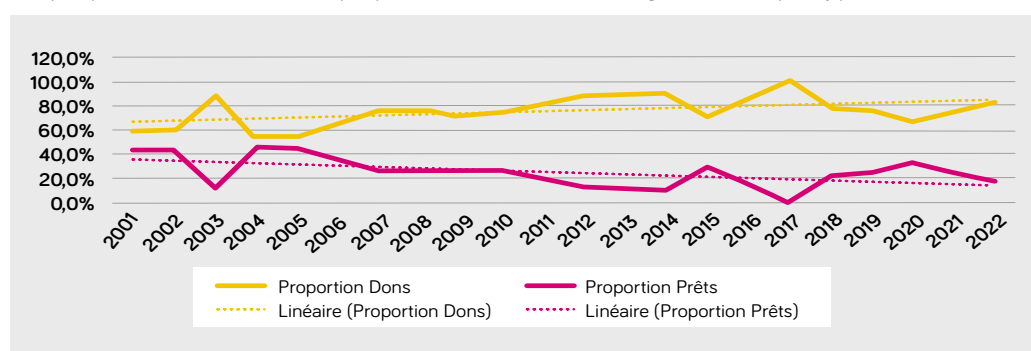
Source : Construit à partir des données de la DGCOOP et la DGB

- **Analyse par type de financement**

L'analyse des parts relatives de l'APD hors budget de l'État de 2001 à 2022 par type de financement fait ressortir une évolution erratique avec une tendance haussière des dons et une tendance baissière des prêts. La part moyenne relative des dons est de 74,9% sur la période contre une part moyenne des prêts de 25,1%. La part des prêts avoisine 0% en 2017 ; ce qui dénote une quasi-absence de prêt APD hors budget de l'État cette année.

Cela pourrait s'expliquer par les exigences liées à ce type de financement qui contraignent les acteurs (PTF et partie nationale) à utiliser les systèmes nationaux. Aussi, les projets et programmes financés sur prêts nécessitent très souvent une contrepartie de la part de l'État qui doit être inscrite dans le budget de l'État.

Graphique 25 : Évolution de la proportion de l'APD hors budget de l'État par type de financement



Source : Construit à partir des données de la DGCOOP et la DGB

3.1.2. Raisons justifiant l'utilisation des autres canaux de mise en œuvre des PPD financés par l'APD

La non-utilisation des systèmes de gestion des finances publiques par les pays donateurs peut être justifiée par la faible qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays receveurs. Dans sa tentative de mesure de la confiance des pays donateurs dans les systèmes nationaux en 2012¹⁷, Stephen Knack montre que les systèmes nationaux des finances publiques sont souvent peu fiables, de sorte que leur utilisation implique des risques importants pour la réputation et la fidélité des donateurs. Également, en 2013, Stephen Knack¹⁸ (dans son ouvrage intitulé "Analyse de la décision de contourner les institutions des pays receveurs") soutient que les donateurs, méfiants quant à la qualité des institutions dont celles financières des pays receveurs, préfèrent contourner les systèmes nationaux en utilisant des canaux parallèles ou en établissant leurs propres agences ou institutions internationales.

Au Burkina Faso, des évaluations du système de gestion des finances publiques ont été effectuées en 2008 et 2011 (DeMPA) et en 2017 (PIMA, TADAT, PEFA) en vue de l'amélioration de la qualité du système de gestion des finances publiques.

Les résultats de l'évaluation selon la méthodologie Debt management performance assessment (DeMPA) ont mis en exergue les faiblesses dans les domaines de la gestion de la dette publique.

L'évaluation selon la méthodologie Public investment management assessment (PIMA) a révélé des faiblesses au niveau du cadre normatif de la gestion des investissements ainsi que de son effectivité.

L'évaluation Tax administration diagnostic assessment tool (TADAT) a aussi relevé des insuffisances au niveau de la performance de l'administration fiscale.

Les résultats des évaluations du Public expenditure and financial accountability (PEFA) de 2013 à 2017 montrent une dégradation de la qualité du système de gestion des finances publiques.

17. Cet article identifie et atteste trois grandes explications de l'incapacité ou de la réticence des organismes donateurs à s'appuyer davantage sur les systèmes nationaux.

18. Dans cet ouvrage, l'auteur met en évidence le rôle de la confiance des donateurs dans les institutions des pays receveurs, leurs qualités et l'aversion au risque de ces pays.

En effet, l'évaluation PEFA a fait ressortir des insuffisances, notamment le manque de fiabilité du budget, l'insuffisante mise à disposition des informations budgétaires, la non-publication de certains actifs financiers et non financiers de l'État, la non mise à jour des informations fiscales, l'absence de cartographie des risques de gestion des recettes, le manque de fiabilité des données relatives à l'évolution du stock des arriérés fiscaux, la non-exhaustivité des comptes annuels de l'État soumis tardivement à la Cour des comptes, la faiblesse de la surveillance et de l'audit externe exercé par la Cour des comptes à l'Assemblée Nationale. De 2017 à 2023, il n'y a pas eu d'autres évaluations PEFA qui permettent d'apprécier l'évolution de la situation.

En plus de la faible qualité du système de gestion des finances publiques, il faut noter que l'environnement juridique favorable et le contexte sociopolitique pourraient constituer des raisons de l'utilisation d'autres canaux pour le déploiement de l'APD par les donateurs.

En effet, pour ce qui est du cadre juridique favorable,

le décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des Projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso reconnaît l'intervention des PTF sur le territoire national à travers le financement des PPD. À cela s'ajoutent les conventions de financement signées entre l'État et les PTF ainsi que les conventions d'établissement entre le Gouvernement et les Organisations non gouvernementales à travers le décret n°2018-1252/PRES/PM/MATD/MINEFID du 31 décembre 2018 portant modalité de délivrance de l'agrément et de signature de la convention d'établissement des Organisations Non gouvernementales au Burkina Faso.

En ce qui concerne le contexte sociopolitique, les changements institutionnels intervenus en 2021 et 2022 ont amené certains partenaires à opter pour les appuis projets plutôt que les appuis budgétaires. En effet, suite à ces événements, certains PTF ont signifié au gouvernement du Burkina Faso, leur décision de suspendre leurs appuis budgétaires ou de les transformer en appuis projets.

3.1. Défis d'efficacité dans la gestion de l'APD hors budget de l'État

La gestion efficace de l'APD hors budget de l'État est cruciale pour garantir que les ressources reçues contribueront de manière significative au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées. Elle est confrontée à plusieurs défis d'efficacité. Au regard des résultats de l'analyse réalisée sur l'évolution de l'APD hors budget de l'État, les défis qui se dégagent sont les suivants :

- **Coordination des interventions**

L'APD implique souvent la coordination de multiples acteurs (l'État, les donateurs, les ONG, les organisations internationales, les bénéficiaires...). La coordination de ces diverses parties peut être complexe et avoir un effet sur l'efficacité de l'APD.

Au Burkina Faso, de nombreux projets financés par l'APD sont gérés par différentes agences et organisations, ce qui peut entraîner une duplication des efforts et un manque de synergie.

- **Harmonisation des procédures applicables à l'APD hors budget de l'État**

Le non-respect des procédures nationales dans le déploiement de l'Aide publique au développement (APD) hors budget par certains partenaires entraîne une multiplicité de procédures, ce qui rend leur appropriation difficile.

- **Pérennité et capitalisation des investissements**

Certains projets financés par l'APD peuvent être vulnérables après la fin du financement. La mise en œuvre des projets n'implique pas souvent véritablement les collectivités locales et les populations à la base de sorte qu'à la fin des projets la capitalisation et le maintien des actifs deviennent problématiques.

Aussi, l'absence de mécanismes pour assurer la durabilité des initiatives, de même que l'insuffisance de transfert de compétences aux populations bénéficiaires entraînent une déperdition des actifs financés par l'APD hors budget de l'État.

4. RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'AIDE

4.1. Recommandations

Au terme de l'étude, il résulte que la part d'APD non inscrite dans le budget de l'État est très importante et le phénomène persiste. En vue d'inverser les tendances à court et moyen termes, les recommandations suivantes ont été formulées :

- **repenser** la coordination entre les donateurs, le gouvernement burkinabè et les organisations non gouvernementales par une plus grande affirmation du leadership du Gouvernement en matière de gestion du développement ;
- **encourager** la pleine participation et l'appropriation locale des initiatives par les communautés bénéficiaires en renforçant leurs capacités et en leur fournissant des compétences et connaissances nécessaires pour continuer à gérer et à bénéficier des projets après la fin du financement ;
- **dynamiser** le système de gestion des finances publiques à travers une meilleure reddition des comptes ;
- **renforcer** le dialogue avec les PTF pour une meilleure utilisation du système pays, afin de rassurer l'ensemble des PTF sur la fiabilité de notre système de gestion des finances publiques ;
- **mettre en place** des programmes de formation du personnel des structures centrales et déconcentrées du Ministère en charge des finances publiques qui produisent des statistiques de même nature, en vue d'assurer une harmonie, une cohérence de ces statistiques ;
- **mettre en place** un dispositif de captation de l'information juste relative aux financements des PTF aux entreprises privées, aux ONG, aux Associations de développement et Fondations en vue de s'assurer de leur alignement sur les priorités nationales.

4.2. Perspectives

Les conventions internationales offrent des fondamentaux et principes (Déclarations de Paris) essentiels à une APD efficace au développement des pays bénéficiaires ainsi que des cadres de suivi de dynamisation de coopération. Leur considération par les acteurs concernés requiert des conditions nécessaires pour une vision partagée du développement, de l'approche, des outils et mécanismes visant la dynamique de relèvement des populations.

Dans ce sens, la mutualisation et l'appropriation des stratégies et politiques publiques par les parties prenantes offrent des perspectives de coopération au développement, de soutien et d'appuis financiers au profit du budget de l'État.

Aussi, avec la réforme de l'État, la valorisation des rôles et fonctions des principaux acteurs de la coopération au développement facilitera la prise en charge de l'APD reçue dans le budget de l'État.

CONCLUSION

Le Burkina Faso, pays à faible revenu, à l'instar de certains pays de l'UEMOA, évolue dans un contexte de défis sécuritaire, humanitaire et sanitaire difficile. La gestion de ces défis et la forte demande sociale exercent des pressions sur les finances publiques avec un déficit budgétaire de 6,7% du PIB en 2023. Le financement des infrastructures transformationnelles relevant des investissements publics est contraint par la faiblesse des ressources intérieures ; d'où le recours aux ressources extérieures pour financer ses investissements et soutenir la croissance durable. Cependant, cette aide délivrée doit suivre certaines règles comptables et budgétaires qu'il faille rigoureusement respecter, afin de produire l'effet escompté.

Cette étude a permis de faire une analyse des enjeux de la programmation de l'APD dans le budget de l'État et d'établir un intérêt particulier de l'inscrire dans le budget de l'État, et ce dans le souci d'une meilleure gouvernance des finances publiques, d'un alignement sur les procédures et systèmes nationaux et d'une efficacité de l'aide. De ce fait, au regard du non-respect de ces principes justifié parfois à tort ou à raison par les PTF, il importe pour la partie nationale et les partenaires au développement de s'accorder sur des mesures fortes afin que l'APD puisse atteindre véritablement ses objectifs de développement économique et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Au regard de ce qui précède, accroître l'efficacité de l'aide suppose non seulement une réelle volonté politique, mais aussi un engagement soutenu de la communauté des partenaires au développement à respecter les principes d'efficacité de l'APD convenus ensemble.

Il est donc temps de changer les pratiques dans la gestion de l'APD afin de répondre aux enjeux et défis du développement, à savoir l'amélioration significative de la qualité de vie des populations, la transformation de l'économie et l'atteinte des ODD.



CONCLUSION GÉNÉRALE

Principal outil de transparence et de réédition des comptes en matière de solidarité internationale au Burkina Faso, le Rapport sur la coopération au développement de l'année 2023 met en relief les évolutions des ressources extérieures dont a bénéficié le pays pour relever les défis majeurs, notamment sur le plan sécuritaire et humanitaire.

L'analyse de la dynamique de la coopération économique et financière nous montre que le volume des ressources extérieures mobilisées par l'État s'est établi à 2 323,76 millions de dollars US par rapport à 1 823,54 millions de dollars US enregistrés l'année précédente, soit une hausse de 27,4%. Cette tendance haussière se justifie, entre autres, par le maintien des efforts d'accompagnement des PTF face à la situation socioéconomique et sécuritaire.

Plusieurs canaux sont utilisés pour l'acheminement de ces ressources financières provenant des partenaires au développement rendant ainsi difficiles leur planification ainsi que leur capitalisation dans le financement des priorités de développement de l'État.

Cette situation a donc suscité une réflexion sur les enjeux de la programmation de l'APD dans le budget de l'État au terme de laquelle il ressort que l'APD hors budget a une tendance baissière même si le volume reste toujours important. Ce volume important de l'APD hors budget de l'État peut s'expliquer, entre autres, par la méfiance de certains PTF vis-à-vis des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et la difficulté de traçabilité de certains flux financiers.

Toutefois, les conclusions de cette étude ont clairement établi l'importance de l'inscription de l'APD dans le budget de l'État et ce en vue d'une meilleure gouvernance des finances publiques, d'un alignement sur les priorités nationales et d'une utilisation des systèmes nationaux pour une coopération au développement plus efficace.

BIBLIOGRAPHIE

1. Documents internationaux en matière de Coopération au développement

- Gary Stanley Becker (1964), Human capital, a theoretical and empirical analysis, Columbia university press for the National bureau of economic research, New York.
- Jean Michel Severino et Olivier Ray (2009), The end of ODA: death and rebirth of a global public policy, center for global development, vol 167, mars 2009.
- José Antonio Ocampo (2015), A post 2015 monitoring and accountability framework, Department of economic and social affairs, vol 27.
- Craig Burnside et David Dollar (2000), Aid, policies and growth, American economic review, vol 90 n°4.
- Antonio Alonso et Jonathan Glennie (2016), What is development co-operation? Development co-operation forum policy briefs, février 2015, n°1.
- Leonce Ndikumana (2012), Appliquer l'évaluation de l'aide au développement : une solution pour combler le fossé micro-macro de l'efficacité de l'aide ? Revue d'économie du développement, Vol 20 n°2012/4.
- Perroulaz Gérard, Claudi Fioroni et Gilles Carbonnier (2010), Évolutions et enjeux de la coopération internationale au développement, Revue internationale de politique de développement, n°1 : 149-169. doi 10.4000/poldev.124.
- OCDE (2009), Pour une meilleure aide au développement : efficacité de l'aide ; rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Paris : OCDE ;
- Stephen Knack (2013), Aid and donor trust in recipient country systems, Journal of development economics, vol 101 issue C.
- Nations unies (2015), Agenda post 2015, Objectifs de développement durable (ODD).

2. Documents de politiques et de stratégies nationales de développement

- Burkina Faso (2016), « Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 », Primature, juillet 2016.
- Burkina Faso (2021), « Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES II) », Primature, juillet 2021.
- Burkina Faso (2022), « Plan d'action de la Transition (PAT) », MEFP, juillet 2022.
- Burkina Faso (2023), « Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) », MEFP, janvier 2023.
- MINEFID (2020), « Stratégie nationale de la coopération au développement 2020-2025 », DGCOOP, février 2020.

3. Textes juridiques

- Loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013, portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso.
- Loi n°039-2021/AN du 14 décembre 2021, portant loi de règlement au titre du budget de l'État, exercice 2018.
- Décret n°2007-741/PRES/PM/MEF du 19 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du système statistique national.
- Décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.
- Décret n°2018-1252/PRES/PM/MATD/MINEFID du 31 décembre 2018 portant modalités de délivrance de l'agrément et de signature de la convention d'établissement des Organisations non gouvernementales au Burkina Faso.
- Décret n°2016-600/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant nomenclature budgétaire de l'État.

4. Rapports de mise en œuvre et notes techniques

- MINEFID (2018), « Guide de maturation et d'évaluation ex-ante des projets et programmes de développement », DGEP, septembre 2018.
- MINEFID (2019), « Rapport sur la contribution des ONG au développement 2018 », DGCOOP, décembre 2019.
- MEFP (2022), « Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2022 et perspectives 2023-2025 », DGEP, décembre 2022.
- MEF (2024), « Rapport pays de l'exercice 2023 de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement », DGCOOP, août 2024.
- MEFP (2023), « Rapport sur la coopération pour le développement 2022 », DGCOOP, août 2023.
- MEFP (2023), « Rapport sur la contribution des ONG au développement 2022 » DGCOOP, décembre 2023.
- MEFP (2022), « Rapport sur la contribution des ONG au développement 2021 » ; DGCOOP, décembre 2022.
- MEFP (2022), « Rapport sur la coopération pour le développement 2021 », DGCOOP, août 2022.
- MINEFID (2021), « Rapport sur la coopération pour le développement 2020 », DGCOOP, août 2021.
- MINEFID (2020), « Rapport sur la coopération pour le développement 2019 », DGCOOP, août 2020.
- MINEFID (2019), « Rapport sur la coopération pour le développement 2018 », DGCOOP, août 2019.
- MEFP (2024), « Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'État, exercice 2023 au 31 décembre » DGB, février 2024.
- MEFP (2024), « Rapport de performance 2023 de la Politique nationale de développement », SEN/PND, mai 2024.
- Burkina Faso (2017) « Évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA 2016 au Burkina Faso », DGESS/MINEFID, décembre 2017.
- Burkina Faso (2018), « Rapport d'évaluation de la performance (TADAT) 2017 au Burkina Faso », DGI, janvier 2018.
- Rapport d'évaluation Debt management performance assessment (DeMPA), DGCF, 2011 ;
- Burkina Faso (2018), « Appui à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation PIMA », DGB, février 2018.
- Nations unies, Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, mars 2002.

5. Plateforme et base de données

- MEFP (2024), « Instrument automatisé de prévision (IAP) », DGEP.
- MEFP (2024), « Plateforme de gestion de l'aide (PGA) », DGCOOP, <https://pga.finances.gov.bf>.
- MEFP (2024), « Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) », DGTCP.

6. Site web/Internet

- www.finances.gov.bf du Ministère de l'économie et des finances.
- cns.bf du Conseil national de la statistique.
- www.dgcoop.gov.bf de la Direction générale de la coopération.
- www.dgb.gov.bf de la Direction générale du budget.
- www.insd.gov.bf de l'Institut national de la statistique et de la démographie.
- <https://data.imf.org> du Fonds monétaire international (FMI).
- <https://www.transparency.org/en/cpi/2023> de Transparency international.



ANNEXES

Annexe 1 :

Taux de change moyen en 2023 des principales devises utilisées

Devise	Valeur de la devise par unité de dollar US	Cours en FCFA par unité devise
CAD	1,35	449,31
CHF	0,90	673,97
DKK	6,89	88,04
DTS	0,75	806,74
EUR	0,92	659,32
JPY	140,49	4,32
KWD	0,31	1 956,68
NOK	10,56	57,44
SAR	3,75	161,75
SEK	10,61	57,17
UCB	1,33	456,07
USD	1,00	606,57
XOF	606,57	1,00

Annexe 2 :

L'APD par instrument et source de financement en 2023 (en millions de dollars US)

Bailleurs	Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAS	Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAS	Appui budgétaire général	Appui budgétaire sectoriel	Aide alimentaire	Assistance et secours d'urgence	Total
<i>Bilatérale</i>	<i>37,98</i>	<i>341,75</i>			<i>114,73</i>	<i>15,66</i>	<i>510,13</i>
Allemagne		91,27					91,27
Arabie saoudite		8,62					8,62
Autriche		5,58				5,16	10,74
Belgique		14,23					14,23
Canada	1,18	24,26				0,44	25,87
Danemark	2,33	25,13					
États-Unis d'Amérique		52,01			110,55		162,57
Espagne							-
France	25,26	37,44					62,70
Italie							-
Japon		2,79					2,79
Koweït		7,95					7,95
Luxembourg		16,58			4,18	8,43	29,19
Pays-Bas		26,14					
Suède		24,24					24,24
Suisse	9,22	17,37				1,63	28,22
<i>Multilatérale</i>	<i>8,63</i>	<i>1 119,05</i>	<i>109,87</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>237,45</i>	<i>1 475,00</i>
BAD/FAD		13,62					13,62
BADEA		16,24					16,24
BM		586,30					586,30
BID		42,68					42,68
BOAD		42,10					42,10
BIDC		2,11					
FMI			109,87				
Fonds OPEP		6,90					6,90
Fonds mondial		78,97					78,97
SNU	8,63	192,98				237,19	438,79
Union européenne		137,14				0,26	137,40
ONG		39,57			1,89	41,45	82,91
Total	46,61	1 512,21	109,87	-	116,62	294,56	2 079,87

Source : DGCOOP, juillet 2024

Annexe 3 :

L'APD par type et source de financement en 2022-2023 (en millions de dollars US)

Bailleurs	2022	
	Prêts	Dons
Bilatéraux	65,63	530,30
Arabie saoudite	3,13	
Allemagne		72,11
Autriche		32,22
Belgique	0,86	21,65
Canada		43,79
Danemark		
France	59,18	32,00
Italie		5,28
Japon		20,05
Koweït	2,27	
Luxembourg		19,98
Pays-Bas		
Suède		36,59
Suisse		28,47
États-Unis d'Amérique		218,15
Espagne	0,19	
Multilatéraux	519,17	657,34
BAD/FAD	10,78	6,83
BADEA	8,27	
BM	281,80	307,52
BID	72,04	
BOAD	122,09	
BIDC	4,95	
FMI		
Fonds OPEP	7,50	
Fonds mondial		114,47
SNU	11,75	96,39
Union européenne		132,14
UEMOA		
ONG Internationales		51,10
TOTAL	584,80	1 238,74

Source : DGCOOP, juillet 2024

Total	2023		Total
	Prêts	Dons	
595,93	27,86	471,53	499,39
3,13	8,62		8,62
72,11		91,27	91,27
32,22		10,74	10,74
22,51	0,36	13,87	14,23
43,79		25,87	25,87
0,00		27,47	27,47
91,18	10,94	51,76	62,70
5,28			0,00
20,05		2,79	2,79
2,27	7,95		7,95
19,98		29,19	29,19
0,00		26,14	26,14
36,59		24,24	24,24
28,47		28,22	28,22
218,15		162,57	162,57
0,19			0,00
1 176,52	540,70	934,30	1 475,00
17,62	8,39	5,23	13,62
8,27	16,24		16,24
589,32	306,26	280,03	586,30
72,04	42,68		42,68
122,09	42,10		42,10
	2,11		2,11
0,00	109,87		109,87
7,50	6,66	0,24	6,90
114,47		78,97	78,97
108,14	6,37	432,42	438,79
132,14		137,40	137,40
0,00			0,00
51,10		82,91	82,91
1 823,54	568,56	1 511,31	2 079,87

Annexe 4 :

Répartition de l'APD par secteur de planification du PNDES 2022-2023 (en millions de dollars US)

Secteurs	2022
	Montant en millions \$US
Travail, emploi et protection sociale	295,21
Transformations industrielles et artisanales	237,16
Production agro-sylvo-pastorale	217,51
Gouvernance administrative et locale	224,23
Santé	135,11
Éducation et formation	94,68
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	193,80
Environnement eau et assainissement	81,60
Gouvernance économique	121,48
Justice et droits humains	9,47
Défense et sécurité	9,62
Recherche et innovation	10,77
Commerce et services marchands	0,00
Culture, sports et loisirs	5,30
Total des secteurs	1 635,96
Appui budgétaire général	187,58
Total	1 823,54

Source : DGCOOP, juillet 2024

2023			
En % de l'APD	Montant en millions \$US	En % de l'APD	Variation en %
16,2	483,82	23,3	63,9
13,0	303,38	14,6	27,9
11,9	254,27	12,2	16,9
12,3	232,41	11,2	3,6
7,4	175,27	8,4	29,7
5,2	131,05	6,3	38,4
10,6	130,17	6,3	-32,8
4,5	106,66	5,1	30,7
6,7	103,00	5,0	-15,2
0,5	21,64	1,0	128,4
0,5	16,70	0,8	73,5
0,6	6,56	0,3	-39,1
0,0	4,69	0,2	
0,3	0,39	0,0	-92,6
89,7	1 970,00	94,7	20,4
10,3	109,87	5,3	-41,4
100	2 079,87	100	14,1

Annexe 5 :

Situation des prévisions des décaissements de l'APD pour 2024, 2025, 2026 (en millions de dollars US)

Type de donateur	PTF	Année		
		2024	2025	2026
Bilatéral	Allemagne	40,95	20,51	0,00
	Arabie saoudite	0,00	0,00	0,00
	Autriche	8,63	5,26	0,71
	Belgique	3,42	2,34	0,00
	Canada	44,32	35,99	19,11
	Danemark	0,00	0,00	0,00
	Espagne	42,67	22,70	0,00
	États-Unis d'Amérique	0,00	0,00	0,00
	France	90,42	69,52	14,21
	Italie	6,61	5,05	1,89
	Japon	31,49	10,74	2,67
	Koweït	0,00	0,00	0,00
	Luxembourg	31,80	24,50	0,00
	Pays-Bas	0,00	0,00	0,00
	Suède	21,61	34,89	0,00
	Suisse	38,70	10,00	0,00
	Total	360,63	241,49	38,59
Multilatéral	BAD/FAD	51,54	0,00	0,00
	BADEA	0,00	0,00	0,00
	BID	0,00	0,00	0,00
	BM	492,81	605,11	437,22
	BOAD	0,00	0,00	0,00
	BIDC	0,00	0,00	0,00
	UE	121,20	0,00	0,00
	FMI	0,00	0,00	0,00
	Fonds OPEP	0,00	0,00	0,00
	Fonds mondial	96,36	132,25	46,85
	SNU	595,04	529,89	1,48
	Total	1 356,95	1 267,25	485,55
ONG	Catholic relief services	30,85	0,36	0,00
	Compassion international	167,04	40,65	42,69
	Helen Keller international	0,48	0,00	0,00
	Helvetas Burkina Faso	5,99	3,00	0,00
	Hunger Project Burkina	0,71	0,58	0,00
	Organisation néerlandaise de développement	4,26	3,47	0,00
	Plan international Burkina Faso	23,27	16,73	12,55
	Self help Africa - Programme de l'Afrique de l'Ouest	0,83	0,86	0,00
	WaterAid	8,59	3,24	2,39
	Total	242,02	68,90	57,62
TOTAL		1 959,60	1 577,64	581,77

Source : DGCOOP, juillet 2024



Avec l'appui du PNUD
et de la Délégation de l'UE

© Direction générale de la coopération

Pour plus d'informations sur le rapport :
www.dgcoop.gov.bf